



# **PREMICES POLITIQUES DU NOUVEAU COUPLE FRANCO-AFRICAIN**

Mémoire de géopolitique  
du  
capitaine de corvette Loïc MICHEL

dans le cadre de l'étude dirigée  
« Géopolitique de l'Afrique noire »

Sous la direction de M. Pascal CHAIGNEAU  
directeur du C.E.D.S.

Avril 2003

PREMICES POLITIQUES  
DU NOUVEAU COUPLE FRANCO-AFRICAIN

Loïc MICHEL

# SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	<u>4</u>	
<u>I</u>	<u>LA MOUTURE 2003</u>	<u>5</u>
I.1	L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE AFRICAINE	5
I.2	UNE POLITIQUE FRANÇAISE JUSTIFIEE PAR LA NOUVELLE DONNE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE	12
I.3	LES ACCORDS ECONOMIQUES	21
<u>II</u>	<u>UNE POLITIQUE FRANCAISE JUSTIFIEE PAR LA NOUVELLE DONNE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE</u>	<u>26</u>
II.1	L'IMPACT MONDIAL ET EUROPEEN	26
II.2	PERCEPTION FRANÇAISE DE LA POLITIQUE AFRICAINE	31
II.3	LA PRISE EN COMPTE DES MUTATIONS ECONOMIQUES	39
<u>III</u>	<u>LA NOUVELLE IDEOLOGIE PARTENERIALE SUBSAHARIENNE</u>	<u>51</u>
III.1	LES PERSPECTIVES D'UN BINOME HISTORIQUE : FRANCE-AFRIQUE	51
III.2	UNE AMBITION STRATEGIQUE COMMUNE	56
III.3	UN PARTENARIAT : LE NOUVEL AXE FRANÇAIS	62
<u>CONCLUSION</u>	<u>75</u>	
<u>ANNEXES</u>	<u>76</u>	
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>104</u>	
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>106</u>	
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	<u>109</u>	
<u>INDEX</u>	<u>110</u>	
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>111</u>	

# INTRODUCTION

---

A la fin des années 1950, l'accession à l'indépendance de l'Afrique s'imposait comme un préalable nécessaire à tout développement. Quatre décennies s'écouleront avant que le processus d'accession à la souveraineté s'achève avec la Namibie en mars 1990.

L'Afrique entame alors, influencée par l'effondrement des régimes communiste et de leur idéologie, la seconde phase de son accession à l'indépendance : la démocratisation. Une idéologie libérale semble être la réponse à un redressement économique et social. Sur l'initiative de la France, 42 pays africains signent en mars 1992 une déclaration d'intention des gouvernements d'assurer le passage à la démocratie.

La France, tout au long du processus africain d'accession à l'indépendance a poursuivi une politique africaine ambitieuse où intérêts politiques étaient liés aux intérêts économiques. Malgré la forte décroissance de ces dernières années, tant financière qu'humaine, la France a maintenu sa volonté d'implication en Afrique avec une recherche de partenariats économiques politiques ou militaires.

Si la prise en compte de ses intérêts économiques passe par un élargissement géographique ne se limitant plus à ses anciennes possessions territoriales mais également aux pays anglophones et lusophones, les accords militaires de défense où d'AMT s'orientent à l'heure actuelle vers une mise en place d'une force d'interposition.

La nouvelle vigilance française sur la bonne conduite des aides au développement confirme une volonté de mettre un frein aux dérives politico-financières des pays africains. La rentabilité économique de ceux-ci étant la condition sine qua non à l'investissement de capitaux étrangers.

L'objectif de la France est à l'heure actuelle de susciter et de conduire une mobilisation internationale sur les questions africaines.

# I LA MOUTURE 2003

---

## I.1 L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE AFRICAINE

### I.1.1 La France est de retour

En 2002, les relations entre la France et les pays africains sont entrées dans une nouvelle ère. Les événements récents à Madagascar et en Côte d'Ivoire ont permis à la France de mesurer les évolutions du continent africain, mais également sa perte d'influence. Perte due au désengagement français de la dernière décennie, alors qu'elle avait longtemps été la puissance extérieure dominante de l'Afrique dans l'ère post-coloniale. La France tente de sortir de l'attentisme dicté par le gouvernement de Lionel Jospin, symbolisé par la phrase « ni ingérence, ni indifférence ». Elle veut davantage s'investir dans un continent ravagé par des conflits enchevêtrés. Sans prétendre au rôle de « gendarme de l'Afrique » des années 70, la France tend à rétablir son influence sur les pays d'Afrique subsaharienne. La relance reste délicate tant les relations n'ont cessé de se dégrader.

La politique africaine est exprimée à différents niveaux : celui des présidents de la République, et celui des ministres de la Coopération. Elle est réaffirmée au moment des sommets franco-africains où en principe les chefs d'Etat des pays concernés peuvent émettre leurs avis. Cette politique est par contre rarement définie devant les Français sauf en cas de circonstances exceptionnelles telles que les interventions extérieures ou les affaires délicates.

Qu'appelle-t-on « politique africaine » ? S'agit-il d'une part de la politique étrangère ?

La France a une politique étrangère et une politique africaine, expression souvent employée pour désigner la coopération avec les pays africains. Selon GROSSER, pour avoir une politique étrangère, « il faut réunir un certain nombre de conditions. Il faut avoir une politique intérieure stable, car il est bien évident qu'un pays en proie à des difficultés intérieures n'est pas en mesure d'être attentif aux problèmes du reste du monde. En période de crise, cela est très visible ; les pays ont tendance alors à se replier sur leurs propres problèmes. Il faut une stratégie c'est-à-dire être en mesure de diriger un ensemble de dispositions pour atteindre un but (enjeu), ce qui suppose une pensée, une bonne information (rapide et fiable). Il faut aussi une tactique c'est-à-dire un ensemble de moyens pour parvenir au résultat désiré »<sup>1</sup>. M. Couve de Murville<sup>2</sup> y ajoute trois autres conditions : « la volonté de ne pas s'en "laisser imposer" ni du dedans, ni du dehors, ni par un incident du jour ; la liberté, complément de la première condition, qui permet de décider au-delà des pressions ; la continuité à commencer par celle de l'Etat car on ne peut à chaque changement de gouvernement remettre tout en

---

<sup>1</sup> GROSSER, Affaires extérieures. La politique de la France 1944-1989, Flammarion, 1989, pp. 8-9.

<sup>2</sup> COUVE DE MURVILLE M., Une politique étrangère 1958-1969, Plon, 1971, p.17.

cause et on sait que les fruits de la politique décidée ne se recueillent pas forcément tout de suite ». La politique étrangère peut également avoir une définition plus pragmatique, à l'instar du général de Gaulle : « les relations entre les états sont fondées sur la force et la ruse et un Etat digne de ce nom n'a pas d'amis »<sup>3</sup>.

La politique africaine appartient pour partie à la politique étrangère et répond à ces différents critères. Mais elle ne s'applique pas à l'ensemble du continent et se dissocie de la politique maghrébine. Celle-ci menée en direction du Maroc, l'Algérie, la Tunisie la Libye et l'Egypte se recoupe avec la politique méditerranéenne menée en direction du Proche et du Moyen-Orient. L. de GUIRINGAUD<sup>4</sup> définit, lui, la politique africaine comme étant celle des rapports de la France avec les pays au sud du Sahara et donc exclut toute la partie nord du continent qu'il classe volontiers dans la politique méditerranéenne.

Cette politique africaine est systématiquement justifiée d'un point de vue intérieur, pour convaincre la population française, et d'un point de vue extérieur vis à vis des grandes puissances et des pays africains. Tous les présidents ont utilisé l'ancienneté des relations africaines. Faisant appel aux liens historiques, aux rappels d'un passé et d'un avenir commun, la France traite les pays africains en « vieux amis ».

La France a retrouvé en 2002 une liberté politique qu'elle avait perdu avec la cohabitation. Les relations avec les pays africains étaient paralysées. Dès juin, le nouveau gouvernement a clairement manifesté un intérêt pour l'Afrique : les voyages du ministre des Affaires étrangères Dominique de Villepin<sup>5</sup> en Afrique<sup>6</sup> contrastent avec la plupart ses prédécesseurs. Le président Jacques CHIRAC, au « sommet de la Terre » de Johannesburg, a relancé l'idée de développement durable et du renforcement de l'aide publique au développement (APD), contrastant avec ainsi avec l'attitude l'ancien Premier ministre qui tenait à marquer ses distances de la « Françafrique ». Il ne s'agit pas de renouer avec



---

<sup>3</sup> La politique africaine du Général de Gaulle (1958-1969), J.E.P. Bordeaux, Pedone, 1980, p. 421.

<sup>4</sup> de GUIRINGAUD L., « La politique africaine de la France », revue Politique étrangère, n° 2, 1982, pp. 441-455.

<sup>5</sup> Dominique de Villepin connaît bien l'Afrique car il a servi à la direction des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, entre 1980 et 1984.

<sup>6</sup> 4 juin au Gabon, puis le lendemain à Dakar pour les besoins de la crise malgache ; 3 juillet à Madagascar pour reconnaître le régime de Marc Ravalomanana. tournée africaine du 18 au 21 juillet.

la « Françafrique » de 1960 à 1990. Comme le signale François GOUTTEBRUNE <sup>7</sup> : « il est impossible d'envisager aujourd'hui un retour véritable aux relations franco-africaines d'avant 1994 : sans parler des blessures de cette époque, qui restent vives à Paris, le président Chirac, comme l'avait remarqué Tony Chafer, n'a pas été, de 1995 à 2002, un supporter inconditionnel de la « Françafrique ». La conjoncture internationale est différente. Les pays africains ont évolué. Les populations ont changé, les générations se sont renouvelées. Les chefs issus de l'indépendance, et de l'ère post-coloniale, sont progressivement remplacés par des hommes n'ayant pas ou peu connu les anciennes puissances coloniales. Mais l'intervention trop molle, voire inexistante, de la France face à la Libye en RCA et au Tchad en 2001 ne sont plus de mise. « La reprise de l'initiative, une visibilité en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et aux États-Unis mais surtout en Afrique, font partie intégrante de la géopolitique de la France »<sup>8</sup>. La nouvelle France issue des urnes veut montrer aux Africains qu'elle est « de retour », s'intéresse à leur sort et à leurs problèmes, veut les aider à les résoudre. Elle répétera qu'elle « va se faire leur avocat auprès des instances européennes et de celles de Bretton Woods ». La parenthèse de dix ans de presque indifférence est fermée, et il reste des erreurs psychologiques à réparer, comme l'absence d'officiels français de haut niveau aux obsèques de l'ex-président sénégalais Léopold Senghor, un des fondateurs de la « francophonie ».

Le signe tangible de la fermeture de cette parenthèse est l'augmentation d'un tiers de son aide publique à l'Afrique par la France en août 2002. Fait notable dans une conjoncture internationale frappé par la « fatigue de l'aide » comme le décrit le FMI.

Là où la France pouvait exercer « seule » un pouvoir sans partage, jouant le « gendarme » pour maintenir la stabilité régionale, elle est désormais en concurrence avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Depuis leurs déboires en Somalie, les États-Unis souhaitent cependant limiter leur intervention militaire en Afrique à des opérations de protection ou d'évacuation de leurs ressortissants (absence de réaction au Libéria). Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis ne souhaitent plus laisser carte blanche à l'action française. La présence des GI's à Djibouti depuis 2002 et plus récemment au Ghana témoignent de cette volonté d'implication mesurée et préventive. L'administration BUSH a radicalement modifié sa perception de l'Afrique en soulignant l'importance géostratégique nouvelle de ce continent, d'une part en raison du potentiel pétrolier du Golfe de Guinée et d'autre part à cause du danger du fondamentalisme islamiste en Afrique subsaharienne.

Sur le plan géostratégique et géopolitique l'Afrique est un prolongement naturel et historique. Elle est également source de migration de par l'instabilité politique économique et les conflits qui

---

<sup>7</sup> GOUTTEBRUNE\* François, « La France et l'Afrique : Le crépuscule d'une ambition stratégique ? », revue Politique Etrangère, n° 4, hiver 2002/2003, p 1036 (\*GOUTTEBRUNE est le pseudonyme d'un expert des questions africaines).

<sup>8</sup> DIOH Tidiane, « Villepin, entre deux avions », revue L'Intelligent, n°2167, 22-28 juillet 2002.

l'animent. La mondialisation accroît les échanges, les trafics et l'immigration. La France a donc nécessité intérieure de s'intéresser à l'Afrique, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

Le continent africain possède un potentiel économique important, notamment en ressources naturelles. De plus le marché africain est solvable et le commerce français avec l'Afrique présente un solde positif équivalent au solde que la France a avec l'Union européenne dans son ensemble. Le soutien diplomatique des pays africains est pour la France un des facteurs importants du maintien de son statut de grande puissance et de sa capacité à exercer une influence mondiale.

La politique française de l'après-gaullisme et de l'après-socialisme de cohabitation doit s'adapter au monde actuel de l'après-communisme et de l'après-11 septembre... Les maîtres mots d'une nouvelle politique africaine sont : cohérence, clarté, efficacité. Elle repose sur une aide coordonnée en relation avec les stratégies nationales et régionales de développement et de sécurité, associée à un renforcement de la coopération. La France entend devenir un plaidoyer pour l'aide internationale et un soutien aux initiatives des Nations unies en faveur de l'«Afrique».

Le président français souhaite redonner vigueur à une politique de coopération renforcée qui permettra à la France de restaurer son image internationale. La France entend prévenir l'immigration vers l'Europe. Elle souhaite aider les pays africains à stabiliser leurs économies et plaider la cause de l'Afrique dans les grandes instances internationales. L'objectif français vise à restaurer dans son Sud la puissance et la légitimité nécessaire pour s'imposer en Europe face à l'extension européenne des dix pays de l'Est. Mais il indique également qu'il sera intraitable sur les gouvernements africains ne respectant pas les droits de l'homme : « Pas de pétrole, pas de jeux de hasard, pas d'armes ni de drogue <sup>9</sup>».

L'espace francophone est réaffirmé en direction des domaines de la science, de la technologie, de l'économie et de l'Etat de droit. Pour la France, la sécurité et l'instauration d'un Etat de droit stable, sont deux conditions nécessaires au développement économique et social, et ne peuvent être réglés que par la France sans les Africains. Un des axes de la politique française actuelle vise à s'ouvrir plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour vers les régions anglophones et lusophones. Dans ce but, la politique française vise à réaffirmer l'engagement de la France en faveur de la démocratisation, du développement et de la stabilité dans un cadre international, et tenir compte de l'attitude des gouvernements africains dans le domaine de la démocratisation, du respect des Droits de l'Homme ou de la gestion des fonds publics. Ainsi l'aide au développement est désormais conditionnée, du moins théoriquement, à la construction de régimes politiques plus démocratiques et rentables économiquement.

---

<sup>9</sup> TILLINAC Denis, quotidien Libération, 14 août 2001.

Avec la fin de la cohabitation, la France entend redevenir un acteur majeur de la scène internationale. Le président Jacques CHIRAC applique la maxime du général de Gaulle : «Je suis sur une scène de théâtre et je fais semblant d'y croire, je fais croire que la France est un grand pays. C'est une illusion perpétuelle.»<sup>10</sup>. Avec volontarisme, il entend faire retrouver la voix de la France dans le concert des nations. Ainsi la France est de retour. Non seulement en Europe, mais également dans le monde entier. L'Afrique et le Moyen-Orient constituent les pôles majeurs de l'action entreprise. Les Français sont soucieux du rang de la France dans le monde. Même s'ils ne semblent pas intéressés directement par la politique étrangère française. Le chef de l'Etat doit donc éviter que la France soit une puissance trop moyenne à défaut d'être une grande puissance économique. Le rôle d'équilibriste entre l'Est et l'Ouest est terminé. Pour être une grande nation la France doit raviver sa politique étrangère, elle ne souhaite pas n'être qu'une composante de l'Europe et entend bien encore signifier sa voix. L'Afrique est un espace à la mesure ses ambitions. Jouant sur les credos actuels tel le NEPAD ou plus traditionnels des relations privilégiées, la politique africaine de la France se veut réaliste et pragmatique. L'Afrique demeure capitale pour le rayonnement extérieur de la France.

### I.1.2 L'élargissement des acteurs d'influence dans la zone africaine

La France apporte une aide importante à des pays offrant une faible rentabilité économique mais fournissant un appui politique sur la scène internationale. Mais il convient de ne pas négliger les pays plus rentables économiquement, même s'ils n'offrent aucun soutien international. Le redéploiement de l'aide vise à la prise en compte à la fois des aspects de politique étrangère, mais aussi des intérêts économiques les zones les plus intéressantes s'avérant être dans les pays anglophones et donc en dehors de la sphère traditionnelle de la politique française.

La France cherche en conséquence à rééquilibrer son aide et son influence pour concilier ses intérêts diplomatiques et économiques. Cet élargissement reste délicat à entreprendre car plus le pays est rentable, plus il est soumis à une rude concurrence des grandes puissances. La France ne souhaite plus se limiter à son « pré-carré », terme utilisé pour désigner les anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne. Comme le soulignait Xavier de Villepin « Incontestablement, la notion de « pré-carré » a vécu, et notre diplomatie cherche à déterminer avec l'Afrique un véritable partenariat sur la base d'intérêts partagés »<sup>11</sup>. Intérêts illustrés par la mise en place notamment de « forum de dialogue politique » avec des géants comme le Nigeria ou l'Afrique du Sud.

La France a ouvert sa sphère d'influence, d'une manière quasi automatique aux pays francophones en général, et plus récemment aux pays lusophones ou anglophones. L'intégration de la

---

<sup>10</sup> de GAULLE Charles, cité par VAISSE Maurice dans *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle*, Fayard, 1998.

<sup>11</sup> de VILLEPIN Xavier, « La politique française en Afrique à l'aube du nouveau siècle », revue *Internationale et Stratégique*, n°46, été 2002, p 145.

coopération au sein de ministère des affaires étrangères en 1999 avait renforcé le caractère impersonnel des relations, devenues plus administratives et bureaucratiques.

Seul le président de la république, et son ministre des affaires étrangères gardaient des relations plus personnelles et amicales avec les chefs d'Etats des anciennes colonies françaises. Mais les relations économiques et commerciales se gardent et se gagnent également par l'entretien de relations privilégiées de longues dates. Les relations de fraîches dates, plus intéressantes à court terme peuvent rapidement se détériorer face à la concurrence d'autres puissances. Lorsque le commerce remplace l'affect, les relations sont plus versatiles. L'extension de la sphère française ne doit donc pas négliger les amitiés anciennes et durables, même si comme c'est le cas à Madagascar, un nouveau modus-vivendi est à mettre en place dans le but d'améliorer la communication entre les deux pays.

L'élargissement de la sphère française en Afrique procède du constat que la France est un partenaire commercial des pays non francophones, représentant plus de 50% de nos échanges avec l'Afrique. La chute du mur de Berlin, la notion de bloc Est Ouest ayant disparu en Afrique, d'autres relations s'instaurent progressivement. Les Etats-Unis devenant très omniprésents, une vigilance nouvelle est accordée par la France aux pays africains traditionnellement tournés vers elle.

Mais il ne faut pas pour autant se désengager des pays traditionnellement tournés vers la France.

Une plus grande ouverture sur l'ensemble du continent africain permet d'avoir une approche précise des difficultés africaines grâce à une connaissance plus globale. Cette ouverture diplomatique vers les pays non francophones favorise le rapprochement d'Etats constituant une entité géographique malgré des différences linguistiques, complétant ainsi l'action entreprise par les organisations régionales par ailleurs. A plus long terme, elle contribuera à une plus grande cohésion dans l'Union Africaine naissante.

L'élargissement est non seulement souhaitable, mais inévitable. Cet élargissement induit une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques de l'Afrique francophone démontrant que rien n'est acquis, l'expansion française pouvant se réaliser hors de sa zone traditionnelle d'influence. Les pays francophones sont amenés à faire des efforts supplémentaires pour être plus compétitifs, la concurrence, bénéfique pour attirer l'attention politique et les ressources financières de l'ancienne métropole. Le protectionnisme, qu'il soit économique ou politique, est rarement source de vigueur ou de progrès. Grâce à l'élargissement, les gouvernements africains comprennent que les aides publiques françaises ne leurs sont pas exclusives et qu'ils doivent respecter le contrat de bonne gouvernance et de bon emploi de ces aides.

Cet élargissement est également cohérent avec le rôle joué par la France au sein de l'Union Européenne, et le maintien d'une cohésion depuis les accords de COTONOU entre l'Afrique (pays ACP) et l'Union européenne.

La mondialisation des échanges nécessite l'élargissement des relations diplomatiques pour éviter une trop grande césure entre les réalités économiques et politiques dans les relations entre la France et l'Afrique. Cependant en élargissant la zone d'influence, et donc d'entraide, la France sera-t-elle en mesure de contenter tout le monde ? Probablement pas. Si l'ouverture est rendue nécessaire par la globalisation des échanges commerciaux, la France va devoir faire des choix...

### I.1.3 Les exigences de la nouvelle implication française

La France est particulièrement attachée à ce que l'Afrique remplisse les exigences de démocratie et de bonne gouvernance. L'exigence démocratique est un impératif du maintien de la coopération et fait partie intégrale de l'extension de la coopération. Cette exigence signifie en clair : des élections démocratiques entraînant l'instauration d'un ordre institutionnel et légal. La démocratie et l'Etat de droit sont des préalables indispensables, même s'ils n'apportent pas à eux seuls une réponse à tous les problèmes.

La politique française favorise les réformes économiques essentielles même si les performances économiques restent modestes. Les aides visent donc la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions socio-économiques des populations africaines. Ainsi les récents engagements des Etats africains dans leur politique nationale (ce que la France a appelé la « Bonne gouvernance»), leur réappropriation des problèmes et des responsabilités, ont-ils reçu un soutien enthousiaste de la France

La politique africaine met en corrélation étroite la bonne gouvernance et le développement. Ainsi exige-t-elle des pays des engagements pour le respect des droits de l'homme par assurer le respect des droits de l'homme par l'administration, les élus et les citoyens. Les pays se doivent d'assurer une justice libre, équitable, et indépendante. Et les forces armées et de sécurité de respecter les directives des nations. La politique française recherche la mise en place d'une administration plus efficace, et d'une politique budgétaire accordant la priorité au développement humain et aux institutions démocratiques.

Ces exigences peuvent sembler a priori drastiques dans un contexte économique et militaire africain aggravé en 2002, si l'on n'apporte la précision suivante : « La France est le premier fournisseur, premier investisseur et premier dispenseur d'aide, elle a préservé en Afrique une place incontestable mais de plus en plus contestée »<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> CHAIGNEAU Pascal, « Afrique noire-2002 : annus horribilis, revue CCE International, n°506, février-mars 2003.

## I.2 UNE POLITIQUE FRANÇAISE JUSTIFIÉE PAR LA NOUVELLE DONNE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE

### I.2.1 La réorientation de la coopération militaire

La coopération française est résolument tournée vers le soutien des forces de paix africaines.

Avec l'évolution récente des conflits internes et inter-étatiques en Afrique, les grandes interventions militaires françaises sont de plus en plus délicates à mettre en œuvre. Le fait qu'elles soient appuyées ou non par un accord de défense ne change fondamentalement rien.

La France a allégé son dispositif militaire, et donc par voie de conséquence réduit sa



coopération militaire, en redéployant les moyens vers d'autres régions. L'engagement militaire direct dans les crises, généralement internes et/ou interethniques, doit être limité compte tenu de l'ampleur des combats (croissance exponentielle des démographies, théâtres d'action étendus) et les coûts occasionnés. Après les échecs des solutions onusiennes avant, et même après la guerre froide, et les difficultés de l'action rwandaise, la France a redéfini ses implications plus compatibles avec ses moyens économiques et ses

volontés géopolitiques ou économiques. L'approche française de la coopération militaire est centrée sur le maintien de la paix.

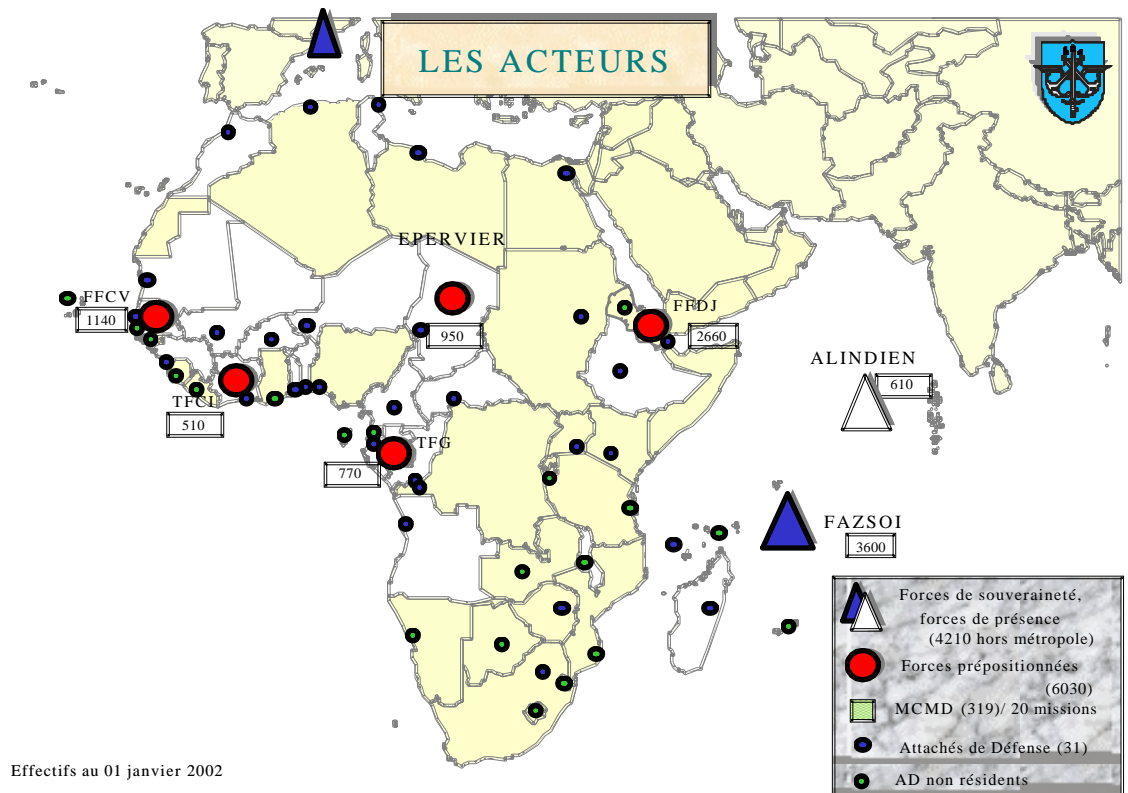
La réduction de la coopération militaire avec les pays africains du « champ » (22 au total) francophones tenait compte de la nouvelle donne géopolitique liée à la fin de l'« affrontement est-Ouest ».

La nouvelle direction de la coopération militaire et de défense dépend du Ministère des affaires étrangères. Elle regroupe les services de l'ex-mission militaire de coopération dans une sous-direction de la coopération militaire qui maintient une coopération privilégiée avec les pays de l'ex-champ. Elle inclut une sous-direction de la coopération de défense (ex-sous-direction de l'aide militaire du quai d'Orsay) plus spécialement chargée des relations avec les autres partenaires étrangers, principalement situés au Maghreb, au Moyen-Orient et en Europe centrale.

La coopération militaire intervenait dans les trois domaines suivants : l'assistance militaire technique, la formation de militaires africains et l'aide en matériels. Aucune remise en question des

accords de coopération ou de défense<sup>13</sup> avec les pays africains n'est actuellement envisagée, et une différenciation est faite entre les pays de l'ex-champ et ex-hors champ

Mais le nombre de coopérants ne cesse de diminuer (moins de 600 actuellement pour plus de 1000 il y a dix ans).



### Carte 1 : Forces militaires françaises déployées en Afrique

De même le nombre de stagiaires africains dans les écoles militaires françaises, reste faible (600 pour 2000 il y a dix ans). Une volonté de mieux adapter l'enseignement aux besoins, et donc de développer la formation dans les écoles africaines à vocation régionale existe comme l'école d'application de l'infanterie à Thiès au Sénégal, l'école militaire d'administration et l'école de l'état-major de Koulikoro au Mali, l'école d'application des transmissions à Bouaké en Côte-d'Ivoire, l'École du service de santé de Lomé (ESSAL), l'Établissement central de réparation et de rénovation automobile (ECRRA) l'École de gendarmerie de Forto-Novo, l'École de gendarmerie d'Awae, l'École de l'air de Garoua, L'École nationale des officiers d'activité de Thiès, l'École d'état-major interafricaine de

<sup>13</sup> La liste des accords de défense et de coopération militaire signés par la France avec les pays d'Afrique n'oké se présente comme suit : RCA (13 août 1960), Gabon (17 août 1960), Congo (1er janvier 1974), Cameroun (21 février 1974), Sénégal (29 mars 1974), Bénin (27 février 1975), Tchad (6 mars 1976), Togo (23 mars 1976), Mauritanie (2 septembre 1976), Niger (19 février 1977), Djibouti (27 juin 1977), Mali (14 octobre 1977).

Koulikoro, l'École interafricaine de Bouaké, l'École de la marine d'Atécoubé et enfin l'École de maintien de la paix de Zambakro. L'aide au matériel est réorientée vers une amélioration des capacités de maintenance et d'entretien des matériels existants plus que l'envoi de matériel nouveau. Cette aide militaire est recentrée vers la sécurité intérieure et la gendarmerie. L'objectif affiché est le renforcement de l'Etat de droit.

Les cadres supérieurs de la défense africaine étant des auditeurs des sessions internationales africaines et malgaches de l'Institut de hautes études de défense nationale (IHEDN) à Paris, ils deviennent de facto des correspondants de la coopération militaire en Afrique.

Compte tenu des impératifs politiques, économiques et militaires, la présence française en Afrique a su s'adapter et rester cohérente. Force est de reconnaître qu'elle se maintient avec des forces permanentes au prix d'une concentration des forces françaises essentiellement autour des aérodromes ou des ports. Le déploiement militaire des armées françaises en Afrique est en 2003 limité à moins de 6000 hommes, avec le départ de Centrafrique en 1998. Le dispositif permanent est regroupé autour de cinq bases et trois groupements de force : Djibouti, Gabon, Tchad, Sénégal et Côte-d'Ivoire. Ces forces disposent de 2 navires, 15 avions de combat, 6 avions de transport, un appareil de patrouille maritime et 19 hélicoptères (coût de fonctionnement estimé : 300 millions d'euros). Ces postes servent de point d'appui pour des forces d'intervention déployées selon les besoins et venant de France. Le prépositionnement des forces est cohérent avec la volonté de la politique française de chercher à prévenir les conflits en favorisant la stabilité et la sécurité soit par une intervention rapide, soit en dissuasion simple. La France, avec une armée plus réduite fait le choix de privilégier la projection de force lui permettant de se déployer en adéquation avec les besoins de la politique étrangère française. Cette coopération militaire en Afrique offre également un intérêt stratégique évident, principalement représenté par DJIBOUTI.

Les objectifs des bases françaises en Afrique a été, dès l'origine, d'assurer la sécurité des nouveaux Etats issus de l'indépendance, ainsi que la stabilité des institutions politiques naissantes. La réduction de la présence prépositionnée en Afrique répond également à l'antipathie grandissante des populations qui voient la présence militaire française comme une force coloniale, ou pire comme une force au service du pouvoir en place (pas toujours démocratique). Les forces armées françaises se trouvent politiquement instrumentalisées dans des discours politiques d'opposition aux régimes en place en flattant le nationalisme en exacerbant la haine de l'ancienne colonie symbolisée par les garnisons françaises.

La coopération militaire permet de développer sur place des compétences et des méthodes de travail propres à l'Afrique. Cette coopération apporte des conseils aux armées françaises déployées et permet également de maintenir un lien précieux entre les armées africaines et françaises. Elle est donc essentielle pour conserver le savoir-faire, les liens avec les Etats, et pour montrer physiquement le potentiel militaire et les capacités opérationnelles conformes aux accords de défense.

Cette coopération crée un climat de sécurité pour les ressortissants et les entreprises françaises, mais également pour les ONG et les journalistes, participant ainsi à la croissance économique et à la libre circulation des idées. Les garnisons servent également à entraîner les troupes africaines de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP).

La France a toujours mené une politique de coopération militaire en Afrique depuis la décolonisation. Cette coopération visait à préserver l'indépendance et la souveraineté des nouveaux Etats, mais également à la France de maintenir le statut quo de son « pré-carré ».

La coopération militaire se décline officiellement « autour des logiques de non-ingérence et de contribution à la stabilité ». Elle se caractérise par des interventions bilatérales moins fréquentes, limitées principalement aux ressortissants français, avec une présence militaire permanente en Afrique réduite et la recherche d'option multilatérale au travers des organisations internationales. La France appuie surtout toute solution africaine de maintien de la paix, et favorise l'enseignement régional avec les structures éducatives militaires locales.

La réforme de coopération militaire intervient après la tragédie rwandaise et les contraintes budgétaires. Si la politique française a recherché de plus en plus l'aval des Nations Unies, ces modifications n'ont pas remis en cause les accords de la France avec 25 pays africains.

Sur le plan budgétaire, la coopération militaire a considérablement évolué :

- en 1990 137 millions d'euros et 925 coopérants militaires sur le continent ;
- en 1997 112,5 millions d'euros et une assistance militaire de 640 hommes ;
- en 2002, sur un total global de 104,7 millions d'euros, la part de l'Afrique représente 75 millions d'euros pour 300 coopérants militaires (sur 392 dans le monde) ;
- en 2003, le budget total de la coopération militaire française doit s'élever à 94,3 millions d'euros, dont environ les deux tiers pour l'ensemble du continent africain. A noter en particulier pour 2003, une baisse notable de près de 40 % des crédits prévus pour la coopération militaire et de défense avec les organisations régionales.

Si les crédits diminuent, la France continue de s'investir dans la résolution des conflits, au travers du programme RECAMP ainsi que dans ses participations aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (MONUC en RDC), et tout récemment en Côte d'Ivoire. Le cas de la Côte d'Ivoire sera à terme le test le plus exemplaire qui confirmera ou non cette transformation de la politique française de coopération militaire.

Avec cette réforme la France fait preuve de plus de prudence et cherche la constitution de force multinationale avant de s'engager sur un théâtre. En prônant le développement de forces interafricaines de sécurité, la France a pris conscience qu'il y a plus à perdre qu'à gagner à s'engager directement dans le maintien de la paix en Afrique.

Le dispositif français vise à permettre une réaction rapide en conformité avec les accords de défense et la préservation des capacités opérationnelles plus ramassées des forces armées françaises. La présence de forces implantées en Afrique joue un rôle stabilisateur, et contribue à une politique française réaffirmée. Pour les pays concernés par la présence permanente, les garnisons françaises constituent un double intérêt politique et sécuritaire. Cette présence favorise également tout déploiement futur, entraînement du corps expéditionnaire, renseignement du théâtre, contacts avec les autochtones (civils et militaires). Bien des aspects qui avaient fait défaut aux Américains lors de leur intervention en Somalie, et qui sont probablement la cause principale de leur échec.

Les Africains ont dans un deuxième temps fait évoluer leur compréhension de la coopération militaire. Ils tiennent plus que tout à éviter tout « néo-colonialisme » et sont très attachés à leur souveraineté, mais également à rechercher par eux-mêmes des gages de stabilité régionale plus propices à une prospérité économique, et par voie de conséquence à toute stabilité politique. La présence permanente de forces françaises doit donc bien intégrer cette donnée fondamentale afin d'éviter tout ressentiment populaire.

Ainsi a été créé en 1999 la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) afin de réformer l'outil de coopération militaire et de défense, dans le cadre plus général de la réforme de la politique de coopération, au même titre que la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID). Elle est « chargée de l'assistance et de la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire. Elle assure la gestion administrative et financière des actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers, ainsi que l'administration des personnels qui y sont affectés, la mise en place de l'aide logistique et la gestion des stagiaires militaires étrangers. » La DCMD regroupe aujourd'hui, au sein du ministère des Affaires étrangères, les fonctions assurées par les anciennes missions militaires de coopération (MMC) et la sous-direction de l'aide militaire (SDAM).

La diminution du nombre des stagiaires africains en France vient du fait que l'enseignement dispensé en France ne correspond pas forcément aux besoins africains (armes trop sophistiquées), et ne peut être considéré comme un désintérêt français vis à vis de l'Afrique. Ainsi la France favorise-elle les écoles africaines de formation militaire.

Mais il faut constater que malgré les discours, la réforme de la coopération militaire s'accompagne d'une diminution importante des crédits : réduction de 10 millions d'euros, soit 9,5 %, en 2003 faisant suite à une diminution, de 6,2 millions d'euros, opérée en 2002. Il y a bien diminution notable des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense. Les fonctions touchées en 2003 seront les coopérants techniques (- 2,03 millions d'euros, soit - 3,5 % par rapport à 2002), la formation des stagiaires (- 1 million d'euros, soit - 7,8 % par rapport à 2002) et surtout l'appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien des infrastructures (- 6,85 millions

d'euros, soit - 31,1 % par rapport à 2002). De plus les crédits d'intervention consacrés à la coopération et au développement diminuent également de 4,1 %.<sup>14</sup>

La politique militaire française en Afrique s'est profondément transformée dans les dix dernières années. La liberté d'action dans le « pré-carré » s'est transformée en une véritable coopération visant à aider les pays francophones dans le maintien de la paix et l'action humanitaire.

Les événements actuels en Côte d'Ivoire permettent de démontrer la volonté française d'apaiser le conflit, la recherche d'un consensus et l'implication d'autres acteurs africains. La France cherche principalement et à protéger ses ressortissants et le cessez-le-feu.

Cette nouvelle politique répond à deux préoccupations politiques de la France dans les pays africains : la préservation de la zone d'influence française, et la volonté de maintenir un certain rang sur la scène internationale.

### I.2.2 Le RECAMP : deux ans après

Avec le reformatage de la coopération militaire, la France a favorisé l'émergence d'une force africaine d'interposition appelée « RENforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix : « RECAMP ».

En parfaite cohérence et s'inscrivant totalement dans la politique française de sécurité et de défense en Afrique, le programme RECAMP vise, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'OUA, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.



La première expérience d'une force africaine d'interposition a été en 1996 le transfert par les Français de la mission de contrôle des accords en République Centrafricaine (MISAB). Cette force a été relevée par la Mission des Nations Unies (MINURCA) composée de militaires provenant principalement de pays africains, tandis que la France en fournissait l'essentiel de l'équipement. La réussite de cette expérience a favorisé le développement du concept de RECAMP, en exploitant la capacité et surtout la volonté des pays africains à prendre en charge leur propre sécurité.

---

<sup>14</sup> Les dépenses d'équipement et de soutien des unités RECAMP sont supportées par le budget du ministère de la défense. 77 millions d'euros ont été dépensés en 2002 se répartissant en 47,6 millions au titre de la coopération militaire de défense, dont dépendent notamment les 20 missions de coopération en Afrique, 9,6 millions pour la formation du personnel et 19,6 millions d'aide directe et de don aux Etats africains de matériel.

Le financement des activités est assuré par des contributions qui peuvent passer par les structures des Nations Unies ou bien être attribuées directement par les pays donateurs aux pays africains.

L'appui français aux opérations de maintien de la paix à Bangui s'était concrétisé par la prise en charge des dépenses d'entretien des contingents de la MISAB, ce qui a représenté un coût total de 3,7 millions d'euros pour l'année 1997. La même assistance a été apportée à la MINURCA par l'équipement d'une compagnie d'intervention (460 000 euros) et la formation d'instructeurs. En 1998, 27,5 millions d'euros ont ensuite été consacrés au programme RECAMP et cette dotation a été reconduite en 1999. Notons qu'en 2000, la France a consacré plus de 30 millions d'euros au programme RECAMP.

Le programme RECAMP a déjà été appliqué à plusieurs reprises :

- République Centrafricaine : MISAB (1997), composée de 6 contingents (Tchad, Gabon, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Togo) se transformant en MINURCA (1998) sous l'égide de l'ONU.
- Guinée Bissau (1999) : bataillon multinational (Bénin, Gambie, Niger et Togo) lors de l'opération « RECAMP Bissau »
- République Démocratique du Congo : Contribution à la MONUC (2000-2001) mission des Nations Unies

Les forces RECAMP cherchent dans la mesure du possible à légitimer leur emploi dans le cadre des organisations internationales, ONU et Union africaine, mais il n'est pas impossible qu'elle puisse dépasser à l'avenir le strict cadre du maintien de la paix pour s'étendre aux missions plus délicates de l'imposition de la paix.

### I.2.3 Les interventions militaires françaises en Afrique, 2002, 2003.

#### L'exemple de la Côte d'Ivoire

Le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire a sombré dans la guerre civile. Dès le 22 septembre 2002, en accord avec la politique française de sécurisation, les militaires français étaient déployés pour évacuer 1200 ressortissants étrangers de Bouaké à Yamoussoukro.

La France obtenait un cessez le feu en octobre. Le volume des forces



françaises constituées au départ de 500 hommes pré-positionnés en Côte d'Ivoire, s'est accru jusqu'à

3000 hommes pour contenir une ligne de cessez le feu bloquant l'entrée des rebelles dans Abidjan. La mission militaire française avait pour objectif une sécurisation pacifique des 100 000 ressortissants étrangers - dont plus de 20 000 Français - et le dénouement de la crise par une solution négociée.

La force d'interposition, maintenant multinationale, agit sous le mandat d'une résolution de l'ONU. Début février 2003, 1200 militaires sénégalais, togolais et nigériens étaient déjà déployés sur la ligne de cessez-le-feu. En revanche, la présence des forces françaises s'avérait encore nécessaire dans l'Ouest du pays.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le gouvernement français ne veut pas reprendre le rôle passé de « gendarme de l'Afrique ». Face à une situation complexe et très dangereuse vis à vis de ses ressortissants, la France reste en adéquation avec la nouvelle doctrine du « ni ingérence, ni indifférence ». Si aucun soldat n'avait été dépêché pour sécuriser le territoire, des massacres étaient à craindre, avec certainement un renversement du gouvernement et la prise d'Abidjan par les rebelles. La France ne souhaite pas s'impliquer durablement mais recherche la paix et la stabilité dans ce pays d'Afrique francophone qui constitue la première puissance économique et la troisième puissance d'Afrique.

La Côte d'Ivoire dans son ensemble, c'est aussi 200 000 français et d'importants intérêts commerciaux. Alors qu'au KENYA on assiste à une transition démocratique pacifique, l'Afrique francophone abrite des pays ravagés par les conflits.



La France ne peut résoudre seule le problème, les accords de Marcoussis tendaient vers le consensus et la sortie de crise tout en évitant de devenir une puissance belligérante. La solution se trouve dans un accord entre ivoiriens. L'intervention actuelle montre deux volets : l'incapacité des africains à résoudre la crise (et les massacres), elle manque de volonté des institutions régionales ou sous-régionales d'Afrique de l'Ouest à s'imposer comme médiateur.

Alors que l'engagement de la France parfois perçu comme une force coloniale, a permis d'éviter le pire, le retour à la paix en Côte d'Ivoire est le premier test de la politique africaine. Nul ne conteste que l'engagement militaire de la France aura été déterminant pour empêcher les pires escalades.



Cette intervention militaire permet de tirer de nombreux enseignements. La rapidité de l'intervention des forces françaises engagées dans l'opération LICORNE permet une fois de plus de montrer l'intérêt des installations françaises en Afrique. La politique de coopération militaire, avec des forces prépositionnées, a montré sa pertinence et son utilité. Durant presque deux mois le dispositif militaire a été réalisé essentiellement avec les forces françaises permanentes en Afrique ( Côte d'Ivoire, Gabon, Tchad et Djibouti). Ceci a permis une plus grande réactivité et une meilleure organisation du déploiement.



L'action française n'est plus unilatérale mais appuyée par la CEDEAO, contingent limité à 1300 hommes. Cinq pays africains appuient désormais la France dans sa tâche ainsi que des pays anglophones, tel le Ghana, qui participent à cette force régionale.

Des doutes sont émis quant à son efficacité réelle à effectuer son rôle de médiation, doute confirmé par le peu d'intérêt accordé par certains dirigeants africains lors des dernières réunions. La voie d'une médiation française a de fortes chances de se substituer dans un proche avenir à l'engagement militaire français, surtout si celle-ci s'accompagne d'un renforcement militaire français allié à un soutien sonnante et trébuchant de ses aides publiques. La gestion de la crise ivoirienne est autant militaire que politique ; la convergence des actions françaises est menée en coopération avec le ministère de la Défense et le ministère des Affaires Etrangères.

La plus grande vigilance parisienne est accordée à ce dossier car à l'heure où « Walter KANSTEINER élabore la nouvelle politique africaine des Etats-Unis, un échec en Côte d'Ivoire serait l'amorce d'une diminutio capitis »<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> CHAIGNEAU (directeur du CEDS), « L'imbroglie Ivoirien », revue Défense Nationale, n°2, février 2003.

## I.3 LES ACCORDS ECONOMIQUES

### I.3.1 La réforme du dispositif français de coopération

Le ministère de la coopération disparaissait le 1<sup>er</sup> janvier 1999, période de cohabitation, indiquant ainsi un certain consensus politique. Ce ministère créé dans les années 60 symbolisait les relations privilégiées de la France avec son pré-carré africain. Ses services et ses crédits ont été intégrés au sein du ministère des Affaires Etrangères.

Les motifs officiels sont l'inadaptation de ce ministère à la mondialisation, la raison officielle est économique : Bercy et ses contraintes budgétaires. Mais cette réforme permet à la France d'afficher une politique économique différente, et de modifier les relations de partenariat avec les pays africains : contrat plus clair basé sur les grandes composantes :

- économiques,
- militaire
- immigration.

La réforme a permis d'obtenir un ensemble plus cohérent, le ministère des Affaires Etrangères devenant l'organe unique de décision politique, administratif et financier sur le plan diplomatique. Les orientations de la coopération et la répartition géographique permettent ainsi à la France d'avoir une politique africaine unique et en adéquation avec la politique extérieure française. Les rivalités et le « double jeu » s'en trouvent ainsi réduits, mais pas inexistantes car la rue Monsieur n'a pas totalement disparu. Cependant les compétences ne se limitent plus à la zone africaine.

La Direction générale de la coopération internationale et du développement étend ses compétences au monde entier, en se centrant sur le développement et la coopération technique, la coopération culturelle et la politique du français, la coopération scientifique, universitaire et de recherche, enfin l'audiovisuel extérieur et les techniques de communication. Le Comité international de la coopération internationale et du développement (CICD), présidé par le Premier ministre et copiloté par les deux pôles, Bercy et le quai d'Orsay, définit les orientations annuelles de la politique de coopération et doit surtout hiérarchiser les priorités géographiques. C'est lui qui doit classer les pays bénéficiaires et décider du niveau et de la nature des crédits que les différentes catégories de pays peuvent recevoir.

L'évolution actuelle des relations franco-africaines n'est pas uniquement dans la disparition du ministère de la Coopération. En théorie la coopération peut-être définie « comme étant l'ensemble

des relations entre nations industrialisées et nations sous-équipées »<sup>16</sup> Par coopération, il convient de parler de coopération africaine.

« La coopération avec l'Afrique se différencie des autres coopérations parce qu'elle implique ici plus qu'ailleurs des relations inégales entre un pays développé et des pays en voie de développement mais qui, de surcroît, ont partagé avec la France un passé commun marqué par une domination. Les critiques n'ont pas manqué de les qualifier de relations néo-coloniales »<sup>17</sup>.

La volonté de modification prend en compte les critiques passées sur l'absence de véritable doctrine de coopération. Les finalités s'en trouvent mieux fixées, plus cohérentes et adaptées à la politique extérieure générale de la France.

### I.3.2 La nouvelle Direction générale de la coopération au sein du ministère des Affaires Etrangères

Le rattachement de la coopération au sein du ministère des Affaires Etrangères est une avancée significative pour une plus grande rationalité, même si certains Etats africains y voient un



désengagement de la France, et la fin du privilège de la Francophonie en Afrique. Depuis la fin de la guerre froide et les effets de la globalisation, l'aide tant économique que militaire doit être clarifiée et cohérente avec l'ensemble des positions françaises.

Les rapports ont besoin d'être contractuels et de tenir compte des exigences occidentales sur la bonne gouvernance (transition démocratique, usage des aides, respect des droits de l'homme).

Le chef de la diplomatie française, Dominique de Villepin, qui a multiplié ces derniers mois les voyages en Afrique, qu'il connaît bien, a affirmé à plusieurs reprises que l'action internationale de la France ne sera forte que si elle est unie, cohérente et modernisée, mettant l'accent sur la volonté de réforme du ministère des Affaires étrangères, qui coiffe celui de la Coopération et de la francophonie.

Cette nouvelle direction est fondée sur le principe de l'unité d'action. Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une seule administration, une direction générale unique au sein des Affaires étrangères à la responsabilité mondiale et globale de la coopération. Elle n'est plus seulement destinée au pays en voie de développement mais a volonté de couvrir le monde entier.

<sup>16</sup> ABELIN P., Rapport sur la coopération, ex-Ministère de la Coopération, 1975.

<sup>17</sup> DOMERGUE-CLOAREC Danielle, La France et l'Afrique après les indépendances, Sedes, 1994, p 98.

La coopération change donc de dimension car elle peut intégrer des domaines de coopération scientifique ou culturelle sans uniquement se limiter à des actions d'aide publique ou de sécurité. De coopération africaine, la direction est maintenant à vocation de direction internationale.

Cependant la coopération garde une place prépondérante. La France et l'Afrique conservent des relations privilégiées, il ne s'agit donc pas pour la France de négliger l'Afrique francophone traditionnelle. Mais les changements de la situation géopolitique induisent que la France s'ouvre à l'Afrique tout entière, la coopération étant également perçue en terme d'échanges.

Si les aspects économiques sont importants, la priorité reste la paix et la sécurité. Les différents massacres et conflits, leurs génocides, ne peuvent laisser passives les opinions publiques. Il en va de même des famines et de la pauvreté.

Avec la paix, le développement, la démocratisation et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale sont des objectifs à moyen terme.

Débarassé des contraintes de la cohabitation, le président Jacques Chirac, décide de relancer la politique de coopération de la France. Il augmente l'aide publique au développement, assure une plus grande présence au plan international et porte une attention toute particulière à l'Afrique, malgré le climat d'austérité budgétaire due à la stagnation de la croissance. La France veut faire de l'Afrique une priorité en agissant selon deux axes : augmenter son aide publique au développement (APD) de 50 % sur cinq ans et mobiliser le secteur privé en encourageant les investissements en Afrique.

La France a l'ambition d'un nouvel ordre international fondé sur les trois principes complémentaires que sont la responsabilité collective, la légitimité et l'efficacité. La coopération représente pour la politique française un des instruments importants du rayonnement de la France dans le monde

### I.3.3 Le pari du NEPAD

Le Nouveau partenariat pour le Développement Economique en Afrique (NEPAD<sup>18</sup>) représente pour la politique française une issue pour le règlement des conflits et la préservation des ressources.

---

<sup>18</sup> NEPAD : New Partnership for Africa's Development - Le NEPAD provient de la fusion du plan du Millénaire présenté par le président sud-africain Thabo MBEKI et les chefs d'Etat du Nigeria et de l'Algérie, Olusegun OBASANJO et Abdelaziz BOUTEFLIKA, auxquels s'est joint par la suite l'Egyptien Hosni MOUBARAK, et du plan OMEGA du président sénégalais Abdoulaye WADE. Adopté en juin 2001 par le dernier sommet de l'OUA à LUSAKA en Zambie puis endossé, en juillet de la même année, par le sommet des huit pays les plus



Les chefs d'Etat africain qui ont conçu le NEPAD cherchent à responsabiliser l'Afrique dans son développement. Le NEPAD, et les pays industrialisés partenaires, ont pour challenge de mettre en œuvre des projets locaux favorisant le développement économique régional en Afrique tout en permettant l'entrée de celle-ci dans la mondialisation. Le NEPAD, a également mis en évidence la nécessaire implication du secteur privé, avec, en contrepartie, l'engagement africain d'instaurer une visibilité suffisante à la bonne marche des entreprises et un environnement indispensable qui favorise le développement des investissements privés. La démarche prône l'élaboration de projets par les Africains dans un partenariat avec les pays riches et une réalisation contractualisée, suivie et contrôlée.

Dans plusieurs ensembles régionaux les initiatives sont entravées par les conflits ethniques et les renversements politiques. En conséquence, en dépit des déclarations encourageantes, l'avenir du NEPAD est incertain. La France entend donner une impulsion nouvelle à ce Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, car ce dernier est dans la droite ligne du développement africain voulu par la coopération africaine.

Cette initiative africaine, soutenue par la France devant les instances internationales répond aux voies tracées par la France sur la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la transparence dans la gestion économique. La politique française recherche le développement durable en Afrique.

Le Président de la république Jacques CHIRAC le signalait : « La volonté d'appropriation par les pays africains eux-mêmes de ce qu'il est convenu de ranger sous les vocables de bonne gouvernance, de paix civile, de démocratisation (...) est l'un des aspects nouveaux du NEPAD, et aussi l'un des plus prometteurs : l'engagement des Africains eux-mêmes à enraciner, leur propre responsabilité pour préserver ou renforcer des valeurs, des principes, des règles, dont l'Afrique a besoin, comme le NEPAD l'a constaté lui-même, règles qui sont d'ailleurs reconnues comme des facteurs de stabilité sans lesquelles il ne peut y avoir de développement durable. »<sup>19</sup>

Le programme du NEPAD répond à cet objectif par la prévention et le règlement des conflits mais aussi la préservation et le développement des ressources naturelles, non seulement minières mais aussi l'eau, l'agriculture, l'exode rural massif, la santé et l'éducation. Le programme se décline autour

---

industrialisés (G8) à Gênes en Italie, ce plan a aussi été à l'ordre du jour du G8 à Kananaskis au Canada en juin 2002.

<sup>19</sup> Président CHIRAC Jacques, Réunion sur le NEPAD : discours d'ouverture du Président de la République, Paris, 8 février 2002 (voir annexe).

de dix thèmes prioritaires : la bonne gouvernance publique, la bonne gouvernance de l'économie privée, les infrastructures, l'éducation, la santé, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agriculture, l'environnement, l'énergie et enfin l'accès aux marchés des pays développés et la diversification des produits.

Pour la première fois, les dirigeants africains ont pris l'initiative de soulever les difficultés et d'élaborer leurs propres solutions. Les réactions de la société internationale, et en particulier du G8 et de l'Union Européenne, ont été très positives. Cependant, le défi semble très lourd à relever, compte tenu du retard accumulé et des difficultés auxquelles le NEPAD sera confronté. Au sommet du G8 de Kananaskis, les membres du G8 se sont engagés à mettre en œuvre des partenariats renforcés dont les résultats correspondent aux engagements pris dans le NEPAD. Les pays du G8 se sont en outre engagés à promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les institutions et la gouvernance, favoriser le commerce, l'investissement, la croissance économique et le développement durable (en facilitant le financement de l'investissement privé et l'accès aux marchés pour les produits africains). Le principe des ajustements structurels est donc loin d'être abandonné et le NEPAD ne présenterait finalement que peu de changements par rapport aux institutions de Bretton Woods. Les enjeux de l'intégration apparaissent comme étant la stabilisation des institutions et des fondamentaux du cadre macroéconomique ainsi que l'accroissement de l'investissement massif dans les secteurs moteurs de la croissance.

Cependant le NEPAD butte devant quelques difficultés. La question du leadership pose problème. Le NEPAD, ou plus précisément sa reconnaissance par le G8, n'est finalement qu'une autre présentation des ajustements structurels, dans laquelle la marge de manœuvre des Africains est faible. De plus le rapatriement des investissements reste flou. Les modalités qui doivent permettre aux pays africains de profiter des bénéfices réalisés au titre des investissements étrangers ne sont pas précisés. En outre, la réponse du G8 à Gênes ne fait pas référence aux travaux d'infrastructure, mais demande une plus grande ouverture des marchés. D'autre part l'austérité fiscale et les évolutions exigées risquent d'avoir des conséquences sociales et politiques graves.

Le NEPAD apparaît surtout comme un outil de négociation collective face au G8 et aux institutions internationales. De l'attitude de ces derniers dépendra sans doute le succès de cette démarche. Avec la volonté de la diplomatie française, le dispositif du NEPAD se met en place, avec structures, comités, et axes d'efforts.

## II UNE POLITIQUE FRANCAISE JUSTIFIEE PAR LA NOUVELLE DONNE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE

### II.1 L'IMPACT MONDIAL ET EUROPEEN

#### II.1.1 L'influence induite par la construction européenne

Depuis la chute du mur de Berlin, et la disparition de l'Union Soviétique, les priorités de l'UE se sont tournées vers l'EST. C'est l'Elargissement. L'intégration de l'Europe de l'Est est au centre



des préoccupations actuelles tant administratives qu'économiques ou stratégiques. Les allocations de l'UE et dans une certaine partie celles de la France, sont donc orientées vers l'EST. Pour Didier DOUCET « la prochaine entrée dans l'Union européenne d'une douzaine de pays de l'Est européen va sans doute se faire au détriment de l'Afrique ». Doit-on voir dans l'élargissement un risque pour le Sud ?<sup>20</sup>

**Carte 2 : Elargissement de l'Europe**

Notre diplomatie s'est également réorientée vers l'Union Européenne. Ce phénomène a entraîné un désengagement qui s'est concrétisé par la reprise de l'Agence française de développement par le Ministère de l'Economie et des Finances et surtout par une baisse constante de l'aide publique au développement. La disparition de bourses d'études et de politique active favorisent la formation des élites par les pays anglo-saxons et plus particulièrement dans les universités américaines et canadiennes.

Avec le Processus de Barcelone en 1995, l'UE a adopté une stratégie autour de ses frontières immédiates : vers l'Europe de l'Est, les Balkans, la Méditerranée et les pays du Maghreb. Les relations économiques et des nécessités de sécurité avec les voisins immédiats de l'UE renforcent ce développement. La France est très engagée dans cette politique méditerranéenne, ce qui de facto réduit les relations avec l'Afrique subsaharienne.

En fait l'intégration prochaine des pays de l'Est dans l'Union Européenne pèse sur l'aide à l'Afrique, ce qui éloigne les relations traditionnelles de l'Europe et de la France avec le continent noir. Dans le même temps, le commerce entre l'Europe et les pays de l'Est progresse suite aux accords d'adhésion. Le soutien financier accordé à l'intégration vient se déduire des aides au développement consenties aux pays africains. Les ressortissants des nouveaux pays intégrés à l'Union Européenne vont circuler et travailler librement au sein de l'Europe, tandis que les travailleurs africains seront soumis aux mêmes restrictions qu'aujourd'hui, voire renforcées. En conséquence, cela entraînera une diminution de l'émigration venue d'Afrique, ce qui diminuera à son tour les transferts financiers des travailleurs immigrés travaillant en France vers les pays africains. Ces mannes financières peuvent, pour certains pays représenter la part essentielle des investissements extérieurs.

L'expansion de l'UE vers l'Est, l'évolution d'un nouvel ordre économique du monde imposé par l'Uruguay round du GATT, la création de l'OMC, ont déplacé dans les années 90 l'orientation des relations de l'UE avec le reste du monde.

L'Union Européenne a analysé ses relations économiques avec les pays de la zone « Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). Lors de la signature du Traité de CEE de Rome, le 25 mars 1957, la France a tenu à intégrer les relations entre les colonies et la Communauté européenne récemment formée, et à établir le Fond européen pour le développement (FED).

A l'initiative de la France, le FED a été destiné aux allocations fournies aux pays africains, colonisés à l'époque, et avec lequel quelques états membres de la CEE avaient des liaisons historiques. Les allocations ont initialement visé au développement d'infrastructure dans ces colonies. La fondation pour des relations Euro/Africaines contemporaines a été mise en place sur l'initiative de la France dès le début de la CEE. Lorsque la plupart des pays africains français ont gagné leur indépendance, les États Africains Associés et Malgaches (EAAM) ont été formés sous les accords de Yaoundé I(1963) et Yaoundé II (1969). En couvrant 18 pays de l'Afrique subsaharienne, les accords de Yaoundé ont constitué un acquis en termes de mise en place d'institutions communes avec la CEE et la structure contractuelle. Bien que la politique Yaoundé ait essentiellement visé les pays africains francophones, il a créé des bases pour la Convention de Lomé qui a suivi(1975-2000). En effet l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne en 1973 a mené à la signature d'un accord plus large à Lomé en 1975, entre 9 membres de la CEE d'une part, et 27 pays africains 6 états des Caraïbes et 3 du Pacifique d'autre part. Cela a donné naissance à la première association d'ACP-CE sous l'égide de la Convention Lomé qui devait aboutir au plus grand nombre de partenaires et à une diversification des objectifs. Vingt pays du Commonwealth se développant en Afrique subsaharienne, les Caraïbes et le Pacifique

---

<sup>20</sup> DOUCET Didier, L'Elargissement de l'Europe : un risque pour le Sud ?, L'Harmattan, 2001.

ont rejoint l'association qui à ce moment-là était vue comme un modèle pour le développement Nord-Sud <sup>21</sup>.

La Convention de Lomé (fonds de plus de 3 milliards d'euros) était axée sur une priorité des exportations de pays ACP dans la CEE, le respect de la souveraineté, des intérêts mutuels et d'interdépendance, le droit de chaque état pour déterminer sa politique propre et la sécurité de relations basées sur les accomplissements du système de coopération.

Deux processus STABEX et SYSMIN ont été conçus pour aider les pays ACP à faire face à la crise de marchandises :

- STABEX (stabilisation de recettes d'exportation sur des produits agricoles), fonds destinés à compenser des pertes de produits agricoles (le cacao, le café, l'arachide, le thé, parmi d'autres) en cas de problème de récolte et de chute de prix.
- SYSMIN prêt accordé à un pays ACP dépendant lourdement d'un minéral particulier qui a subi des pertes d'exportation.

Un véritable audit appelé "le Cahier Vert » a analysé les relations UE-ACP. Le Cahier Vert a révélé, entre autres, que malgré les préférences commerciales généreuses aux états d'ACP, les objectifs primaires étaient loin d'être atteints. La part de marché d'UE des pays d'ACP avait baissé de 6.7 % en 1976 à 3 % en 1998. Celui d'Afrique subsaharienne a baissé à moins de 2 % avec 60 % des exportations totales concentrées dans seulement 10 produits.

La mondialisation consacre chaque jour davantage l'effacement des zones traditionnelles. Le sous-développement et la pauvreté chronique ont habitué l'Afrique à une politique de la main tendue. Il importe désormais de dépasser cette logique d'assistanat au profit d'une politique de responsabilisation des pays africains face à leurs problèmes politiques et économiques.

Mais en même temps, il faut pérenniser les acquis de la politique française en Afrique ; en effet, le fondement de la nouvelle alliance entre la France et l'Afrique réside dans le fait que la France qui restera garante que l'Europe demeure engagée aux côtés de l'Afrique

La France, en usant de son statut de pays connaisseur du monde africain, a défendu l'Afrique, tout en voulant poursuivre l'ouverture de l'Europe. Le problème consiste à faire partager le poids, notamment économique, de l'aide apportée à l'Afrique par les autres pays européens.

La France est l'intermédiaire principal entre l'Afrique et l'Union Européenne. Si les relations Euro-africaines passent par la mise en place d'un développement durable et par l'apparition d'une prise de conscience africaine, il entraîne un certain nombre d'engagements tant de la part de l'Afrique que de la part de l'UE. Il implique la volonté des Africains d'effectuer les réformes indispensables tant

---

<sup>21</sup> L'Accord de Georgetown (1975) a institutionnalisé le groupe ACP et lui a donné une structure permanente : le Secrétariat Général.

politiques et institutionnelles, que de réorganisation de la Sécurité Militaire et Interne ou de la mise en place d'Infrastructure entre états et à l'intérieur d'un même État.

L'accord de Cotonou (Bénin, le 23 juin 2000 ) marque un changement important dans la coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Conclu pour vingt ans, il réunit les 77 États du groupe ACP et les 15 pays de l'Union européenne et sera révisé tous les cinq ans. L'accord comprend cinq axes :

1. Conformité avec les prescriptions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale en libéralisant les échanges (fin du Stabex et du Sysmin, mécanismes de stabilisation des prix qui garantissaient les recettes des exportations des pays ACP pour les produits agricoles (Stabex) et pour les produits miniers (Sysmin).
2. L'aide n'est plus automatique et dépend de la réalisation de performances (réformes institutionnelles, utilisation des ressources, réduction de la pauvreté, mesures de développement durable...). Chaque pays dispose d'une enveloppe qui couvre l'aide programmée sur la base d'une stratégie de coopération nationale (SCN).
3. La lutte contre la pauvreté, objectif central de l'accord, mêle les dimensions politiques (coopération régionale), économiques (développement du secteur privé, réformes structurelles et sectorielles), sociales (jeunes, égalité des chances), culturelles et environnementales de chaque pays.
4. Les populations concernées doivent être informées et consultées afin d'accroître la participation des acteurs économiques, sociaux et associatifs locaux à la mise en œuvre des projets.
5. Un « dialogue politique » est prévu sur toutes les questions d'intérêt mutuel, aussi bien au niveau national, régional ou du groupe ACP. Des procédures sont instituées en cas de violation des droits de l'homme ou de corruption, notamment la suspension de l'aide.

Le respect des droits de l'homme, la promotion d'idéaux démocratiques et la bonne gestion sont devenus les fonctions essentielles de la Convention ACP, les pays qui n'ont pas accompli ces conditions ont été sanctionnés et refusés d'accès aux fonds FED (le Nigeria -1995, le Libéria – 2000, La Zimbabwe - 2002).

Le Fonds européen de développement (FED) reste le principal instrument financier de la coopération de l'Union Européenne avec les pays ACP. L'UE a fourni un volume significatif de ressources financières : 13.5 milliards d'euros dans 9ème FED, auxquels il faut ajouter 9.9 milliards d'euros non engagés des FED précédents. Soit 23.5 milliards d'euros au total pour la période 2000-2005.

En 2001, le Comité FED a consacré 204 millions d'euros à la Zone Franc. On peut entre autre citer le Mali qui représente 37% avec notamment un appui budgétaire (25 millions d'euros) et un

projet de lutte contre la désertification (14 millions d'euros). Viennent ensuite le Tchad et le Cameroun avec 24 millions d'euros chacun (12%) : 6 projets pour le Tchad dont 16 millions d'euros en soutien économique et 2 projets pour le Cameroun dont un consacré à l'appui institutionnel du secteur des routes rurales (23,5 millions d'euros). La Côte d'Ivoire n'a représenté que 8% des fonds avec un programme de relance économique de 12,7 millions d'euros. Ce faible montant est la conséquence de l'application du régime de sanctions de l'article 96.2 levé partiellement en juillet 2001 et totalement en janvier 2002.

Les pays africains ont exprimé la crainte que la France, tournée vers la construction européenne, ne s'intéresse plus à l'Afrique, et tout au moins ne soit plus son ambassadeur auprès de l'Union. Avec le renforcement de la francophonie, la France entend réaffirmer sa solidarité avec les pays historiquement amis, indiquant ainsi son attachement. Mais on peut s'inquiéter de savoir si la France a la capacité de mener à bien à la fois ses relations africaines et l'élargissement européen. A travers la francophonie, la France peut amener d'autres pays du Nord, francophones comme nous, à contribuer à l'action multilatérale francophone.

Par sa présence en Europe ainsi qu'à travers les organisations internationales, comme l'ONU, la France peut défendre ses centres d'intérêts. La volonté française reste d'impliquer l'Union Européenne dans la résolution des problèmes de l'Afrique. La France entend expliquer qu'il serait illogique et dangereux pour l'Europe de créer un nouveau mur au sud de la Méditerranée en abandonnant l'Afrique subsaharienne à son destin. L'aide au développement répond à la nécessité de lutter contre la pauvreté. Cette dernière est une source d'instabilité, source des violences, de conflits et de l'exacerbation des clivages ethniques.

La France ne peut totalement se retirer du continent africain. Or, la crainte existe dans les pays africains que la France, préoccupée par la construction européenne et les coûts de celle-ci, ne se détourne de l'Afrique. Bien que d'autres pays développés s'intéressent à l'Afrique, il est prévisible, au moins à moyen terme, que la France conservera une position importante, à défaut d'être dominante.

### II.1.2 La nouvelle répartition française des moyens économiques et militaires engagés

Avec l'absorption du ministère de la coopération dans le ministère des affaires Etrangères, et l'élargissement au monde entier de la notion de coopération, les liens se distendent. Certains vont même jusqu'à affirmer qu'il y a une volonté générale de « normaliser » les relations avec l'Afrique afin de ne plus faire de préférence entre ce continent et toute autre partie du monde. Tout concourt à une banalisation à court terme : dilution de l'Afrique parmi les autres continents.

Les réductions de la coopération militaire en Afrique, des effectifs et des bases ne peuvent permettre de conserver ses intérêts sur ce continent. De nombreux observateurs signalent que la coopération a été initiée il y a quarante ans et que l'aide aux jeunes armées africaines ainsi que les

formations sont maintenant accomplies. Un redéploiement des forces militaires en Europe ou d'autres parties du monde serait logique. De tels arguments ne servent en fait qu'à masquer le désir de réduire la coopération africaine.

Les forces prépositionnées constituent encore un volume important, même si l'Afrique ne représente plus la zone principale d'intervention. De plus les interventions françaises se conçoivent dans un cadre général multinational sous l'égide des nations unies. Et donc la France n'a plus vocation à intervenir seule en Afrique mais soit assumer une action préventive par sa présence, soit être au mieux à la tête d'une force multinationale de maintien ou d'imposition de la paix. Devant les difficultés économiques françaises, les arbitrages politiques ne peuvent être très favorables à un accroissement de l'aide publique ou de la présence militaire. Les scandales politico-financiers et de trafics d'armes sont également des arguments à charge. Cependant voulant conserver son rôle d'influence dans cette partie du monde, la France va maintenir le niveau actuel des montants engagés par la coopération et la présence militaire.

## II.2 PERCEPTION FRANÇAISE DE LA POLITIQUE AFRICAINE

### II.2.1 L'image africaine

La perception de l'Afrique n'est pas bonne, et en accord avec l'attitude réservée des investisseurs privés internationaux. L'Afrique ne fait pas partie de la vision stratégique française, et ne constitue pas pour les Français une zone prioritaire. On constate que, dans de nombreux domaines, l'Afrique possède des atouts : ports et aéroports avec de bonnes infrastructures, système bancaire, main d'œuvre peu coûteuse. Cependant la confiance est rompue par les comportements humains et surtout par la conduite douteuse des administrations des Etats africains. Ce qui nous montre que les maux africains ne sont pas inéluctables et dépendent des chefs d'Etats et des gouvernements, d'où la recherche française de bonne gouvernance.



Les conflits régionaux (principalement interethniques) ont vainement cherché à créer de nouveaux ensembles régionaux différents des entités issues de la décolonisation. Les véritables déstabilisations régionales ont eu lieu après la fin de la guerre froide, et après la période un peu figée, cristallisée par l'affrontement Est-Ouest qui avait trouvé au sein du continent africain un terrain de jeu.

On pourrait presque reprendre les propos d'Ahmadou KOUROUMA<sup>22</sup> : « C'est après la fin de la guerre froide que l'Afrique a connu l'indépendance. » Ainsi les régimes évoluent, des démocraties naissent, se raffermissent.

Le développement est généralement lié à un partenariat entre les investissements publics et privés. Le développement en Asie a connu son essor en appliquant avec succès cette méthode qui peut être transposée à l'Afrique, comme en témoigne l'ouvrage collectif dirigé par Serge MICHAÏLOF, *La France et l'Afrique*<sup>23</sup>. Avec le NEPAD les entreprises françaises ont une opportunité de lier des fonds publics avec des investisseurs privés.

Les Français ont de l'Afrique une image sévère, l'image traditionnelle et presque caricaturale d'un continent perpétuellement ravagé par les guerres civiles, la corruption les épidémies (dont le SIDA) et les famines.

Il est difficile de masquer certaines réalités propres à l'Afrique, tel le poids de l'ethnicité, la croissance démographique et la difficulté de sécurisation et de stabilité. Mais la créativité africaine, le renouvellement des élites, la disparition progressive des dictateurs arrivés après l'indépendance sont actuellement peu connus.

Il ne faut pas négliger l'importance de la francophonie qui justifie la pratique de la langue française dans les instances internationales. Ce rayonnement international est du en partie à l'influence de la France en Afrique francophone. Le soutien africain dans les institutions internationales permet à la France de faire davantage peser ses options et ses choix.

## II.2.2 L'Afrique et ses réseaux

De 1960 à 1995, La politique française en Afrique a consisté à l'implantation d'un pré-carré centré sur les anciennes colonies françaises ou francophones. La France choisit alors avec l'« Afrique noire » de l'époque une politique africaine basée sur la « continuité » plutôt que le changement symbolisé par la Communauté franco-africaine, devenant l'Union française. Cette politique trouva une approbation de presque tous les Etats concernés. Les anciens territoires coloniaux français connurent une importante expansion économique associée à une aide économique et humaine (l'assistance technique). Parallèlement en France, l'administration conservait ses habitudes, se contentant de rebaptiser le ministère des Colonies en Ministère de la France d'Outre-mer puis en ministère de la Coopération.

---

<sup>22</sup> KOUROUMA Ahmadou, «II faut combattre l'afropessimisme », quotidien Le Figaro, 21 février 2002. (également prix Renaudot 2000 pour le livre Allah n'est pas obligé, Le Seuil, 2000).

<sup>23</sup> MICHAÏLOF Serge (sous la dir.), *La France et l'Afrique*, Karthala, 1993.

En 1960 la position française était en quelque sorte consolidée dans la zone malgré l'abandon officiel du statut de colonie des pays francophones. Les rapports s'étaient en fait mués en terme de pouvoir qui s'appuyait, comme du temps des colonies, sur les trois principes suivants :

- financier : maintien de la « zone franc<sup>24</sup> », qui poursuivit l'émission en Afrique du « franc CFA » (créé en 1945) par les deux banques centrales de Dakar et de Yaoundé, sans changement de parité avec le franc français de 1948 à 1994 ;
- économique : poursuite du développement avec une présence importante de coopérants français en Afrique (15 000 dans les années 1980), tout spécialement dans l'enseignement et, dans une moindre mesure, dans les administrations et les infrastructures économiques ;
- militaire : maintien d'une présence militaire permanente dans des bases entièrement françaises, parallèlement à l'envoi de coopérants militaires dans les nouvelles structures nationales, avec la mise en place d'accords bilatéraux

Depuis 1958 la France entretient avec l'Afrique noire des relations plus étroites qu'aucun autre pays occidental. Les rapports entre la France et l'Afrique sont marqués de relations diplomatiques associées à des réseaux plus souterrains. Les gouvernements français, au nom d'une politique pragmatique ont apporté leur soutien à des régimes discutables. C'est la France des réseaux africains, allant jusqu'à une intervention militaire si nécessaire.

Les fameux réseaux occultes qui contribuaient à la politique africaine reposaient que des rapports privilégiés avec des hommes politiques africains souvent parvenus au pouvoir au moment de l'indépendance. Ils constituaient ce qui était parfois nommé la « françafrique » et dont la figure la plus emblématique fut Jacques FOCCART, le conseiller aux affaires africaines du général de Gaulle. « Les rapports franco-africains ont toujours comporté une part d'ombre. Celle des réseaux et des « affaires ». Les proclamations vertueuses, en faveur de la démocratisation n'ont jamais empêché Paris d'apporter son soutien à des régimes aussi contestés que ceux de l'Algérie, du Rwanda, du Zaïre ou du Tchad. Un soutien actif, impliquant souvent des interventions militaires. Après le désengagement des anciennes puissances coloniales - Angleterre, Portugal, Belgique -, l'Afrique, notamment francophone, est restée

---

<sup>24</sup> La zone franc de l'Union française, qui utilise le franc CFA (Communauté financière africaine) , est une coopération monétaire fondée en 1946 entre la France et ses anciennes colonies, prévoyant une parité fixe entre le franc et les monnaies des pays membres de la zone, ainsi que la convertibilité totale entre les monnaies de la zone et l'homogénéisation des changes vis-à-vis des pays tiers. Elle regroupe les Comores, les pays membres de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) : Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Mali Niger, Sénégal et Togo, et les pays de l'Union des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC) : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Guinée équatoriale et Gabon.

une zone d'influence française privilégiée. Et depuis l'origine, cette politique africaine est du ressort de l'Élysée, et de conseillers controversés, de Jacques FOCCART à Jean-Christophe MITTERRAND. »<sup>25</sup>.

« Là comme ailleurs, les manœuvres diplomatiques ou militaires de Paris, souvent décriées, répondaient à celles non moins tortueuses de Moscou, de Washington, de Londres, de Pretoria et de Lisbonne. Dans bien des cas, les intrigues et les manipulations de leurs services secrets, de leurs mercenaires et de leurs capitaines — ou chevaliers — d'industrie procédaient des appétits de lucre et de gloire contre lesquels le vieillard des Lusiades avait mis en garde les conquistadores. Les chefs d'État africains n'étant pas, bien entendu, dépourvus de ces mêmes appétits, même et surtout quand ils étaient à la merci ou à la solde de " la puissance étrangère qui fournit les guides de la nation " — suivant la formule de l'écrivain congolais Sony Labou TANSI»<sup>26</sup>. Le général MASSU, dans ses mémoires a des mots assez durs pour définir la politique africaine : « « Depuis leur accession à l'indépendance, ces pays n'ont pas été soutenus, et les luttes ethniques reprirent comme avant. En Afrique, on s'est toujours contenté d'arroser les patrons, et nos économistes laissèrent s'effondrer les cours des produits sans contrepartie»<sup>27</sup>.

Ce système fut décrié au nom du néocolonialisme, surtout par une opposition socialiste jusqu'aux élections de 1981. Elle s'est traduite davantage dans les faits comme un paternalisme de fait entre la France et des territoires pour lesquelles elle conservait un certain attachement. Les pays du « champ africain » ne constituaient pas un pays comme un autre dans le traitement de la politique étrangère de la France. A ministère séparé, traitement préférentiel et personnalisé. La déclinaison de la politique africaine peut se décliner en trois périodes :

- Gaulliste (1960-1974) : rapports afro-africains privilégiés à la zone coloniale française
- Giscardienne (1974-1981) : extension de la zone à des pays francophones (Zaïre de Mobutu), tentative de rapprochement avec des pays lusophones (indépendants en 1975 après la révolution portugaise des œillets)
- Socialiste (de 1981-1995) : extension de la zone d'influence aux pays anglophones ; jusqu'aux revers de la dévaluation et la crise rwandaise.

Au fil des années la France avait su dresser un champ restreint comprenant les pays ex-colonie française, et les pays d'un champ élargi influencé par la politique française. La France y appliquait une politique raisonnée et pragmatique ne prenant pas vraiment en compte les droits de l'homme et fermant pudiquement les yeux sur les régimes dictatoriaux au nom de la raison d'Etat (... et de l'indépendance des peuples à disposer d'eux-mêmes...). Cet échange trouvait son équilibre et permettait une prospérité des relations bilatérales. Albert BOURGI et Christian CASTERAN

---

<sup>25</sup> WAUTHIER Claude, Quatre Présidents et l'Afrique, Seuil, 1995.

<sup>26</sup> WAUTHIER Claude, Quatre Présidents et l'Afrique, Seuil, 1995.

<sup>27</sup> Général MASSU Jacques, Le soldat méconnu, Mame, 1993.

constatent : « Sous des vocables différents, de DE GAULLE à MITTERRAND, l'Afrique reste donc pour la France une zone d'influence — économique, politique, culturelle par le biais de la francophonie — considérable et prioritaire »<sup>28</sup>. Cette politique trouva bien évidemment sa justification dans l'importance du combat que se menaient les deux camps est-Ouest aux plus durs moments de la guerre froide.

Si certains critiquent l'attitude française, force est de constater qu'elle a permis à la France de maintenir des liens affectifs et amicaux avec les pays africains au cours des décennies qui ont suivi l'indépendance. « Toujours est-il que la France, après trente-cinq ans de V<sup>e</sup> République, dispose en Afrique d'un enchevêtrement d'institutions et de mécanismes qui lui permettent d'y exercer une considérable influence : des sommets franco-africains, une communauté linguistique, une assistance technique et une aide financière sinon bien rodée, du moins bien enracinée, des milliers de coopérants... et une constellation de garnisons — à Djibouti, au Tchad, en RCA, au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Gabon<sup>17</sup>. »<sup>29</sup>

Depuis la chute du mur de Berlin, les relations se sont radicalement modifiées. L'effondrement du bloc soviétique en 1989, et la fin de la guerre froide ont brusquement fait disparaître les rivalités « Est-Ouest » orchestrées en Afrique. Ce qui a entraîné non seulement l'arrêt de la « collaboration » militaire soviétique dans certains pays africains, mais également l'obligation pour la France, face à la pression nationale et internationale, de ne plus soutenir des régimes politiquement condamnables (tortures, exterminations ethniques, ...).

La recherche d'une attitude démocratique devint une obligation. La politique française tâtonna et hésita, avec les premiers signes fortement médiatisés comme le discours du président MITTERRAND lors du sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990. La France adopta en pratique une attitude plus tempérée, la sécurité des nationaux expatriés représentant un souci majeur des relations bilatérales (et en particulier l'évacuation des nationaux expatriés dont le nombre s'était extraordinairement accru depuis les indépendances<sup>30</sup>).

Mais l'Afrique était en pleine mutation, mutation touchant aussi bien les pays francophones que les pays anglophones ou lusophones. La politique française africaine allait subir des difficultés militaires mais également économiques ou politiques. Militaires : l'intervention française au Rwanda, qui avait débuté selon un processus assez classique, devait se terminer piteusement pour la France, accusée de complicité de génocide, et obligée de se retirer en laissant les populations se faire massacrer. Economique : la politique de coopération pesait de plus en plus à cause de la dette africaine

---

<sup>28</sup> BOURGI Albert et CASTERAN Christian, *Le printemps de l'Afrique*, Hachette, 1991.

<sup>29</sup> WAUTHIER Claude, « Trente ans d'indépendance », revue *Le Monde Diplomatique*, décembre 1990.

<sup>30</sup> Il y a 100 000 Français enregistrés par les consulats en Afrique francophone, en diminution par rapport à la période antérieure à la dévaluation du franc CFA en 1994.

grandissante, avec un soutien budgétaire croissant aux pays déficitaires de la zone franc, au détriment des pays bénéficiaires. La France devait se résoudre à dévaluer de moitié le franc CFA en 1994, sous la pression des institutions de Bretton Woods, Fonds monétaire international et Banque mondiale. Politique : les renversements non prévus au Zaïre ou en Côte d'Ivoire.

La population africaine se sentit trahie par les modifications induites des relations France-Afrique. Les spécialistes français firent observer que les relations devaient désormais s'orienter vers un plus grand pragmatisme économique et prendre en compte l'importance des pays anglophones comme le Nigeria ou l'Afrique de Sud.

Le gouvernement JOSPIN trouva le concept du « ni ingérence, ni indifférence » pour justifier sa politique africaine. La politique du "ni-ni" avait le désavantage de mécontenter ceux qui regrettaient les distances prises avec l'Afrique, et ceux qui voulaient une ingérence démocratique et humanitaire vis à vis des pays africains. La France renonçait à ses relations actives qui avaient tant contribuées à la politique africaine. « Le Premier ministre Lionel JOSPIN aura d'ailleurs été l'un des seuls hommes d'Etat français d'envergure à ne pas disposer de réseau françafricain »<sup>31</sup>.



**Carte 3 : Afrique colonisée en 1945**

Dans cette continuité il imposa la dilution du ministère de la Coopération dans le ministère des affaires Etrangères. Le rapport paternel avec le continent africain était alors rompu. Le « champ » de coopération était maintenant ouvert, avec la suppression du « pré-carré », et même de la préférence africaine, la coopération s'exerçant maintenant sur tous les continents. Dans le même temps les compagnies réalisaient leurs propres politiques. « Les grands services publics français, au premier rang desquels Elf-Erap, échappant à tout contrôle, menaient leur propre politique (...) Elf a mené une guerre privée au Congo-Brazzaville, renversant le président Pascal LISSOUBA, en 1997, pour défendre ses intérêts »<sup>32</sup>.

Avec l'éclatement d'un certain nombre de scandales politico-financiers, l'opinion publique française a donné une image relativement négative de la politique africaine et porté un certain discrédit

<sup>31</sup> LEYMARIE Philippe (journaliste à Radio France Internationale), « Le continent noir en quête d'un véritable partenariat : malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », revue Le Monde Diplomatique, juin 2002.

sur les relations françafrrique des trente dernières années. Il s'ensuit un certain désintérêt tant politique qu'économique pour ce continent. Mais les ambitions de politique extérieure de la France à travers le monde, et en particulier sa place au sein du conseil de sécurité est en partie imputable à ces relations privilégiées des pays africains qui soutiennent la France devant la scène internationale.

### II.2.3 L'implication des entreprises françaises en Afrique

Force est de constater que le continent africain présente une immensité géographique, une complexité des situations politiques mais surtout un produit Intérieur Brut des plus bas, ce dernier point expliquant à lui seul les hésitations de bons nombres d'entreprises. Celles-ci ne peuvent pas ou peu réaliser des actions à court terme : les pays ne s'y prêtent pas. Seul des opérations de longue durée se révèlent rentables, mais risquées devant les insécurités régionales. D'où la prudence comme au Nigeria malgré l'intérêt pétrolier ; prudence accentuée par l'émergence d'un fondamentalisme islamique. Prudence également pour la zone franc touchée par la crise ivoirienne.

L'Afrique de l'Ouest représente 1,3% de nos exportations. Le flux est concentré sur quatre principaux pays : le Libéria, qui assure le transit et la réexportation, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Le Sénégal est, avec la Côte-d'Ivoire, la principale destination des investissements français en Afrique de l'Ouest. L'Afrique Centrale, plus modeste ne représente que 0,42% des exportations françaises. Il concerne principalement le Cameroun, le Gabon, et le Congo Brazzaville. Le flux des investissements privés reste faible et est essentiellement tourné vers les produits pétroliers (l'arrivée des sociétés américaines comme EXXON bouleverse le statut d'exclusivité habituel des sociétés françaises dans la zone francophone). Les exportations vers l'Afrique australe ont représenté 0,55% et concerne principalement trois pays : l'Afrique du Sud, Maurice et l'Angola. La France a considérablement accru ses exportations d'hydrocarbure en provenance d'Angola. La part de la France en Afrique orientale est presque nulle et plafonne à 0,2% des exportations françaises, seul Djibouti constitue un point d'investissement.

Les sociétés françaises sont reconnues et leur compétence représente un atout pour l'Afrique et pour la France. Face à la globalisation, les entreprises françaises ne peuvent s'arroger une « chasse gardée » dans le « pré-carré ». Les coopérations entre des sociétés anglo-saxonnes et françaises sont inévitables et constituent des voies d'avenir.

Dans les relations entre la France et les pays africains, le milieu d'affaire et les grandes entreprises sont très présentes. « Pilier de l'influence de Paris, le groupe pétrolier Elf Aquitaine étend ses réseaux depuis quarante ans sur le continent noir et dans la classe politique française. La société s'est

---

<sup>32</sup> COT Jean-Pierre (Ancien ministre délégué, chargé de la coopération et du développement de 1981 à 1982), « Des Responsabilités Partagées : la coopération franco-africaine en échec », revue Le Monde Diplomatique, janvier 2001.

identifiée aux intérêts énergétiques puis diplomatiques de la France. Un véritable système d'ingérence financière et politique s'est ainsi constitué ». <sup>33</sup>

La France se situe dans les premiers contributeurs en Afrique. Elle assure un huitième des investissements directs étrangers, et sa part réelle est même plus importante si l'on considère que les sociétés qui sont déjà implantées ne sont pas comptabilisées comme « investisseur ».

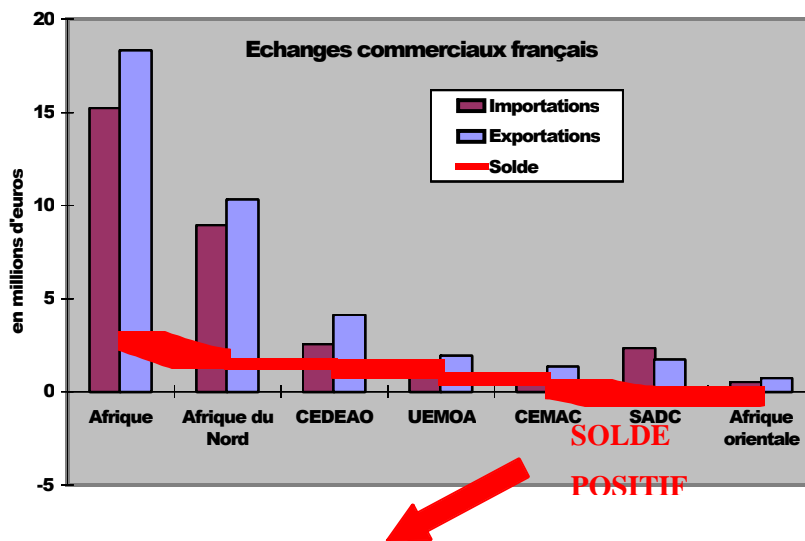
D'autre part un certain rééquilibrage géographique des investissements s'opère en Afrique subsaharienne, l'Afrique de l'Ouest et du Centre est délaissée au profit de la zone australe et orientale. L'adaptation des sociétés françaises permet, en règle générale, aux implantations de perdurer et fructifier sur le terme dans un environnement complexe qui peut s'avérer difficile pour ceux qui recherchent un eldorado avec des profits rapides.

Les échanges commerciaux avec l'Afrique Subsaharienne restent peu élevés. En 2001, dans un contexte économique peu favorable, les importations ont légèrement baissé de -2,1% à 6,3 milliards d'euros et les exportations ont progressées de +12,5% à 8,1 milliards d'euros. Les relations économiques sont

principalement tournées vers l'Algérie qui devient le premier partenaire en Afrique par l'achat d'hydrocarbures, achat également en hausse avec l'Angola. <sup>35</sup>

La France est le leader économique de l'Afrique : premier investisseur. Le quart des exportations africaines sont destinées à la France et 30% des investissements

directs privés vers l'étranger sont destinés à l'Afrique. Le niveau des échanges se monte à plus de 20 milliards d'euros (Chine le dixième : 2 milliards et Amérique latine 1 milliard d'euros). L'Afrique offre un excellent retour économique avec un ratio de rentabilité de 120%. « Il existe fin 2001 1520 filiales d'entreprises françaises en Afrique subsaharienne (65% des implantations d'Afrique) et 806 en zone franc (35% des implantations en Afrique et 53% des implantations en Afrique subsaharienne).



**Graphique 1 : Balance régionale des échanges commerciaux avec la France** <sup>34</sup>

<sup>33</sup> VALLEE Olivier, « Elf, trente ans d'ingérence », revue Manière de voir, n°51, mai-juin 2000, p71.

<sup>34</sup> Source : Direction générale des Douanes.

<sup>35</sup> Source : rapport CIAN 2003 du 31 décembre 2002.

Leur nombre a progressé de seulement 6% en Afrique subsaharienne»<sup>36</sup>. La France reste le premier client et premier fournisseur du continent africain, et absorbe un quart des exportations africaines. Les multinationales, Bolloré, TotalFina, Air France, Vivendi, France-Télécom, Rougier, Compagnie française d'Afrique, prospèrent dans des pays où les coûts de production sont élevés, mais où les investissements demeurent très rentables.

## II.3 LA PRISE EN COMPTE DES MUTATIONS ECONOMIQUES

### II.3.1 La zone francophone : rayonnement économique

Si les Etats africains ont connu de profondes mutations depuis leur indépendance, depuis la chute du mur de Berlin la majeure partie des pays africains s'effondrent dans les crises et les conflits.

La scène africaine est aujourd'hui transformée. Les générations se sont renouvelées. Les dirigeants des indépendances ont cédé leur place. Mais le continent reste en panne, toujours victime de ses conflits ethniques, rivalités de pouvoirs, associées depuis peu au SIDA. L'Afrique est restée en retrait face à la mondialisation.

La France a dû s'adapter pour conserver un lien privilégié tout en se dissociant d'une attitude coloniale. Elle a élargi ses centres d'intérêt, l'Afrique n'a plus le monopole de la coopération. La situation économique française ne permet plus de soutenir toutes les dérives financières sur le continent africain.

Un des tournants fut marqué par la dévaluation du Franc CFA, le 11 janvier 1994, qui mettait fin à plus de quarante ans de parité avec le Franc français. Cette décision indiquait l'impossibilité pour la France de maintenir à bout de bras l'économie de l'Afrique francophone. La France n'était plus disposée à aider à fond perdu les Etats africains, mais entendait mettre en place un réel partenariat économique. Comme l'écrivait, dès le 23 septembre 1993, le Premier Ministre français, Edouard BALLADUR : « Seuls les pays qui auront engagé avec courage une indispensable politique de redressement pourront désormais compter sur un soutien durable de la France mais aussi de la communauté internationale »<sup>37</sup>.

La France décide également de lier les aides aux règles internationales du Fonds monétaire international. La politique économique française en Afrique n'est donc plus uniquement décidée à Paris, mais soumise au filtre des institutions financières internationales à Washington.

La France a apporté un concours important aux pays africains dès leur indépendance. Face aux crises économiques qui ont traversé les pays africains dans les années 80, elle a contribué à éviter l'explosion sociale à travers ses aides directes mais également par ses actions au sein de l'Union

---

<sup>36</sup> Rapport CIAN 2003 du 31 décembre 2002.

<sup>37</sup> BALLADUR Edouard, quotidien Le Monde, 23 septembre 1993.

européenne et des institutions Bretton Woods afin que soit pris en compte les spécificités de ce continent dans les ajustements structurels. La France se fait donc l'avocat des préoccupations africaines au sein des instances internationales (comme l'initiative d'annulation de la dette).

Avec la réforme de la coopération, l'aide financière accordée diminue pour l'Afrique Subsaharienne, a tel point que certains observateurs comme l'universitaire britannique Tony CHAFER titrait dans un de ses articles : « les relations franco-africaines : désormais plus aussi exceptionnelles ? »<sup>38</sup>.

Outre la partie étatique, la part des investissements privés a diminué de près de moitié durant les cinq dernières années. Le nombre de ressortissants s'est considérablement amoindri. La mondialisation gomme les zones d'influence. D'où l'élargissement français en zone africaine, mais également l'élargissement de la coopération à l'ensemble de la planète.

Dans cette redéfinition des rapports de la France, l'Afrique peut se sentir le parent pauvre. Sa faiblesse économique met en péril l'intérêt français, les aides et les investissements privés. La France préfère dorénavant « coopérer » plutôt avec les pays avec lesquels elle commerce, ou commercera dans un proche avenir, que ceux avec lesquels elle a des relations historiques passées.... Mais pas forcément fructueuses dans le futur.

Mais elle ne peut totalement se désintéresser de l'Afrique en cela qu'elle est proche de la France et que la pauvreté endémique dépend en grande partie des aides françaises pour subsister. La France souhaite engager en fait une assistance non plus basée sur un assistanat mais sur la volonté des Etats africains d'améliorer leurs conditions et leurs niveaux de ressource. C'est la base de la démarche actuelle plus participative et recherchant un partenariat et une responsabilisation des Etats concernés par les aides diverses apportées.

La France entend ainsi créer des « zones de solidarité prioritaire » pour répondre aux besoins des populations dans une démarche plus responsable. Les relations France-Afrique évoluent alors vers moins d'assistance et de



<sup>38</sup> CHAFER Tony, « Franco-African Relations: No Longer so Exceptional? », revue African Affairs, n° 101, 2002.

**Carte 4 : Monde de la Francophonie**



tenir compte du marché et que l'ancien discours est obsolète »<sup>41</sup>. Cette politique va être poursuivie malgré les alternances politiques en France. La politique française devient l'approvisionnement en matières premières, l'intérêt de 1 300 entreprises françaises et la présence des 150 000 Français.

La France recentrera ses priorités sur les projets de coopération productifs, ce qui constitue une modification importante des positions françaises, tout en continuant, avec la francophonie, à soutenir plus spécifiquement les relations traditionnelles historiques.

« La France bénéficie de ces liens privilégiés : elle a ainsi réalisé en 2000 9,2 milliards de francs d'excédents avec les seuls pays de la zone franc, soit 15,7% de l'excédent commercial total. Contrairement à certaines idées reçues, l'Afrique n'est pas délaissée par les investisseurs français : le rapport « risques-pays » de la Compagnie française d'assurance sur le commerce extérieur (COFACE), qui classe l'Afrique à un niveau de risque moins élevé que l'Europe orientale, constitue de ce point de vue un signal encourageant. »<sup>42</sup>.

La France a un solde positif avec l'Afrique de l'ordre de 4 milliards d'euros pour un total d'échange de 12 milliards d'euros ; l'Europe a un solde identique pour un échange de 123 milliards d'euros. L'Afrique présente donc un intérêt économique. La zone franc a connu un redressement économique depuis la dévaluation du CFA. En Afrique francophone, la croissance économique dépasse ou accompagne la croissance démographique. Les 1300 filiales françaises implantées participent à la prospérité économique de la zone franc, et donc à l'amélioration des conditions de vie. Elles servent également de modèle dans la gestion des affaires.

L'Afrique francophone participe au rayonnement de la francophonie à travers le monde. La francophonie, c'est 170 millions de francophones et 51 pays utilisant le français. 27 chaînes francophones sont disponibles à ce jour en Afrique subsaharienne. La zone francophone ne constitue pas seulement une spécificité culturelle ; elle permet à la communauté francophone de jouer un rôle moteur sur la scène internationale, avec une charte et des institutions. Lors de la IX<sup>ème</sup> conférence ministérielle de la francophonie à Beyrouth en octobre 2002, le ministre délégué à la coopération et à la francophonie Pierre-André WILTZER a insisté sur la nécessité de « s'interroger sur la composante politique de notre action, singulièrement dans le domaine que nous dicte l'actualité, qui est celui de la gestion des crises ».

---

<sup>41</sup> KESSEL. S, « Il faut réviser, réformer, réfléchir... », entretien à la revue Jeune Afrique, 11 juin 1990.

<sup>42</sup> de VILLEPIN Xavier, « La politique française en Afrique à l'aube du nouveau siècle », revue Internationale et Stratégique, n°46, été 2002, p 146.

La zone franc<sup>43</sup> constitue une véritable union économique et douanière née en 1973. On y retrouve une convergence des politiques économiques. La Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Ghana, Gambie, Guinée, Libéria), née en 2000, s'inspire de la zone franc et pourrait fusionner à terme avec elle. La France participe au renforcement de la zone en participant aux conseils d'administration des banques centrales de la zone franc, et par l'envoi, si besoin, d'assistance technique dans les instances régionales. Elle favorise également la convergence des économies nationales et cherche à promouvoir l'investissement privé.

### II.3.2 Dévaluation de l'aide publique Française au développement : causes et effets

L'aide publique au développement d'un point de vue multinational a diminué depuis une dizaine d'années d'environ 30%. Cette tendance a été plus forte pour la France qui se situe dans la moyenne avec une aide de 5 milliards d'euros. L'action française se dilue, perdant progressivement sa vocation d'aide aux pays pauvres d'Afrique. Cette perte est non seulement matérielle mais également en affichage : les assistants techniques sont passés de 20 000 à 2000 en dix ans. De plus les assistances sont maintenant de courte durée, un an au lieu de cinq ans, ce qui diminue encore l'intégration et la profondeur des aides apportées.

Cette diminution globale de l'aide s'est conjuguée à la volonté de redéployer les moyens en fonction des intérêts économiques ou stratégiques, au détriment des liens historiques. La réforme de la coopération pose donc des questions. « Cette fusion a soudain privé les Africains d'une « adresse » à Paris, au moment où la Grande-Bretagne - indifférente à l'Afrique depuis la fermeture de ses bases « à l'est de Suez » et l'accession du Zimbabwe à l'indépendance - augmentait sensiblement son aide, jusqu'à dépasser celle de la France. La réforme signe aussi la disparition d'une culture de l'outre-mer forgée durant des décennies : le Quai d'Orsay n'a pas créé de corps spécialisé pour l'Afrique (comme il l'a fait pour l'Orient ou l'Extrême-Orient) ; le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM) a été dissout ; l'Institut international d'administration publique (ex-Ecole de la France

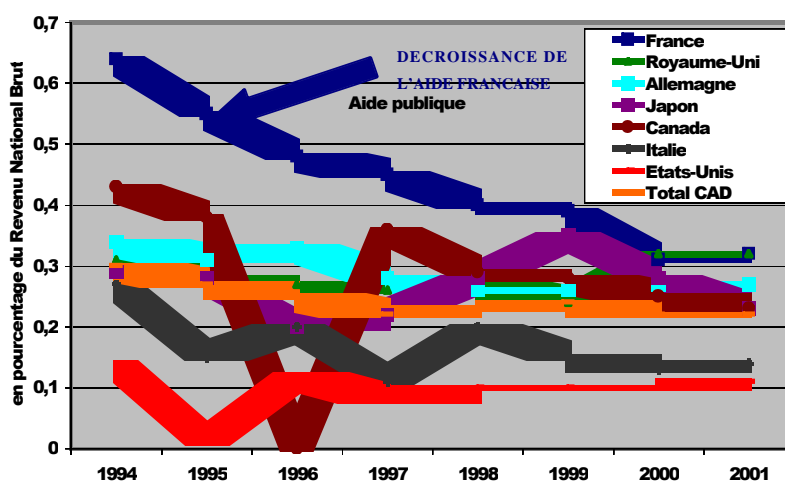
---

<sup>43</sup> Les accords de coopération monétaire entre les membres de la zone franc reposent sur trois traités internationaux signés entre 1972 et 1979 entre la France et, respectivement, les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Traité du 14 novembre 1973, les pays membres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et les Comores, ainsi que les conventions de compte d'opérations qui y sont rattachées. Cette coopération monétaire repose sur trois fondements : un institut d'émission commun à chaque sous-zone, qui centralise les réserves en devises, une parité fixe avec l'euro depuis le 1er janvier 1999, et une garantie de convertibilité, assurée par le Trésor français, des monnaies émises par les différents instituts d'émission de la zone franc.

d'outre-mer) doit être absorbé par l'Ecole nationale d'administration ; plusieurs centres de documentation et publications sont menacés de fermeture.<sup>44</sup>

Avec les attentats du 11 septembre, les pays en voie de développement constituent une inquiétude. Ils sont souvent en marge de la globalisation de l'économie mondiale, et leur croissance économique, lorsqu'elle existe est souvent inférieure à la croissance démographique. Ce qui crée une véritable fracture Nord/Sud, avec son lot de difficultés bien connues : famines, conflits, épidémies... toutes les instances internationales ont souligné cette problématique du développement (Sommet de Johannesburg, de Monterrey et Kananaskis, NEPAD, ...). Outre ces discussions, la France montre son désir de passer aux actes.

En cinq ans, de 1996 à 2001 l'aide bilatérale a perdu 1,12 milliards d'euros, soit près de 30% du montant de 1996. La baisse a représenté la disparition de 90 millions d'euros de prêts, une diminution de 5% de dons et la baisse de moitié des annulations et consolidations. L'aide publique au développement avait régressé de 0,42 % du PIB en 1996 à 0,31 % en 2000<sup>45</sup>.

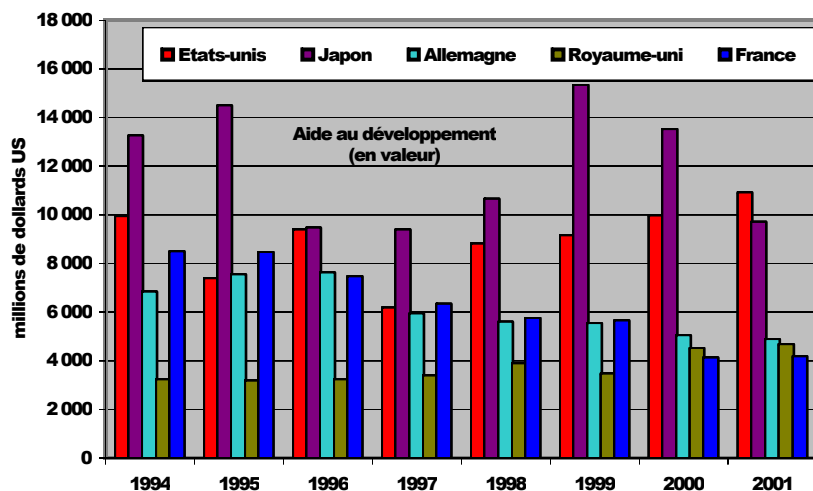


**Graphique 2 : Aide publique par pays (en % RNB)**

<sup>44</sup> LEYMARIE Philippe (journaliste à Radio France Internationale), « Le continent noir en quête d'un véritable partenariat : malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », revue Le Monde Diplomatique, juin 2002.

<sup>45</sup> En 2000, le plancher atteint est du au retrait de la liste des territoires éligibles à l'APD de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, qui figuraient parmi les 10 premiers bénéficiaires de l'aide française.

Si en 2001, l'aide a amorcé une légère reprise (0,33% du PIB) en raison de l'accroissement de



l'aide multilatérale, une forte augmentation de l'aide communautaire, l'aide bilatérale avait poursuivi sa décroissance (- 1,38 %). La France demeurait le premier contributeur en pourcentage : 0,32% pour une moyenne des principaux pays de l'OCDE de 0,22%. Et le cinquième en volume (sous l'Allemagne et le Royaume-Uni).

**Graphique 3 : Montants des aides publiques des Etats**

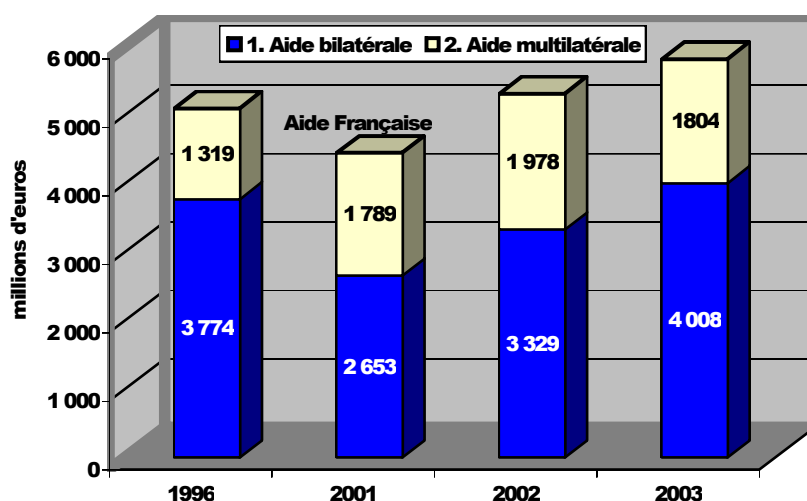
A partir de 2002, l'aide est en augmentation, avec un accroissement en 2003 de 20,4% de l'aide bilatérale (dont 50% d'augmentation des annulations et consolidations de dettes)<sup>46</sup> et une diminution de 9 % de l'aide multilatérale. L'effort français a fait cette année l'objet d'engagements présidentiels : L'aide française sera relevée à 0,38 % en 2003 (5 876 milliards d'euros), pour atteindre 0,5 % en 2005<sup>47</sup>.

Cet effort est considérable et démontre la volonté du gouvernement dans le contexte budgétaire 2003 très délicat (la France va dépasser la limite de déficit budgétaire de 3%). Ce qui représente une évolution de 50% en cinq ans. On peut cependant noter que la progression actuelle repose sur des aides financières indirectes et sur l'impact bilatéral d'engagements multilatéraux.

<sup>46</sup> Les annulations et consolidations de dettes se font dans le cadre plus général d'initiative multilatérale pour les pays pauvres très endettés (PPTE). On peut noter que la France est avec le Japon le principal créancier des pays en développement, avec un encours trois fois supérieur à celui des Etats-Unis.

<sup>47</sup> et se rapprocher de l'objectif des Nations unies de 0,7 % pour 2010.

Le soutien à la coopération technique est plus préoccupant. Ainsi les crédits de coopération militaire baissent de 10,3 %, ceux de coopération technique diminuent de 4 %, et l'appui aux initiatives privées et décentralisées régresse de 2,3 %. Les ministres des affaires étrangères et de la coopération orientent l'aide française prioritairement sur l'Afrique subsaharienne, qui en 2001 ne recevait que 38 % de l'aide française.



**Graphique 4 : Evolution de l'aide française au développement<sup>48</sup>**

Mais d'une manière plus générale l'aide publique française se décline selon trois facteurs : l'aide publique au développement au sens de l'OCDE, les apports du secteur privé à des conditions de marché et les apports des ONG aux pays tiers.

en millions d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1996/ 2001
Aide publique	5 807	6 307	5 742	5 682	4 454	4 631	-20,3%
bilatérale	4 488	4 777	4 185	4 125	3 069	2 842	-36,7%
multilatérale	1 319	1 530	1 557	1 512	1 385	1 789	35,6%
Apports du secteur privé	8 239,4	6 710,6	2 543,1	3 307,4	1 561,0	13 587,0	64,9%
investissements directs	3 082,4	3 673,0	5 520,1	5 177,8	2 973,0	8 988,0	191,6%
crédits à l'exportation	883,2	-728,0	-293,0	-568,0	N.D.	313,0	-64,6%
investissements de portefeuille	5 157,0	4 470,0	-3 468,0	-1 870,4	-1 412,0	4 599,0	-10,8%
Organisations de solidarité internationale*	510,9	491,2	534,8	640,1	N.D.	N.D.	25,3%
dont activité dans pays tiers	367,3	350,9	363,5	442,6			(en 1999)
TOTAL (hors OSI en 2000)	14 557,3	13 508,8	8 819,9	9 629,5	6 015,0	18 218,0	25,15%

<sup>48</sup> Source : « JAUNE » annexés au projet de loi de finance (les valeurs des années 2002 et 2003 sont prévisionnelles).

et 2001)							
----------	--	--	--	--	--	--	--

\* L'enquête statistique n'est menée que tous les deux ans, de telle sorte que les données relatives à 2000 et 2001 ne seront pas disponibles avant la fin du premier semestre 2003.

Source : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Tableau 1 : Evolution de l'effort français d'aide globale au développement**

Afin d'améliorer la politique globale des aides au développement, le CICID a demandé aux ministères des finances et des affaires étrangères de proposer une vision unifiée des orientations de la politique française d'APD dans ses dimensions multilatérale, communautaire et bilatérale dans un ouvrage intitulé : « La politique française d'aide au développement : pour une mondialisation plus solidaire ».

Ce document met en lumière les points suivants : régulation par l'Etat dans les domaines institutionnel, social et culturel, conception large du développement humain, et approche partenariale.

L'assistance technique doit sa diminution à la décroissance brutale de ses effectifs.

Statut	Coopérants décret 92 pays de l'ancien champ	Coopérants décret 67 pays de l'ex « hors champ »
Fonctionnaires	866	263
Contractuels	480	213
Militaires hors budget	46	
Contrats complémentaires	27	
Total	1 419	476

**Tableau 2 : Situation du nombre de coopérateurs en 2001**

La France comptait environ 23 000 coopérateurs en 1980 et seulement 2 250 avant la réforme (1 800 dans le « champ » et 450 hors champ). Actuellement, les coopérateurs sont moins de 2 000 ! La réduction a essentiellement concerné les pays du « champ ».

Cette diminution, si elle s'est accompagné de certaines substitutions (ONG), est essentiellement due à de fortes contraintes budgétaires. Elle a pour conséquence de réduire l'aide directe aux pays concernés. La France a perdu la maîtrise d'ouvrage et l'exécution d'ensemble d'actions financées par des organismes internationaux. Elle perd ainsi de facto son influence en Afrique subsaharienne.

Cette faiblesse des effectifs empêche également à la France de peser hors du champ traditionnel, rendant caduque la volonté d'extension et d'accroissement de la zone d'influence.<sup>49</sup>

### II.3.3 La zone de solidarité prioritaire

Si la coopération a été officiellement intégrée au sein du ministère des Affaires étrangères, en fait la politique de coopération implique plusieurs ministères. D'où la création par décret le 4 janvier 1998, du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement. Cette structure

---

<sup>49</sup> Les insuffisances avaient été soulignées dans le rapport de M. Jean NEMO en mars 2000 sur « l'assistance technique et les appuis en personnel dans les actions de coopération ». M. NEMO signale que « la grande majorité des pays partenaires disposent dorénavant, dans la plupart des domaines, de cadres suffisamment formés pour qu'il ne soit plus nécessaire de s'y substituer (...). Les besoins et, de plus en plus, les demandes portent maintenant sur un renfort temporaire dans des domaines pour lesquels les partenaires ne disposent ni des traditions, ni des compétences, ni de l'expérience suffisantes ». De ce constat, le rapport préconise le recours à des professionnels dans les différents domaines utiles pour le développement, spécialistes pour lesquels une mission de coopération ne représente, en tout état de cause, qu'une étape dans une carrière.

coordonne le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'économie et des finances, la coopération ainsi que tous les ministères impliqués à un titre ou à un autre dans les actions de coopération (intérieur, défense, environnement, budget, outre-mer...). Ce Comité a quatre missions : la détermination de la Zone de solidarité prioritaire, la définition des grandes orientations en matière de coopération, la cohérence des priorités géographiques et sectorielles de l'aide au développement sur la base d'une programmation globale annuelle, la conformité des politiques conduites aux objectifs arrêtés.

Aux 37 Etats du champ, la liste établie en 1999 réunit 61 Etats. L'augmentation du nombre de pays concernés par les aides n'est pas cohérente avec la diminution des aides de la ZRP : Ce qui démontre d'une dispersion des aides et quelque part de l'absence d'une politique établie pour une politique de « saupoudrage », pouvant remettre en cause leur efficacité. La part de la ZSP dans l'APD bilatérale est de l'ordre de 45%.

On constate qu'il y a donc un compromis politique : l'aide publique au développement est destinée à aider les plus pauvres, mais également à servir la politique étrangère de la France. Cet émiettement était en totale opposition avec l'attitude générale des pays donateurs qui recherchaient à non seulement rationaliser, mais également concentrer leurs efforts en diminuant le nombre de pays tributaires. En 2002, la ZSP a été réduite aux 54 pays suivants<sup>50</sup>:

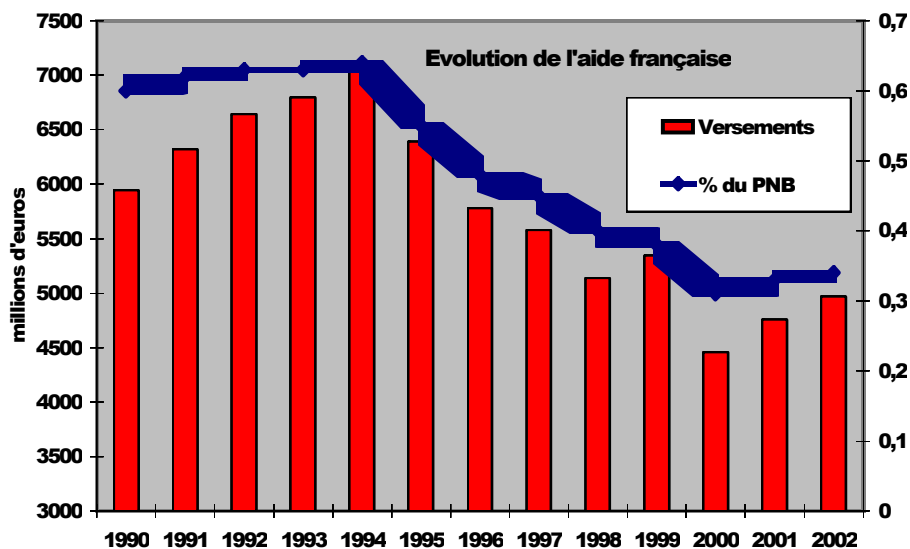
- Proche Orient : Liban, Territoires autonomes palestiniens, Yémen ;
- Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie ;
- Afrique subsaharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée-Équatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe ;
- Péninsule indochinoise : Cambodge, Laos, Vietnam ;
- Caraïbes : Cuba, Haïti, République Dominicaine ;
- Amérique latine : Surinam ;
- Pacifique : Vanuatu.

---

<sup>50</sup> Le périmètre de la ZSP a été modifié lors de la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui s'est tenue le 14 février 2002. Antigua et Barbuda, la Barbade, les Seychelles, St Christophe et Nieves, Ste Lucie, Maurice, la Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines n'en font plus partie, tandis que l'intégration du Yémen et du Soudan a été retenue.

La faiblesse des moyens financiers et l'accroissement du champ d'action constituent actuellement la principale faiblesse de la coopération : l'éparpillement et l'absence de politique efficace.

L'apparition croissante des Organismes Non Gouvernementaux entraîne leur prise en compte dans la politique générale de coopération. En tenant compte de l'aide « globale » fournie aux différents pays, on remarque que les 49 pays les moins avancés ne reçoivent



**Figure 1 : Evolution de l'aide publique au développement<sup>51</sup>**

qu'un quart de l'aide publique, et les 72 pays les plus pauvres un peu moins de la moitié (42%). Certains pays africains ont pu ressentir un certain sentiment de frustration. L'attitude politique française actuelle démontre qu'il n'en est rien et que la France reste très présente. Mais la coopération a évolué, si elle fournissait les contenus nécessaires au fonctionnement des nouveaux Etats, dans les nouvelles relations franco-africaine, la coopération est maintenant synonyme de projets ciblés sur des domaines précis, aboutissant à des réalisations concrètes (avec un suivi et une concertation entre partenaires).

La prééminence faite à l'Afrique subsaharienne diminue. Sa part est passée de 55% en 1988 à 38% en 2001. Mais l'ensemble de l'Afrique représente cependant plus de la moitié de l'aide (59%). Les principaux bénéficiaires sont des pays africains, et elle a finalement peu évolué en dix ans. On constate d'ailleurs que sur les 54 pays de la zone, 44 sont de pays africains, dont certains anglophones et lusophones ( par exemple : Afrique du Sud, Ghana, Ouganda, Angola, Mozambique ). Il s'agit d'une évolution progressive entre l'ancien « pré-carré » qui comprend historiquement l'Afrique francophone, la zone « ACP » qui est plus cohérente à une vision politique européenne, et le souci d'intégrer les intérêts économiques et stratégiques.

<sup>51</sup> Source : Direction du Trésor.

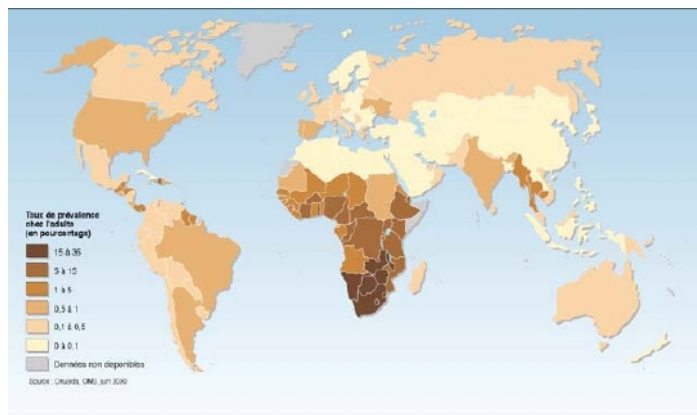
### III LA NOUVELLE IDEOLOGIE PARTENERIALE SUBSAHARIENNE

#### III.1 LES PERSPECTIVES D'UN BINOME HISTORIQUE : FRANCE-AFRIQUE

##### III.1.1 Afro-pessimisme ou Afro-optimisme ?

L'Afrique Noire c'est dix fois la population française et le PIB de la Belgique. Les 45 Etats subsahariens, sans l'Afrique du Sud ne représentent, en terme de PNB que la moitié de la Belgique. Les investissements directs étrangers en Afrique et le commerce international représentent l'un et l'autre 1%. « Le pessimisme est tellement fort qu'on a forgé une expression qui revient sans cesse lorsqu'on évoque ce continent : l'afro-pessimisme. Guerres civiles sans fin, affrontements interethniques où les atrocités sont quotidiennes, massacres de grande ampleur, dictatures aussi inefficaces que corrompues, gabegie et pillage des ressources naturelles, aide au développement détournée ou utilisée à des projets plus pharaoniques qu'utiles, chute du cours des matières premières, épidémie de sida, etc... »<sup>52</sup>

Mais les raisons de l'Afro-pessimisme sont principalement liées aux vieux maux africains des crises. Les crises économiques sont accentuées par les crises politiques (Madagascar, Centre Afrique, Nigeria), elles même sont aggravées par des problèmes sanitaires. Ainsi, le virus HIV frappe 40 millions de personnes en Afrique noire dont 28,5 en Afrique du Sud. Cette endémie a une prévalence dans les états les plus organisés (Afrique du Sud et Botswana). L'explosion démographique inquiète. La population double tous les trente ans. La croissance économique ne peut suivre une aussi forte évolution, ce qui entraîne un facteur grave d'instabilité. L'épidémie du SIDA compromet le redressement économique car il touche majoritairement les couches actives de la population.



**Carte 6 : carte mondiale du SIDA**

Peut-on être optimiste lorsque l'on observe la multiplicité des conflits et des désastres humanitaires ? Toutefois l'Afrique est avant tout diversité. Diversité des cultures, des paysages et donc d'image. C'est cette image qui actuellement fait fuir les investisseurs. Le manque de stabilité

<sup>52</sup> BONIFACE Pascal (directeur de l'IRIS), « L'Afrique autrement », quotidiens Nice-Matin et Var-Matin, 25 février 2002.

politique et de sécurité reste un problème majeur. L'investissement international ne constitue que 1% des investissements étrangers malgré les richesses du sous-sol ! Le développement de l'Afrique ne pourra se faire que s'il y a une stabilité et une responsabilisation locale.

Peut-on être optimiste à l'heure où cette région du monde concentre à elle seule le plus de conflits durant les dix dernières années, où cette région est également la seule où le revenu par habitant a diminué ? Comme le signale l'ancien Premier Ministre centrafricain :: « Tout se passe comme si les tragédies qui ont émaillé l'histoire de l'humanité s'étaient données rendez-vous sur cette terre de la désespérance humaine qu'est l'Afrique... »<sup>53</sup>. Il faut remarquer que les Etats africains ont du évoluer considérablement en cinquante ans pour se mettre aux standards mondiaux, à partir d'Etats souvent très artificiels issus de la décolonisation. De système mono-ethnique, les peuples africains ont du apprendre à vivre en respectant les autres ethnies. Car le multipartisme, comme le signale Denis TILLINAC, est « une sorte de multi-ethnicisme à peine déguisé »<sup>54</sup>.

La confrontation marquée entre religion et économie est apparente selon une ligne transversale Est-Ouest. Le pétrole et les chrétiens se situent au Sud du Soudan, du Tchad ou du Nigeria. Les Musulmans se trouvent dans des régions sans atout économique viable. La fracture religieuse rejoint la fracture économique.

De plus l'Afrique est traversée, selon la formule de Pascal CHAIGNEAU, par une « diagonale des conflits Nord-Est / Sud-ouest, de Djibouti au Congo »<sup>55</sup> où s'y retrouve toutes les typologies des conflits<sup>56</sup>.

Les facteurs de causalité sont multiples. Ils sont endogènes par l'ethnicisme : Madagascar, Le problème targui des Touareg (Refus d'un état), Casamance, MFDC, les facteurs politiques : dictatures, les facteurs économiques : pétrole, diamant et or n'offrent pas une cartographie du développement économique mais du développement de crise. Mais ils sont également exogènes par les séquelles de la guerre froide (Angola) et l'Intérêt des acteurs extérieurs. Ils sont en outre aggravés par l'urbanisation,

---

<sup>53</sup> NGROUPANDE Jean-Paul, L'Afrique sans la France, Albin Michel, 2002

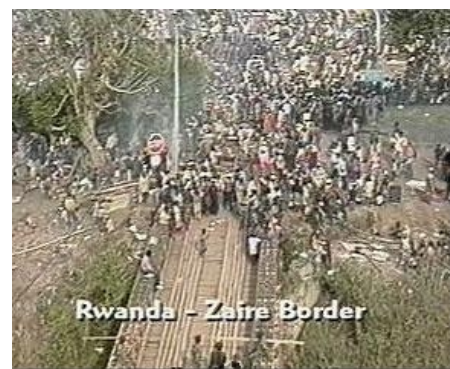
<sup>54</sup> TILLINAC Denis, « L'Afrique et la France : quelles perspectives ? Rénover les relations franco-africaines », revue Internationale et Stratégique, n°46, été 2002, p 138.

<sup>55</sup> CHAIGNEAU Pascal, conférence « La géopolitique de l'Afrique Noire » prononcée au Collège Interarmées de Défense le 16 septembre 2002.

<sup>56</sup> Les problématiques observées sont : Erythrée - Ethiopie : problématique des Etats opposés (60 millions d'Ethiopiens, 4millions d'Erythréens) ; Somaliland - Somalie : problématique de l'Etat imploré (un état, un territoire mais pas de gouvernement) ; Soudan : problématique de l'état divisé ; Rwanda, Burundi : problématique des Etats ethnicisés (seule zone de surpopulation en Afrique) ; République démocratique du Congo : problématique de l'Etat démembré (le gouvernement légal contrôle 1/3 du pays) ; Angola : problématique de l'Etat fracturé (40% était pendant 25 ans sous le contrôle de l'Unita

l'adolescence de la guerre, le trafic de diamant, le trafic de drogue (Afrique du Sud : premier pays exportateur de cannabis mondial) et la résurgence du mercenariat.

La situation économique des pays africains reste très préoccupante. Cependant, d'après le FMI, la croissance reste présente en 2003 (de l'ordre de 5 à 6 %), malgré la crise économique mondiale. Paradoxalement, l'amélioration de la situation en Afrique démontre l'isolement du continent, et le regain prochain de la croissance mondiale devrait peu profiter à l'Afrique. Cet isolement s'explique : le cours des matières premières croît peu, et la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passé de 3 % en 1970 à 1 % en 2003.



Les handicaps africains s'éternisent : médiocrité des infrastructures, faiblesse de l'éducation, instabilité politique, insécurité, corruption. Au manque de confiance des investisseurs privés, s'ajoute la baisse des flux d'aide publique<sup>57</sup>. Ces facteurs obèrent d'autant toute croissance à venir qui demeure fragile.

La marginalisation économique croît tandis que les échanges mondiaux progressent et que les pays asiatiques en voie de développement parviennent à y trouver une place. Avec les programmes de réformes et allègements de dette, la Banque mondiale prévoit une hausse annuelle de 1 à 2 % du revenu par habitant et par an jusqu'en 2010 (soit un tiers du résultat attendu en Asie).

Le continent africain n'offre pas une vision homogène, mais plutôt de fortes disparités : l'Afrique du sud représente encore près de 40 % du PIB de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. De même l'Ouganda, la Tanzanie, le Ghana, le Cameroun affichent de bons résultats, tandis que le Nigeria est en pleine récession. Dans la Zone Franc, les évolutions sont différentes entre Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Le taux moyen de croissance en 2002 s'établit à 4,4 %. Le retour de la croissance est effectif dans les pays de l'UEMOA<sup>58</sup> avec un taux de 4 % en 2002 et de 4,5 % attendu en 2003. L'inconnue demeure la Côte d'Ivoire, qui contribue pour plus de 40 % au PIB de la zone. Dans les pays de la CEMAC<sup>59</sup>, la croissance économique reste forte : 6 % en 2002, soutenue par les performances

---

<sup>57</sup> Pour remplir, d'ici 2015, les huit objectifs fondamentaux définis en 2000 par l'Assemblée des Nations Unies (éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire, promouvoir l'égalité des sexes, réduire la mortalité des enfants, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial), le rapport mondial sur le développement humain conclut à la nécessité du doublement des flux d'aide.

<sup>58</sup> L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine est composée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Togo.

<sup>59</sup> La CEMAC est composée du Cameroun, du Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad.

exceptionnelles de l'économie équato-guinéenne. L'activité économique est tirée par la demande intérieure, la relance des investissements productifs et le niveau élevé des cours du pétrole. Le Tchad, devenu Etat pétrolier, affiche un taux de croissance de plus de 10 %. Les pays pétroliers risquent de sombrer dans une économie de rente pétrolière qui ne contribue pas au développement de la sous-région.

L'Afrique montre simultanément les deux visages : le bon et le mauvais. L'exemple vient du Kenya, pays délaissé pour sa corruption, pays décrié pour son insécurité (servant même de base arrière aux terroristes), mais pays montrant le respect de la démocratie par une alternance politique inattendue. Mwai KIBALI remplace dans le calme le président Arap MOÏ au pouvoir depuis 25 ans. L'exemple vient également de la Côte d'Ivoire où une parodie de démocratie (avec une élection sans opposant réel) sombre dans la guerre civile. Et on ne peut que constater que des pays comme le Mali, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, la Tanzanie et le Nigeria sont des démocraties.

Il y a donc « des » raisons d'être afro-optimiste. Il n'y a pas « une Afrique » mais « des Afriques ». Des pôles de développement (Afrique du Sud / Nigeria) se précisent. Depuis 2 ans le taux de croissance en Afrique noire est encourageant ( 4% en 2000, 5% en 2001).

L'économie souterraine est importante et riche (en Afrique du Sud elle représente 30%) c'est un continent rentable (Le retour sur investissement pour la France est de +12%). En flux net de capitaux, cela représente 33 milliards de francs. Enfin, l'Afrique est un pôle de diversification pétrolière.

Sur le plan politique, un quart des pays sont réellement démocratiques. C'est un continent qui cherche à s'organiser et qui n'est pas inerte. Si l'OUA n'a pas fonctionné, elle tente d'autres organisations politiques avec l'Union Africaine et Economique comme la création du New Partnership for African Development (NEPAD).

Il existe une volonté réelle de régler les conflits, qui se caractérise par un Commandement centre US qui va du Soudan au Turkménistan (une partie de l'Afrique noire est donc une zone de dynamique d'intérêts US avec le Soudan et la Somalie inclus), le désengagement des troupes des pays frontaliers en République Démocratique du Congo, le développement du concept RECAMP et la pacification de l'Angola.

Si les statistiques économiques sont presque toutes catastrophiques peuvent-elles réellement prendre en compte l'économie souterraine, les petites entreprises locales, le rôle des artisans, les conditions de vie de population qui échangent au sein d'une économie parallèle loin de l'économie mondiale ? Les grands pays industrialisés, Etats-Unis, Japon, Grande Bretagne s'intéressent de plus en plus à l'Afrique. La France se doit de maintenir ses relations historiques pour conserver la prédominance.

Malgré ses difficultés l'Afrique appelée à « disparaître » et ses frontières à se « désintégrer » est toujours là avec peu ou prou de « balkanisation » comme en Europe ! Au-delà des conflits interethniques de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands lacs, ou de la Côte d'Ivoire, force est de constater que l'Etat-nation se retrouve finalement renforcé et qu'une autre carte fondée sur d'autres frontières ne se fait jour.

Nous assistons à travers le monde à une multipolarisation et à la constitution de grands pôles régionaux. La France, et même l'Europe a un intérêt géopolitique à constituer une sphère d'influence vers le Sud qui englobe toute l'Afrique, du Maghreb à l'Afrique du Sud. La France peut rééquilibrer le centre de gravité européen. L'Afrique possède, de par son passé colonial de nombreuses affinités avec les Européens. L'immigration en France et plus généralement en Europe favorise également le rapprochement des deux continents. L'Europe n'a pas de ressource minière ou pétrolière si ce n'est à s'étendre vers la Russie. Or l'Etat russe est une entité par lui-même qui se meurt au sein des Etats européens sans les absorber... l'Afrique n'est pas aussi puissante. Les ressources sont très importantes mais, morcelée politiquement et avec un niveau social et économique très faible, elle ne peut constituer une puissance hégémonique concurrentielle.

### III.1.2 L'enjeu de l'or noir...

Le pétrole constitue un enjeu international et maintenant régional en Afrique. Les tensions au Moyen-Orient, les risques pour les approvisionnements et l'envol des prix, font que le pétrole africain représente un atout stratégique et économique particulièrement important.

Pour les Etats-Unis, depuis les événements du 11 septembre, l'analyse géopolitique passe par l'approvisionnement en hydrocarbure. L'Afrique, de par ses réserves à l'Est, mais surtout à l'Ouest



constitue un enjeu stratégique. Le Golfe de Guinée devient un enjeu majeur pour les Etats-Unis. Si le pétrole nécessite des coûts de raffinage et d'extraction supérieurs à celui du Moyen-Orient, ceux-ci sont compensés, pour les Etats-Unis, par la réduction des frais de transport. D'où l'intérêt américain pour cette région. Ils importent autant de pétrole africain (principalement du Nigeria et de l'Angola) que du Venezuela, du Mexique ou d'Arabie Saoudite.

Les Africains cherchent à valoriser leurs ressources et négocier les prix pour favoriser leur développement. Ils espèrent réactiver l'Association des producteurs de pétrole africains (APPA), ainsi que la Commission africaine de l'énergie de l'Union africaine, qui n'ont jamais véritablement existé.

La commission du Golfe de Guinée, regroupant les principaux pays concernés<sup>60</sup>, a été créée également pour régler les conflits territoriaux, préserver la paix et la stabilité du Golfe de Guinée et défendre les intérêts de cette région.

Des accords voient le jour : Angola – Congo Brazzaville ; Sao Tome – Guinée Equatoriale.

Mais des tensions persistent avec le Nigeria qui conteste la décision de la cour internationale de La Haye d'accorder la souveraineté de la péninsule de Bakassi et des marécages pétroliers au Cameroun, Sao Tome également en litige avec le Nigeria sur leur frontière maritime.



Pour stabiliser la région et préserver leurs intérêts, les Etats-Unis ont l'intention de mettre en place une base navale militaire à Sao Tome.

### III.2 UNE AMBITION STRATEGIQUE COMMUNE

#### III.2.1 Redéfinition d'une politique de sécurité en Afrique

Comme nous l'avons vu, la France a modifié sa stratégie en Afrique, et ne souhaite plus conserver une attitude conservatoire en préservant son « pré-carré » francophone. Cette attitude n'était plus réaliste d'une part parce que ses liens historiques sont parfois en contradiction avec ses relations économiques actuelles, les pays non francophones (République Sud-Africaine, Angola, Nigeria, Ouganda), d'autre part parce que la France ne peut plus cautionner n'importe quel régime politique. Les limites ont été bien perçues en RDC.



L'évolution de la politique française consiste sans doute à intégrer l'évolution des entités africaines et à prendre en compte les nouveaux acteurs émergents. L'intérêt de la France est-il forcément vers la zone francophone ? Sans négliger l'intérêt culturel et historique des liens traditionnels, la France ne peut rester insensible à ses investisseurs et à ses intérêts géostratégiques sur le continent africain. La coopération militaire française va sans doute se rapprocher des leaders régionaux. Sans remettre en cause ses accords de défense, elle doit intervenir plus activement dans toute l'Afrique si elle veut conserver une certaine prédominance. L'implantation des américains à Djibouti et demain à Sao Tome montre que rien n'est jamais acquis et que la politique militaire africaine doit regarder vers l'avenir et non le passé. Face à la barrière de la langue la France doit

---

<sup>60</sup> La CGG regroupe le Nigeria, l'Angola, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Gabon, Sao Tome et Principe et le Congo Brazzaville.

renforcer sa présence d'interposition sur les zones pétrolières conflictuelles et aider activement les intérêts français dans la région du golfe de Guinée. Une attitude plus cohérente entre ses divers centres d'intérêt permettrait à la politique africaine d'être plus claire et plus efficace.

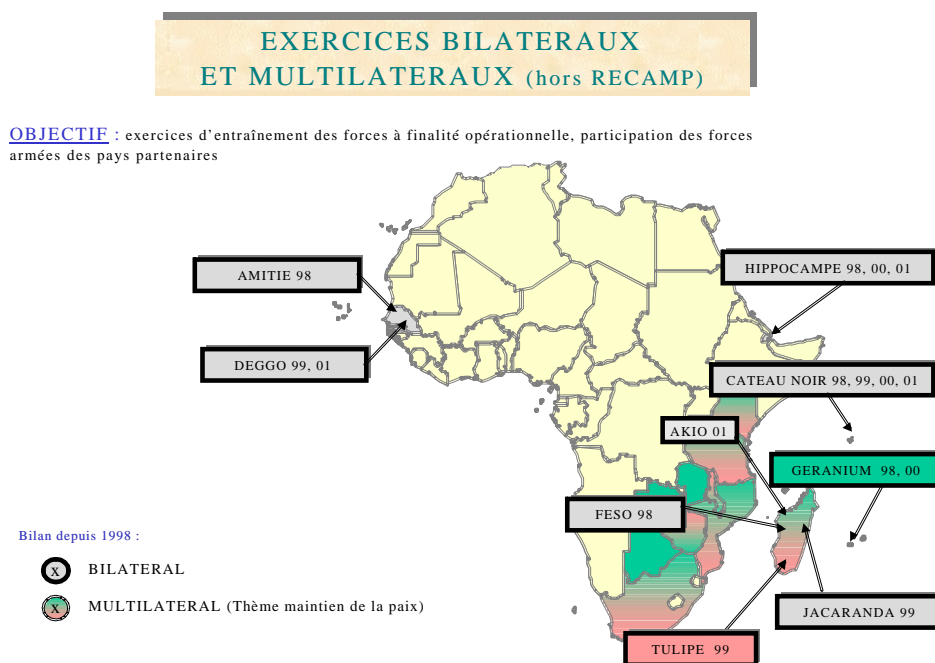
La mauvaise image de l'Afrique véhiculée par les conflits inter-étatiques ou

interethniques, la corruption et l'absence de véritable liberté démocratique, a obligé Paris à une intervention mieux ciblée en Afrique qu'elle soit politique, économique ou militaire. L'Afrique est chroniquement instable : les conflits artificiellement créés par l'affrontement Est-Ouest ont laissé la place à des rivalités plus traditionnelles mais non moins meurtrières. La période d'après guerre froide n'a pas constitué une accalmie, mais une aggravation du nombre de conflits en Afrique. Ils proviennent essentiellement de problèmes ethniques qui n'avaient pas été réglés lors des indépendances. Toutes ces guerres constituent la principale cause de l'appauvrissement en Afrique subsaharienne. L'Afrique, c'est aussi 30 millions de réfugiés ou de déplacés, la moitié de la population française !

L'insécurité revêt plusieurs formes. D'une part l'insécurité interne de quelques Etats trop faibles pour maintenir la stabilité, d'autre part la guerre armée concernant toute une région.

Dans le cas de l'insécurité provenant d'Etats faibles n'ayant pas de structures étatiques bien établies et parvenant difficilement à répondre aux revendications (c'est le cas du Mali, du Niger, de la Sierra Leone, du Liberia ou en Casamance) la France doit aider la constitution d'institutions plus fortes et plus à même de régler les conflits. Elle peut également s'appuyer sur des organisations régionales existantes comme le CEDEAO ou l'UA.

Le règlement des problèmes d'insécurité est tout autre lorsque des Etats plus affirmés rencontrent des difficultés économiques et politiques graves entraînant une régionalisation de conflits



**Carte 7 : Exercices avec les forces africaines (hors RECAMP)**

concernant plusieurs pays (on peut entre autre citer la région des grands lacs et l'Afrique de l'Ouest). Il s'agit de véritable guerre concernant des forces militaires, officielles ou officieuses, armées et commandées, généralement assistées de mercenaires. La médiation est impossible. Les organisations internationales sont impuissantes. Les forces RECAP insuffisantes. L'ONU n'arrive pas à mettre en place des forces maintien de la paix. Les Américains ne veulent plus intervenir depuis l'échec somalien. La France seule n'a pas la capacité militaire pour s'imposer. Des zones de non-droit s'instaurent progressivement : féodalité, trafics divers... et surtout risque de contagion et d'expansion. A l'heure actuelle, les concepts de paix ne se concrétisent que par de beaux discours qui constituent « l'épitaphe sur la tombe de quelques idées généreuses que l'Afrique laissée aux seuls Africains n'est pas en mesure de défendre »<sup>61</sup>.

Mais les problèmes de renforcement des capacités de maintien de la paix ne prennent que partiellement en compte les facteurs aggravants des conflits que sont outre l'accroissement démographique, le fort rajeunissement des populations, la lutte pour l'appropriation des terres cultivables et des ressources minières ou pétrolières, et la main mise sur les moyens de transit des marchandises. Les acteurs africains de maintien de la paix se retrouvent souvent acteurs plus qu'arbitres dans des conflits qui dépassent la simple rivalité ethnique. Ce qui explique le peu d'enthousiasme de l'Union Afrique pour aider la France dans la résolution de la crise ivoirienne.

La présence de la France participe aux accords de coopération signés par la France avec les pays africains ; La politique de coopération militaire contribue à stabiliser et consolider les Etats.

Les Etats n'ont pas la capacité à assurer la paix et la sécurité au sein de leur territoire. Or l'aptitude à protéger les populations est fondamentale. Les forces armées des pays ont un rôle fondamental dans ce domaine. Mais elles doivent changer de mentalité : de forces répressives et putschistes, elles doivent devenir des forces de gendarmerie sécurisantes. Une formation doit être adaptée. En étant un peu idéaliste, on pourrait dire que les soldats doivent dépasser leur appartenance ethnique et prendre fait et cause pour faire respecter la stabilité nationale de leur Etat. La coopération militaire, avec les écoles de formation africaine, participe à cette formation qui dépasse la formation purement technique.

La sécurité passe également par la clarification des relations entre le pouvoir politique et les forces armées. C'est à dire une plus grande autonomie militaire vis à vis du pouvoir, mais également l'absence d'ingérence militaire dans les affaires politiques.

Pour assurer leur sécurité, les groupes industriels ont recours à une force armée privée, alternative à l'absence de militaires efficaces des Etats et aux désengagements des pays industrialisés et en particulier de la France. Les sociétés prennent donc le relais pour préserver leurs intérêts dans la région. Propice à une certaine forme de sécurité et de stabilité face à l'extérieur, elle ne constitue pas

---

<sup>61</sup> Selon la formule de Stephen SMITH, quotidien Libération, 9 janvier 1999.

un modèle de bonne gouvernance. Les intérêts privés ne sont pas les intérêts de l'Etat, et si pour un court terme de telles solutions peuvent constituer un palliatif, elles favorisent sur le long terme un morcellement de l'Etat avec des fiefs seigneuriaux aux mains de sociétés occidentales concurrentes.

D'autres évolutions doivent également être prises en compte, et en particulier l'intégration européenne. La présence de l'Europe en matière de sécurité et de défense est embryonnaire. Si la France arrive à convaincre ses partenaires européens de l'intérêt de l'Afrique pour l'Europe, la politique de sécurité européenne peut à terme intervenir sur ce continent. Elle serait en liaison avec les aides économiques déjà apportées aux pays de la zone « Afrique-Caraïbes-Pacifique ». Lors de la rencontre franco-britannique de Saint-Malo la France avait tenté un rapprochement bilatéral sur les questions africaines.

Les diverses inflexions de notre politique militaire visent une plus grande cohérence entre les pratiques françaises et européennes et nos intérêts, que ce soit en Afrique ou plus généralement sur la scène internationale. La France cherche également à rendre plus acceptable la politique africaine française qui pourrait à terme devenir la politique extérieure africaine de l'Union européenne.

La politique militaire française de coopération en Afrique ne peut faire abstraction de la baisse sensible des crédits de coopération militaire et de défense de 10 millions d'euros en 2003 (- 9,5 %), après une réduction de 6,2 millions d'euros en 2002. Cette diminution s'inscrit dans une tendance pluriannuelle à la diminution des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense<sup>62</sup>. Cette politique militaire de coopération s'inscrit selon les principes établis par le Conseil de Défense du 3 mars 1998.

Elle prévoit en particulier un redéploiement des moyens vers l'Europe centrale et orientale où les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont actifs depuis plusieurs années. Elle subit également des contraintes financières importantes qui demandent non seulement une rationalisation des moyens engagés, mais également des choix drastiques.

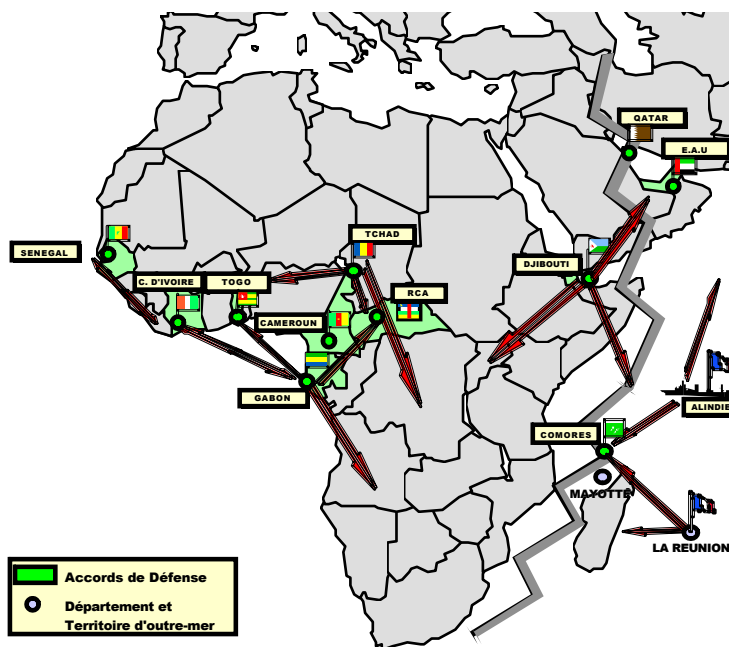
On ne peut que s'inquiéter sur ces mesures qui offrent à court terme des intérêts séduisants, mais qui fragilisent à moyen terme la sécurité et la stabilité des Etats africains. Pour l'année 2002, les effectifs des coopérants militaires dans la zone de solidarité prioritaire étaient de 357, plus

---

<sup>62</sup> Les crédits affectés à la coopération militaire et de défense sont en baisse continue depuis 1998 dans l'ensemble des composantes. Pour 2003, la part consacrée aux pays en développement dans la dotation globale est stable, à hauteur de 70 % du montant du chapitre et s'élève à 72,4 millions d'euros, soit une baisse de plus de 10 % par rapport à la dotation 2002 et de 10,3% pour la fraction attribuée à la coopération avec les Etats en développement. Les postes les plus touchés en 2003 seront les coopérants techniques, (- 2,03 millions d'euros, soit - 3,5 % par rapport à 2002), la formation des stagiaires (- 1 million d'euros, soit - 7,8 % par rapport à 2002), et surtout, l'appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien d'infrastructures (- 6,85 millions d'euros, soit - 31,1 %).

particulièrement dans les pays suivants : Cameroun, Côte d'ivoire, Maroc, Sénégal, Tchad, Gabon et Djibouti. En 2003, une nouvelle baisse des effectifs est prévue à hauteur d'une quarantaine de postes qui ne seront pas renouvelés. Le coût de la crise en Côte d'ivoire démontre de manière prégnante les limites du retrait militaire français d'Afrique. Les solutions alternatives de type RECAMP ne peuvent suffire pour empêcher et résoudre les crises régionales.

Est également en baisse récurrente la formation de stagiaires étrangers : les places offertes aux stagiaires des pays en développement dans les écoles françaises ont diminué ces dernières années. L'Etat français a fait de substantielles économies : 3 millions d'euros en 2002, notamment du fait du développement de stages techniques plus courts et du recours aux écoles nationales à vocation régionales (ENVR), situées au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Burkina-Faso et au Cameroun, dans lesquelles seuls quelques cadres militaires français sont présents.



**Carte 8 : Bases de déploiement en Afrique**

L'appui aux projets militaires de coopération est également concerné ainsi que la dotation destinée à l'aide en matériel et à l'entretien des infrastructures (baisse de plus de 30 %). La coopération militaire et de défense avec les organisations régionales, voit ses crédits également baisser de près de 40 %.

Une coopération de substitution en matière militaire, de style RECAMP, présente des intérêts pour la France. Elle évite bien évidemment toute mauvaise perception de l'intervention militaire française. Mais la crise ivoirienne illustre, si besoin en était, les difficultés rencontrées par les armées africaines. La gestion des crises par les organisations régionales s'avère délicate, voire impossible dans l'immédiat. L'assistance française reste donc indispensable. En favorisant la stabilité, elle évite toute implication française trop voyante, et pouvant être interprétée comme une attitude post-coloniale.

Si l'assistance militaire est exclue de l'aide publique au développement par le comité d'aide au développement de l'OCDE, et ne figure pas dans toutes les statistiques françaises, elle représente un aspect essentiel du développement des pays en voie de développement africains : la construction de l'Etat de droit et la préservation de la paix et la sécurité sont les facteurs premiers et indispensables.

### III.2.2 Les limites de l'interventionnisme militaire

La France ne peut plus avoir avec l'Afrique une relation idéalisée patriarcale. L'Afrique s'émancipe, les rapports internationaux évoluent, les peuples français et africains changent. L'Afrique ne constitue plus une colonie française. La France ne peut plus régler les différents africains comme une simple crise intérieure. L'abandon de l'Indochine puis de l'Algérie avaient montré les limites politiques et militaires à l'exercice de l'autorité sur un territoire éloigné des préoccupations métropolitaines.

La crise ivoirienne vient de montrer si besoin était la nécessité de l'évolution de la coopération militaire avec les pays africains. Le programme RECAMP ne se justifie pas seulement d'un point de vue militaire et économique mais surtout pour des raisons politiques. A l'heure où la France s'oppose aux Etats-Unis dans la crise irakienne par sa vision multipolaire, elle ne peut imposer sa volonté pour résoudre le conflit ivoirien. Le gouvernement français doit se contenter de rechercher une solution de paix durable et atténuer les effets des tensions présentes. Les événements du 11 septembre ont également montré d'autres menaces et d'autres relations que les simples liens d'Etat à Etat. La situation géopolitique de l'Afrique ne peut plus être déconnectée de l'appréciation, par la France de la situation globale : immigration africaine en France et en Europe, impact islamique, répercussion sur d'autres régions comme la Méditerranée ou le Moyen-Orient...

Ainsi la sécurité en Afrique doit être repensée dans une optique plus générale. Il faut éviter tout isolationnisme, et tout retour à des guerres coloniales extrêmement préjudiciables à la France dans tous les domaines. Malgré les remords ou regrets de certains, les rapports ont changé de siècle et même de millénaire... La France doit trouver une place plus modeste pour la sécurité de l'Afrique. Plus modeste mais pas inexistante. Et la France doit conserver la volonté d'intervenir pour réduire les tensions. En cela la coopération militaire se justifie pleinement. La coopération participe au développement économique et à apaiser les tensions régionales.

Mais cette coopération militaire française ne pourra pas régler seule la généralisation des conflits sur ce continent. Avec la croissance démographique et l'exacerbation des tensions interethniques, les forces militaires déployées ou déployables ne peuvent suffire. Une solidarité internationale est devenue nécessaire, africaine avec RECAMP ou occidentale.

### III.2.3 De l'assistanat à l'assistance...

La problématique actuelle de la politique africaine de la France consiste non seulement à préserver les accords économiques existants et en particulier l'exploitation des matières premières, mais également d'obtenir une stabilité et une sécurité durable en Afrique. La politique française comporte donc un volet militaire essentiel dont le rôle est le maintien de la paix et de la sécurité. La France prépare donc le continent africain. Elle y développe les moyens permettant de remplir cette mission avec la constitution de points d'appuis propre à assurer toute projection ultérieure de forces de métropoles. Elle favorise également au travers le programme RECAMP la constitution d'une force d'interposition africaine.

En respect des accords de défense, la France a toujours des forces prépositionnées respectant la charte des Nations Unies. Mais elle recherche d'une manière générale à intervenir dans un cadre multinational pour des opérations de maintien ou d'imposition de la paix comme la mission de la MONUC en République démocratique du Congo et la MINUSIL en Sierra Leone.

La coopération militaire française est donc pragmatique et réaliste. Pragmatique car elle prend mieux en compte les réductions du format de l'armée française ainsi que le besoin de déploiement français sur d'autres continents. Réaliste car elle prend en compte les modifications du contexte africain et de l'évolution géopolitique.

Mais il reste à bien définir le contour de toute intervention de maintien de la paix. Le maintien de la paix ne peut se substituer aux forces de sécurité, et ne peut, comme toute force régulière réprimer la rébellion. Elle ne peut pas non plus intervenir contre un soulèvement généralisé du territoire et contre l'armée de ce pays.

La France encourage donc la démocratie, gage préalable à la prospérité économique de ce continent. Mais la démocratisation du continent africain ne pourra être imposée de l'extérieur. Il faudra du temps pour que les Etats développent le leitmotiv « one man one vote ». Certes un certain nombre de principes universels ne souffrent d'aucune exception. Il n'y a pas de droit à la barbarie. Mais la démocratie africaine doit respecter les différences culturelles, ethniques et prendre en compte les minorités des Etats.

## III.3 UN PARTENARIAT : LE NOUVEL AXE FRANÇAIS

### III.3.1 Analyse du troisième rang mondial en matière d'aide publique au développement : la France

« Il n'y a pas de création de richesses supplémentaires sans investissements. Or la part de l'Afrique est très modeste et déclinante dans les flux mondiaux d'investissements privés, à peine 4%

durant la période 1996/1997, contre 11% durant la décennie 1980. Et pourtant le taux de rentabilité des investissements y est plus élevé que dans bien d'autres régions qui en attirent davantage. Tout ceci montre qu'il faut aller plus loin dans des efforts qui ont déjà été accomplis, par vos pays, par notre partenariat. Nous avons fixé des objectifs pour la réduction de la pauvreté. Pourquoi ne pas nous en fixer pour les investissements qui feront la croissance de demain ? »<sup>63</sup>

La France consent un effort important d'allègement de la dette (10 milliards d'euros), principalement dans le cadre de l'initiative « PPTE » (Pays Pauvres Très Endettés)<sup>64</sup>.

L'endettement reste problématique en Afrique et empêche tout développement<sup>65</sup>, ce qui explique l'initiative des institutions de Bretton Woods appelés PPTE et que soutient la France. Cette initiative PPTE comprend des allègements de dettes par les créanciers multilatéraux pour un montant de 17,6 milliards de dollars dont 8,1 pour la banque mondiale et 2,7 pour le FMI. Sur ce volet, la contribution française représente 21 millions de dollars. Cette contribution directe est complétée par celle qui transite par le biais du FED au titre de l'Union européenne (160 millions de dollars). De plus une initiative bilatérale française qui porte sur la période intérimaire d'une part et qui prévoit, dès le point de décision, l'annulation des créances commerciales et sur les créances d'APD, d'autre part, dont l'annulation totale est prévue pour les pays éligibles à l'initiative PPTE. Cette initiative représente un effort supplémentaire de 1 milliard d'euros.

Il peut être intéressant de comparer la position de la France par rapport aux autres bailleurs de fonds. La baisse de l'aide publique française durant les dernières années participe à un mouvement général de diminution de l'aide aux pays en voie de développement. Cinq pays cependant respectent et même dépassent les 0,7% d'aide, objectif fixé par les Nations-Unies. Le quatuor de tête est composé de pays d'Europe du nord (Danemark 1,01 %, Norvège 0,83 %, Pays-Bas 0,82 %, Luxembourg 0,8%), et la moyenne pondérée des membres du CAD se situe à 0,22 %.

Les pays membres de l'Union Européenne contribuent généralement davantage que le JAPON ou les Etats-Unis. On peut noter le Royaume-Uni qui a beaucoup progressé, et dépasse maintenant la France en montant absolu.

---

<sup>63</sup> Président CHIRAC Jacques, Intervention du Sommet Afrique-Europe au Caire (Egypte), 3 Avril 2000 (voir annexe).

<sup>64</sup> Les pays pauvres sont entendus au sens de pays les moins avancés et le niveau « insoutenable » de leur dette considéré selon deux critères : un rapport de 150 % entre la valeur de la dette et les exports et un rapport de 250 % entre la valeur de la dette et les recettes du gouvernement et ce, après application des procédures traditionnelles d'allègement de dette.

<sup>65</sup> L'Angola consacre ainsi 38.6 % de ses revenus budgétaires au service de la dette, contre 3,9 % à la santé

	APD M € (2001)	APD/ RNB %	Progression réelle 2001/2000
Danemark	1 785	1,01%	-3,7%
Suède	1 760	0,76%	-3,1%
Norvège	1 503	0,83%	+6,8%
Pays-Bas	3 523	0,82%	-1,1%
Belgique	967	0,37%	+6,7%
<b>France</b>	<b>4 631</b>	<b>0,32%</b>	<b>+5,9%</b>
Royaume-Uni	5 202	0,32%	+6,2%
Japon	10 807	0,23%	-18,1%
Allemagne	5 448	0,27%	-1,5%
Etats-Unis	12 153	0,11%	+7%
Etats de l'UE	29 037	0,33%	+4,4%
Total G7	41 826	0,18%	-3,2%
Total CAD	51 354	0,22%	-1,4%
Source :OCDE, données prévisionnelles pour 2001			

**Tableau 3 : APD des principaux pays de l'OCDE membres du CAD**

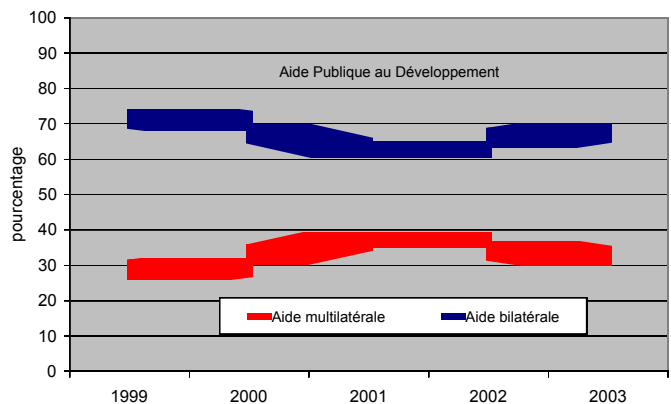
On peut noter que les Etats-Unis demeurent cependant au premier rang mais l'effort consenti ne représente que 0,11% de PIB, ce qui constitue la moitié par rapport à 1990. Ils ont annoncé une augmentation progressive de l'aide, mais souhaitent rester dans la logique du « trade not aid », et restent vigilants dans l'efficacité et une certaine « rentabilité » de l'aide attribuée. L'USAID cherche le partenariat au sein d'une politique ciblée avec des objectifs régionaux précis et un suivi pragmatique. On peut noter que les crédits américains de coopération militaire progressent en 2003, pour atteindre 4,1 milliards de dollars en 2003 contre 3,6 en 2002.



On peut noter que les Etats-Unis demeurent cependant au premier rang mais l'effort consenti ne représente que 0,11% de PIB, ce qui constitue la moitié par rapport à 1990. Ils ont annoncé une augmentation progressive de l'aide, mais souhaitent rester dans la logique du « trade not aid », et restent vigilants dans l'efficacité et une certaine « rentabilité » de l'aide attribuée. L'USAID cherche le partenariat au sein d'une politique ciblée avec des objectifs régionaux précis et un suivi pragmatique. On peut noter que les crédits américains de coopération militaire progressent en 2003, pour atteindre 4,1 milliards de dollars en 2003 contre 3,6 en 2002.

L'aide britannique s'est transformée depuis 1997 autour d'une instance autonome, le Department for International Development (DFID) et d'un budget de l'ordre de 5,2 milliards d'euros ( 0,33 % du PIB). Le Royaume-Uni privilégie une approche sectorielle et géographique avec des accords bilatéraux <sup>66</sup>. L'aide japonaise est concentrée sur l'Asie (72%), et diminue en volume du fait des importantes contraintes budgétaires. La coopération suédoise, avec 1,76 milliards d'euros représente un effort très important : 0,76 % du PIB. Les principaux domaines d'intervention de l'Agence suédoise de coopération pour le développement (ASDI) sont l'aide humanitaire et la prévention des conflits (20 %), les secteurs sociaux (18 %) et les droits de l'homme et la démocratie (15 %).

Si l'aide des principaux pays a diminué, on peut constater que l'aide multilatérale a progressé (mais la tendance au multilatéralisme se renverse pour



**Graphique 5 : Répartition entre bilatérale et multilatérale**

<sup>66</sup> Un premier Livre blanc est paru en 1997, et un second fin 2000, intitulé « L'élimination de la pauvreté dans le monde : Faire de la mondialisation un succès pour les pauvres », qui participe de la mise en œuvre actuelle des principaux axes suivants : action collective des donateurs et d'appareils d'Etat efficaces, déliement de la totalité de l'aide au développement encore liée à des achats de biens et services britanniques, sensibilisation de l'opinion publique, meilleure participation dans les organisations internationales, élaboration de documents stratégiques (Target Strategy Papers et Institutional Strategy Papers), plus grande transparence du DFID, renforcement de la présence sur le terrain, focalisation sur la réduction de la pauvreté, accent mis sur l'étude de secteurs pertinents plutôt que sur l'évaluation export des projets, conclusion avec le ministère des finances d'un accord triennal assignant des objectifs de résultats et leurs échéances.

2003 : l'aide multilatérale devrait régresser et la part bilatérale progresser). Cette progression est principalement due à la contribution européenne qui a doublé en cinq ans. Au-delà de l'aide proprement dite, l'Union européenne a développé une politique intitulée « trade and aid », par opposition à la conception libérale du « trade no aid », et met en doute la complémentarité de l'APD et du développement des échanges commerciaux.

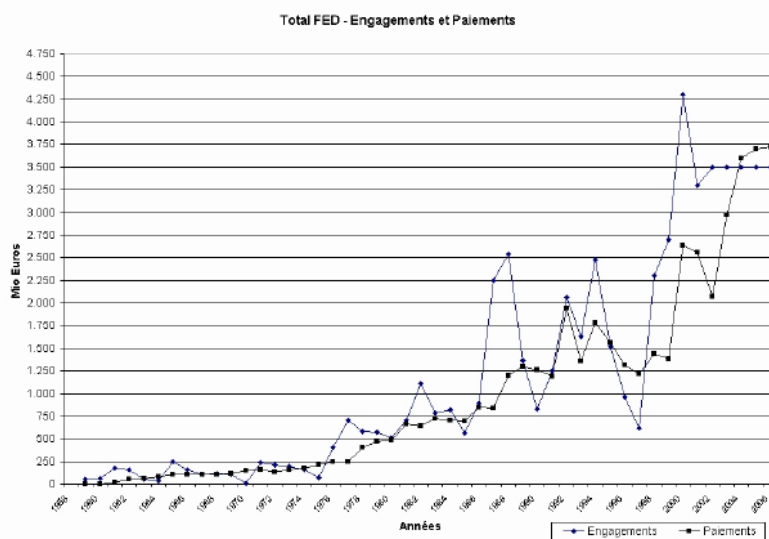
Destinée à l'origine aux pays ACP, l'aide communautaire a connu une extension de ses priorités géographiques avec le démantèlement de l'Union soviétique et la perspective de l'élargissement. Les pays d'Afrique subsaharienne représentent 29,6%, le Moyen-Orient et le Maghreb 14,8%, l'Europe de l'Est 20,3%. Cette relative dispersion est critiquée, au même titre que la lenteur et la complexité des procédures, l'insuffisante coordination avec l'aide des Etats membres, l'importance des programmes dormants et le défaut de stratégie confinant au saupoudrage mal contrôlé.

en millions d'euros	1998	1999	2000	2001	2002	1998/ 2001
Budget général	632,1	836,2	858,9	1051,1	N.D.	66,3%
dont part APD	379,9	481,6	586,4	722,7	702	90,2%
FED	317,6	268,0	272,5	442,2	596	39,2%
Total	949,7	1104,2	1131,4	1493,3		57,2%
Part APD / total	73,5%	67,9%	75,9%	78,0%		

Source : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Tableau 4 : Versements de la France au budget extérieur de la Commission européenne**

La France verse une contribution importante aux fonds européens, car l'aide européenne représente environ 20 % de l'aide au développement globale de la France. Cette part importante de l'APD française est soustraite de la masse et presque neutralisée du fait de l'inaction de l'Europe, qui s'explique de plus en plus par la volonté de ne pas soutenir en quoi que ce soit l'influence française sur certains pays. Avec les réformes en cours, l'efficacité de l'aide européenne devrait s'améliorer.



**Graphique 6 : Evolution des fonds européens de développement**

### III.3.2 Vers une politique française de coopération sans ambiguïté

La zone franc africaine a représenté de tout temps un instrument de l'expression des liens privilégiés entre la France et l'Afrique. Elle permet de structurer le cadre de la solidarité française au travers de la stabilité monétaire, la maîtrise de l'inflation et d'une manière plus générale la politique économique favorable à une croissance structurelle. Dans ce contexte tant historique que géopolitique, le maintien de l'aide publique au développement souligne la permanence de l'intérêt de la France pour cette solidarité avec l'Afrique. Cette présence économique trouve également une retombée diplomatique dans le cadre des relations économiques internationales. La France trouve une cinquantaine d'Etats africains pour soutenir son action au sein des instances internationales. On retrouve ce soutien au sein des décisions de l'ONU, mais à l'avenir très probablement dans l'Organisation Mondiale du Commerce lorsque tous les pays africains auront intégré cet organisme. Ceci pourrait renforcer nos points de vue dans le domaine économique.

Notre politique d'aide au développement manque cependant de clarté : les procédures restent lourdes et souvent mal identifiées. L'évolution budgétaire favorable marque néanmoins une volonté nette de redonner une plus grande cohérence entre le discours rassurant et la réelle volonté d'engagement qui dépasse l'affichage politique.

Si pour ORSENNA : « La France verse chaque année au sud du Sahara une bonne trentaine de milliards. On pourrait doubler la somme, la tripler. Avec tout l'argent du monde, on ne s'achète pas un visage »<sup>67</sup>, les relations franco-africaines évoluent cependant vers un partenariat équilibré.

La France souhaite donner une plus grande autonomie aux organisations politiques, mais également économiques régionales. L'Afrique est apte à court terme à opérer les réformes économiques et politiques nécessaires. La durée de l'intervention française reste une interrogation, et ce d'autant plus que la France cherche à élargir son action sur tout le continent africain, sans se limiter à la zone francophone.

En conciliant intérêts économiques, politiques et stratégiques, l'aide est mieux cadrée et orientée pour la France. La réforme de la coopération a cherché la cohérence entre orientations diplomatiques et action de coopération. Mais les intérêts économiques ne peuvent tout régenter. « Si les Occidentaux ne veulent pas que tous les peuples du Tiers-Monde les haïssent, il faut cesser de faire preuve de cynisme, et les attentats du 11 septembre 2001 nous ont fait prendre conscience de cette dimension du problème. S'il y a des intérêts économiques à défendre, qu'on le dise et que la compétition économique se déroule normalement. À cet égard, il me semble que la France a en sa possession plus d'atouts que les États-Unis, notamment en raison des liens historiques qui l'unissent à l'Afrique »<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> ORSENNA Erik, quotidien Le Monde, 24 février 1993.

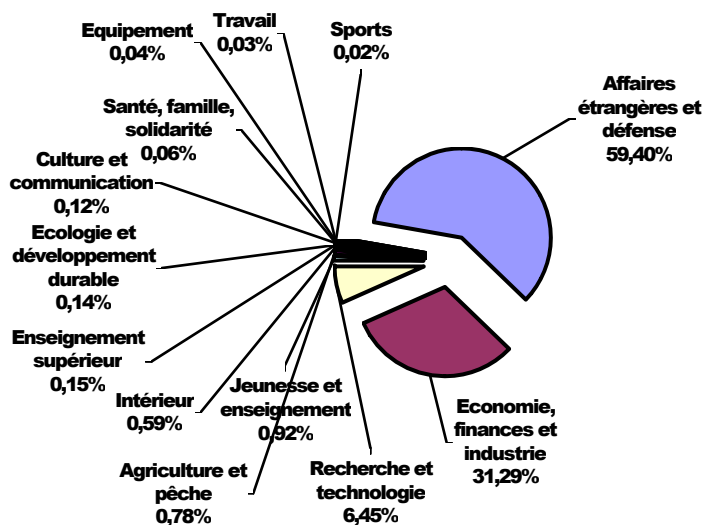
<sup>68</sup> TILLINAC Denis, entretien : « L'Afrique et la France : quelles perspectives ? Renover les relations franco-africaines », site Internet de l'IRIS, 15 mars 2002 .

Avec une plus grande cohérence entre les interventions bilatérales et multilatérales, l'action de la France peut être démultipliée et l'efficacité de l'aide plus grande, en ayant pour conséquence un renforcement de l'influence française au sein des organisations internationales. Le partenaire privilégié d'aide au développement française est l'Union Européenne. Une meilleure coordination entre les dépenses européennes et l'aide bilatérale française permettrait à l'action de la France d'être mieux perçue par les pays bénéficiaires. Ce qui n'est pas vraiment le cas actuellement.

Pour 2003 la coopération se veut plus bilatérale afin de mieux affirmer l'action française, ainsi qu'une meilleure efficacité avec des projets ciblés dans une logique de partenariat associé à une politique d'évaluation et de suivi des projets.

Mais force est de reconnaître que l'aide publique au développement constitue un domaine d'intervention transversal qui associe plus de douze ministères et deux chefs de file le ministère des affaires étrangères (1,89 milliards d'euros en 2003) et le ministère des finances (996 millions d'euros), dont les crédits concourant à la coopération représentent pas moins de 90% de l'ensemble.

Dans le cadre de la coopération, les ministères de l'éducation nationale, l'écologie et la culture sont en hausse, ceux de l'agriculture et de l'équipement en baisse, et la plupart des ministères possèdent leur administration et direction chargée de l'action internationale. La fusion du ministère de la coopération au sein du ministère des Affaires Etrangères s'est traduite en pratique par une élimination des coopérants, et de leurs compétences au profit des diplomates.



**Graphique 7 : Répartition de la coopération par ministère**

Or les deux fonctions ne sont pas interchangeables. Les coopérants ont des compétences très techniques et des structures plus souples que les systèmes administratifs. Comme le signale Guy PENNE, André DULAIT et Paulette BRISEPIERRE dans le rapport du SENAT sur La réforme de la coopération « Cette double exigence -spécificité et souplesse- semble impliquer de réunir l'ensemble des missions liées au développement au sein d'une agence- établissement placé sous tutelle ministérielle mais doté d'une réelle autonomie de fonctionnement. Cette formule a été retenue, avec une efficacité variable selon l'organisation choisie, par les grands bailleurs de fonds. Conduite à son

terme, la logique de la réforme de la coopération aurait dû aboutir à transférer à l'Agence française de développement l'ensemble des missions liées au développement. »<sup>69</sup>

Ce rapport préconise la constitution d'une agence unique ou un ministère dédié pour la mise en œuvre de l'aide au développement à l'instar de la plupart des autres pays contributeurs de l'aide internationale. USAID pour les Etats-Unis, ministère de la coopération économique et du développement, pour l'Allemagne et Département pour le développement international DFID, pour le Royaume-Uni. Une réorganisation et une déconcentration vers une Agence française autonome nécessiterait une évolution importante de l'AFD : modification des structures et de l'organisation.

D'autre part la cohérence entre la politique géographique et sectorielle reste perfectible. Le ministère des affaires étrangères indique : « La politique d'aide au développement a permis de conforter en 2002 la prééminence des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien dans les programmes de coopération mis en œuvre par la DGCID. Cependant, l'aide française sur ce continent, fondée sur une tradition de solidarité et d'échanges, doit évoluer vers une reconcentration de ses actions sur la base de critères mutuellement consentis. » Le continent africain a bénéficié d'un certain redéploiement puisque sur un total de 1,32 milliards d'euros (titre III, IV, FSP et AFD), un peu plus de 48 % sont affectés à l'Afrique subsaharienne. La part dévolue à l'Europe centrale et orientale a diminué, passant de 7,4 % à 5,8 %, et celle de l'Asie et de l'Océanie a également régressé, passant de 10,1 % à 8,8 %. Les trois premiers pays bénéficiaires en 2002 sont le Maroc, la Tunisie et le Cameroun, suivis du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Cependant l'aide française reste faible en terme d'infrastructures, d'équipement et d'amélioration des conditions de vie, en un mot de « développement ». En effet seulement 17% sont consacrés à la coopération institutionnelle et au développement, et 15% à l'éducation, pour 46% à la coopération culturelle et 17% à l'action audiovisuelle !

La commission des finances du SENAT note très justement : « Si la dimension culturelle est certes un cheval de bataille depuis longtemps mis en exergue par la France, il semble qu'elle soit aujourd'hui singulièrement hypertrophiée, pour un « retour sur investissement » pour le moins discutable, bien que la qualité de certains instruments de la coopération culturelle ne soit pas à nier (certains médias audiovisuels notamment). La France doit donc revenir à la vocation première de l'APD, qui est bien de contribuer directement à l'amélioration des infrastructures et des conditions de vie des populations les plus pauvres de la planète. »<sup>70</sup>

S'agissant du personnel d'assistance technique, les effectifs sont également très dispersés en fonction des ministères :

---

<sup>69</sup> PENNE Guy, DULAIT André et BRISEPIERRE Paulette, La réforme de la coopération à l'épreuve des réalités : un premier bilan 1998-2001, rapport d'information n° 46 (2001-2002), Sénat (Commission des Affaires Étrangères), 30 octobre 2001.

	Etats de la ZSP	Autres Etats	Total
Enseignants des services français	2 623	1 247	3 870
Education, formation et coopération éducative	753	86	839
Administration générale, statistiques	201	9	210
Economie et finances	125	9	134
Santé et services sociaux	286	10	296
Agriculture, pêche, forêt, eau, environnement	352	81	433
Bâtiment, commerce, PME, PMI et tourisme	17	1	18
Infrastructures, transports et télécommunications	20	0	20
Intérieur	50	76	126
Armées	393	39	432
Divers et multilatéral	87	16	103
TOTAL	4 857	1 498	6 355

Ces effectifs comprennent les enseignants de l'AEFE (3 547), rémunérés au titre III.

Source : **"jaune" annexé à la LF 2003**

**Tableau 5 : Effectifs du personnel d'assistance technique au 1er juillet 2002**

D'une manière plus générale l'instrument privilégié de la coopération française, c'est l'assistance technique. Force est de remarquer qu'en dix ans cette présence d'assistants techniques, chargés de superviser un projet, et qui représente une garantie pour le bon emploi de l'aide française ou multinationale, a considérablement diminué en dix ans.

Mais, outre les chiffres, la véritable question revient de savoir si la France pourra dans l'avenir poursuivre sa véritable politique de coopération, avec les dirigeants et les élites africaines, afin d'en retirer des avantages économiques ou stratégiques.

Derrière les grandes considérations de « développement » se cache des enjeux qui dépassent largement les peuples pauvres et leur développement.

La coopération française est attirée vers des considérations économiques visant à privilégier le commerce et les investissements privés : d'où la conquête de nouveaux espaces économiques africains. De plus la France souhaite bien sur privilégier le développement culturel au travers de la francophonie. Mais l'objectif premier de la coopération est d'améliorer la vie des habitants en contribuant au développement des ressources des pays les plus sous-développés. « Pour conduire une telle politique et faire partager une telle

<sup>70</sup> MARINI Philippe, Projet de loi de finances pour 2003 tome III : les moyens des services et les dispositions spéciales, rapport général n°68 tome III (2002-2003), Sénat (Commission des Finances), 21 novembre 2002.

vision, la France dispose encore d'un discours : celui de Cancun, prononcé en 1981 par François Mitterrand ; celui de Jacques Chirac, en 2002, à Monterrey puis à Johannesburg. Mais la substance de notre action n'a fait que se diluer d'année en année. Et les résultats sont là, qui légitiment par leur scandaleuse médiocrité les protestations des acteurs potentiels : celles des organisations de solidarité internationale, dont la compétence n'a fait que croître au cours des vingt dernières années, qui sont parvenues à nouer des liens précieux avec leurs homologues au Sud, mais qui, faute de crédits, se trouvent aujourd'hui étranglées. »<sup>71</sup>.

La France doit se débarrasser du syndrome du Rwanda où elle avait été accusée à tort, d'avoir soutenu les auteurs du génocide de 1994, et renouer avec un soutien à l'Afrique plus affirmé. La nouvelle politique de coopération française peut s'articuler autour d'une doctrine basée sur une coopération favorisant les liens avec l'Afrique. L'aide publique au développement va être augmentée et va dans ce sens. En favorisant essentiellement l'aide bilatérale, l'action française sera mieux valorisée et identifiée. Elle permettra aussi d'être une nation cadre dans l'élaboration des projets de développement : choix géographique et sectoriel.

En favorisant un partenariat dans l'assistance technique et les commissions mixtes, la France favorise la mise en place d'accords avec des objectifs et des obligations réciproques des deux parties. La France peut également engager les relations de partenariat dans la promotion de l'intégration régionale sur le continent africain. Les accords économiques et commerciaux avec des groupes sous-régionaux qui émergent comme l'UEMOA, la CEMAC vont dans ce sens. La zone franc permet par l'existence d'une monnaie commune stable de jouir d'un taux de change fixe par rapport à l'euro ; ce qui constitue un facteur de stabilité au sein des marchés.

La coopération ne doit pas se limiter à l'aide de l'Etat, mais associer étroitement la société civile à l'action publique, qu'il s'agisse des ONG, des entreprises ou des collectivités territoriales. C'est le gage d'une meilleure efficacité, d'une plus grande adéquation aux besoins des acteurs locaux du développement.

### III.3.3 Les nouveaux intérêts stratégiques et économiques américains en Afrique

Les Etats-Unis ne sont pas des acteurs nouveaux sur le continent africain. Les liens avec le Libéria sont anciens ; La seconde guerre mondiale, mais également la guerre froide, ont permis aux Américains de prendre en compte l'intérêt stratégique et économique de l'Afrique. D'une manière générale, durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, ils sont restés assez « discrets », laissant aux anciens colonisateurs, France et dans une moindre mesure Royaume-Uni, le soin de stabiliser le continent africain. On peut cependant noter leur participation à différentes crises comme le Congo (1960-1966) ou l'Angola (1975-1990).

---

<sup>71</sup> HESSEL Stéphane (Ambassadeur de France), Dix Pas dans le nouveau siècle, Le Seuil, 2002.

Depuis une dizaine d'année les Etats-Unis sont plus présents. Le commerce des Etats-Unis avec l'Afrique augmente de 20 % par an, avec 6 milliards de dollars d'exportations et 16 milliards d'importation. Les interventions américaines récentes ont plusieurs raisons. D'une part l'Afrique possède de nombreuses matières premières, le retrait de la France a laissé le champ libre à l'action américaine. Comme le signale Jean-François BAYART « La France a elle-même construit ses propres défaites en Afrique centrale, sur un mode volontiers fantasmatique, beaucoup plus qu'elle n'a reculé sous la pression d'une irrésistible poussée des États-Unis. »<sup>72</sup>. D'autre part dans un monde où la puissance américaine dirige sans partage, les Américains ont pris conscience de leurs responsabilités face au sous-développement africain, et ce d'autant plus que le lobby noir agit pour une implication plus importante des Etats-Unis.

Les intérêts américains pour le continent africain sont d'une part économiques, le pétrole, la richesse en minerais de toute sorte (cobalt, chrome, manganèse, platine et diamants industriels) et d'autre part stratégiques par la position particulière dans l'Océan Indien des pays de la Corne de l'Afrique (proximité du Moyen-Orient) et idéologiques par le soutien dans les instances internationales.

Les analyses françaises et américaines divergent mais ne sont pas cause de tensions. L'importance de l'Afrique n'est pas suffisante sur la scène internationale, économique ou politique. Pour les Américains, par exemple, la politique de la corne de l'Afrique est totalement liée au Moyen-Orient et à la mer Rouge. De plus la notion de « bonne gouvernance » et de relations économiques n'ont pas la même signification. La France recherche plus la stabilité des Etats comme vecteur de développement qu'une application stricte de la démocratie « droit-de-l'hommeiste ». Ces différences d'appréciation politique s'observent par exemple dans le traitement du Nigeria ou du Kenya.

Sur le plan économique, la compétition entre les entreprises des deux nations est extrême, comme par exemple pour le pétrole. Elle est relayée politiquement par des actions diplomatiques sur le continent africain. Cependant, les sociétés n'hésitent pas à faire preuve de partenariat ou de coopération en cas de besoin.

Les Etats-Unis ont pour objectifs d'intégrer l'Afrique à l'économie mondiale et de renforcer la démocratie. En pratique la politique américaine en Afrique revêt trois axes principaux.

Premièrement les Etats-Unis soutiennent diplomatiquement et financièrement des guerres inter-étatiques d'agression ou d'ingérence, au Soudan via l'Érythrée, l'Ethiopie, au Zaïre via l'Ouganda et le



---

<sup>72</sup> BAYART Jean-François (Directeur du Centre d'études et de recherches internationales - CERI), chapitre « Quelle politique africaine pour la France et l'Union Européenne ? », p 179, in LELIEVRE Henry (dir.), Demain l'Afrique – Le cauchemar ou l'espoir ?, Complexe, 1999.

Rwanda, au Congo-Brazzaville et au Zaïre via l'Angola... Les actions militaires sont des actions de défense contre des Etats jugés terroristes. Les Etats-Unis justifient cette politique par la nécessité aux Etats amis d'assurer leur stabilité par des actions militaires de défense préventive. Cette politique engendre des guerres très coûteuses en terme humain, social et économique. Contrairement à la vision française, ces interventions entraînent une instabilité sur le long terme : la SPLA<sup>73</sup> est incapable de s'imposer au Soudan, l'Ouganda est dans une situation dramatique, le Kivu<sup>74</sup> n'arrive pas à stabiliser le Zaïre, de même que le Rwanda n'est pas stabilisé...

Deuxièmement, les Etats-Unis privilégient le changement des gouvernants pour des « combattants de la liberté ». Cette voie « démocratique » n'est souvent qu'une mascarade, les nouveaux dirigeants n'ayant pas plus de respect des droits de l'homme que leurs prédécesseurs.

Troisièmement, les États-Unis recherchent la libéralisation des Etats et aident financièrement à la disparition de l'Etatisme. L'aide américaine supprime les entreprises publiques au profit de sociétés privées,



ce qui a pour effet d'altérer les fonctions élémentaires de l'action des Etats africains (économie, sécurité). A l'instar de la France, ils ont encouragé le concept de forces africaines de sécurité « ACRI »<sup>75</sup> qui a pour conséquence de gêner le projet français RECAMP. Si la France et les Etats-Unis sont en concurrence, les Etats-Unis ne souhaitent pas s'impliquer davantage dans le domaine de la paix et de la sécurité depuis leur échec en Somalie en 1992. Ils restent donc prudents, et s'impliquent indirectement.

La coopération militaire américaine favorise également la mise en place de sociétés privées<sup>76</sup>, affiliées du Pentagone, et dont les dirigeants sont d'anciens responsables politiques américains de haut rang. Ces sociétés de sécurité sont très « professionnelles » et « performantes », mais ne possèdent aucune légitimité politique. Des sociétés de mercenaires, comme Executive Outcomes<sup>77</sup>, entretiennent même des relations de partenariat avec les Etats-Unis ou des ONG (comme au Zaïre). Avec la privatisation des économies des Etats africains, les sociétés privées peu scrupuleuses entretiennent des relations étroites avec

---

<sup>73</sup> SPLA : Armée de libération du peuple soudanais.

<sup>74</sup> Kivu : province orientale de l'ex-Zaïre.

<sup>75</sup> ACRI : African Crisis Response Initiative

<sup>76</sup> Comme par exemple Military professional resources Inc. (MPRI), Vinnell et SAIC . A ne pas confondre avec les sociétés de mercenaires comme Executive Outcomes.

<sup>77</sup> Executive Outcomes, principale multinationale spécialisée dans les opérations de sécurité née à l'initiative d'officiers et d'agents secrets de l'ancien régime sud-africain.

les gouvernements locaux. Ce qui entraîne l'émergence d'une criminalité organisée, qui n'hésite pas à employer l'action armée comme base préalable à toute négociation.

Selon Pascal CHAIGNEAU, pour les Américains, « le concept ambigu de " useful Africa " recouvre donc désormais l'Afrique Australe pour les affaires, le golfe de Guinée pour le pétrole, l'Afrique de l'Est pour la géopolitique et l'économie et l'Afrique centrale pour la matière première ». <sup>78</sup>

---

<sup>78</sup> CHAIGNEAU Pascal (directeur du CDES), « Afrique noire-2002 : annus horribilis, revue CCE International, n°506, février-mars 2003.

## CONCLUSION

---

L'étude menée reste délicate. La situation actuelle est en perpétuelle évolution et l'information partielle. Les relations d'Etat à Etat sont contrôlées. Les conflits qui secouent l'Afrique rendent difficile toute perception de l'actualité.

Mais les relations entre la France et l'Afrique restent pérennes malgré les évolutions. La réforme de la coopération marque un tournant dans la politique africaine de la France. Cependant les actions militaires et l'augmentation du budget de la coopération sont des signes forts de la nouvelle volonté française.

Sur la question africaine, la France s'est fixé comme mission la recherche de « partenariat » économique et militaire. Le recul nécessaire à l'analyse du nouveau contrat passé entre la France et l'Afrique n'est pas suffisant à l'heure actuelle.

Un signe encourageant pour le futur peut résider dans les ajustements de la position de la France suite aux conflits comme celui que connaît la Côte d'Ivoire. Sur l'échiquier de la médiation, la complaisance ne sera peut-être plus autant de mise...

## ANNEXES

---

## I. ANNEXES D'ORDRE POLITIQUE

### ANNEXE I. 1 : LISTE DES THEMES DES SOMMETS AFRIQUE - FRANCE

- Novembre 1973 (Paris) : la réforme de la coopération
- Mars 1975 (Bangui) : le dialogue Nord-Sud
- Mai 1976 (Paris) : développement, crise de l'énergie
- Avril 1977 (Dakar) : questions économiques internationales, coopération franco-africaine
- Mai 1978 (Paris) : Sahel, pays enclavés, convention de Lomé
- Mai 1979 (Kigali) : le trilogue euro-arabe-africain
- Mai 1980 (Nice) : économie, développement et coopération
- Novembre 1981 (Paris) : Tchad, dialogue Nord-Sud, matières premières, développement
- Octobre 1982 (Kinshasa) : Namibie, Tchad, sécurité et développement, coopération franco-africaine
- Octobre 1983 (Vittel) : Tchad, aide alimentaire à l'Afrique, questions économiques
- Décembre 1984 (Bujumbura) : politique générale et sécurité, endettement, autosuffisance alimentaire, coopération régionale et internationale
- Décembre 1985 (Paris) : les difficultés économiques de l'Afrique et en particulier le problème de la dette, l'affaire tchadienne, la crise en Afrique australe
- Novembre 1986 (Lomé) : développement, apartheid, Tchad, sécurité
- Décembre 1987 (Antibes) : matières premières, dette, Afrique australe
- Décembre 1988 (Casablanca) : détente Est-Ouest, dette, conflits régionaux
- Juin 1990 (La Baule) : les défis que devra relever l'Afrique au cours de la dernière décennie du XXe siècle
- Octobre 1992 (Libreville) : la solidarité, une exigence majeure pour sortir de la crise
- Novembre 1994 (Biarritz) : une solidarité accrue pour un effort renouvelé en faveur de la croissance et du développement
- Décembre 1996 (Ouagadougou) : bonne gouvernance et développement
- Novembre 1998 (Paris) : la sécurité en Afrique
- Janvier 2001 (Yaoundé) : l'Afrique face aux défis de la mondialisation
- Février 2003 (Paris) : l'Afrique et la France, ensemble, dans le nouveau partenariat

## ANNEXE I. 2 : CONFERENCES

### CONFERENCE DE LA BAULE

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, M. FRANCOIS MITTERRAND

SEANCE D'OUVERTURE DE LA 16ème CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE FRANCE ET D'AFRIQUE

La Baule, le 20 juin 1990

Laissez-moi vous remercier pour la présidence que vous avez exercée depuis la Conférence de Casablanca.

Je salue ceux qui nous rejoignent dans notre Conférence pour la première fois. Je ne ferai pas de distinction. Mais je noterai cependant la présence de la Namibie, ce qui marque bien qu'il y a aussi des évolutions heureuses : l'accession à l'indépendance est l'une des formes essentielles de la liberté et la Namibie en est le meilleur symbole.

Depuis la conférence de Casablanca, beaucoup de choses se sont passées.

Vous avez parlé, Majesté, des maux dont souffre l'Afrique. Chacun le sait, ils sont nombreux. Cela repose sur des réalités difficiles et parfois angoissantes. La crise est d'abord économique. Elle s'aggrave sans cesse. Vous savez que la production par tête diminue chaque année, que la part de l'Afrique dans la concurrence mondiale recule, que les investissements se font plus rares, qu'ici ou là la famine resurgit, que la dette s'alourdit. Bref, on est installé cruellement dans le cycle infernal "dette-sous développement", tandis que la population croît. Comment voulez-vous que les systèmes scolaires et sociaux puissent résister à la poussée de la démographie dans de telles circonstances ?

Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, se tourner vers l'Afrique et porter accusation révèle une grande injustice de ceux qui, avec complaisance, parfois même avec satisfaction, dénoncent les mœurs, les traditions, le système politique, la manière de vivre de l'Afrique. Si j'ai moi-même des observations critiques à faire, comme je le ferai à l'égard de mon pays, je refuse de m'engager dans ce procès. Je préfère examiner avec vous la manière dont on pourrait préparer l'avenir immédiat. Car je suis de ceux qui pensent que si responsabilités il y a, on ne peut ignorer celles qui incombent à la société internationale et particulièrement aux pays les plus riches.

Sont-ils sans pitié ou simplement indifférents ? Nous attendons encore, en dépit des efforts répétés de la France et de quelques autres, le plan mondial qui permettrait d'examiner, sur une distance de cinq à dix ans, la manière de parer aux maux successifs qui viennent pour une large part des pays riches pour atteindre les pays en voie de développement, pauvres ou moins pauvres, mais en tout cas très endettés.

Examinons par exemple, l'effondrement des cours des matières premières. Je me répète d'une année sur l'autre. Mais comment ne pas se répéter ? Nous sommes contraints de tenir le même discours puisque les faits n'ont pas changé. Si on se met à la place des responsables africains, on se dit comment faire ? On établit un budget, on tente de planifier sur deux ans, trois ans, cinq ans et en l'espace d'une semaine, quand ce n'est pas au cours d'une simple séance d'un après-midi dans une ville lointaine, tout s'effondre.

Les monnaies de base ont connu des évolutions qui ont constamment dérangé vos prévisions ; vos productions ont connu des évolutions saisissantes vers la baisse. On s'interroge : comment le financier le plus avisé du monde, pourtant si prêt à se faire donneur de leçons, agirait-il ? Quelle solution trouverait-il pour compenser les pertes, arrêter le désastre ? On s'étonne après cela de la fuite des investissements étrangers... Et que penser de la fermeture des marchés en Occident ? Faut-il s'étendre sur le débat au sein du GATT à propos du maintien du protectionnisme, sur les produits agricoles, les produits textiles et combien d'autres ? Il y a là une spirale qui empêche les pays africains de retrouver un équilibre hors duquel tout leur est interdit. Le développement, bien entendu, la prospérité, l'équilibre politique, le temps et l'espace nécessaires pour procéder aux réformes politiques attendues.

Il est vrai que l'Afrique est l'oubliée de la croissance, la laissée pour compte du progrès ; je dis ceci d'une façon rapide car, dans tel ou tel pays, on observe des efforts récompensés par le succès. Nous n'allons pas nous attarder pour tenter de désigner le coupable. Les responsabilités sont partagées. Dans mon esprit, elles commencent par l'insouciance ou l'irresponsabilité des pays, qui par solidarité internationale et dans leur intérêt, devraient comprendre qu'une large et audacieuse politique Nord-Sud s'impose. Elles continuent par les défaillances de nombreux pays africains qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su prendre à temps les mesures qui pouvaient leur convenir. Prenons-en acte ; posons-nous ces questions.

La première question est sous-jacente dans les campagnes qui se développent, un peu partout dans le monde, contre la politique de la France faut-il que la France renonce afin de ne plus être exposée aux critiques nombreuses qui la frappent ? Faut-il qu'elle rapatrie chez elle tous les moyens et qu'elle les consacre à ses ressortissants nationaux ? Faut-il qu'elle se replie, faut-il qu'elle cherche en elle-même ses seules ambitions. Je vous dirai ce que je

pense de la politique de la France et de la manière dont elle est conduite. Mais je répondrai par avance à cette question : la France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise. Elle ne se retirera pas de l'œuvre engagée depuis si longtemps et qui, sous des formes différentes au travers de l'histoire, l'a associée à un grand nombre de ces pays.

La France restera fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes, et à son avenir dont vous serez, je l'espère aussi. Permettez-moi quelques rappels simples. La France est toujours le premier des pays industriels avancés dans l'aide aux pays en voie de développement. Le premier, nettement, devant tous les autres. C'est vrai que des pays comme le Canada ou l'Allemagne font un effort tout à fait estimable. Mais, c'est vrai que d'autres grandes puissances restent à quelque distance et même parfois à une longue distance.

Notre aide à l'Afrique en 1990 est supérieure à celle de 1989 qui, elle-même, était en accroissement par rapport aux années précédentes. La quatrième Convention de Lomé, à laquelle nous avons pris une part si évidente, a permis d'augmenter de 45% les engagements financiers de la Communauté.

Dans toutes les enceintes internationales, j'ai plaidé pour le développement que je considère comme un élément indissociable des progrès de la démocratie. Nous sommes allés partout, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Coopération, le ministre de la Francophonie notamment, pour plaider le dossier de l'Afrique. Et nous devons répéter, encore une fois, les mêmes choses simples. A Toronto, nous avons mis au net un plan qui permettrait de réduire ou d'abolir la dette des pays les plus pauvres et nous avons préconisé trois façons de faire en annonçant aussitôt celle que nous avons choisie. A Dakar, peu de temps après, nous avons annulé nos créances publiques à l'égard de trente-cinq pays d'Afrique. Cet exemple a été suivi par quelques uns.

A la tribune des Nations Unies, j'ai demandé qu'un plan fut élaboré et décidé en faveur des pays dits intermédiaires, ceux qui sont peut-être moins pauvres, mais si endettés que le bénéfice de leur travail est absorbé par le service de la dette.

A Toronto, à Dakar, à New York, j'avais déjà indiqué que la France ne s'en tiendrait pas là. Je pense que dès maintenant, il convient de ne plus faire que des dons à 100% aux pays les moins avancés. Une conférence de ces pays se tiendra à Paris, cet automne, j'aurai l'occasion d'y revenir. Je pense qu'il convient de limiter à 5%, ce qui revient à une réduction de 50%, les taux d'intérêt de tous les prêts publics aux pays dits intermédiaires de l'Afrique subsaharienne.

C'est une décision unilatérale de la France. Elle n'a pas été négociée, ni avec vous, ni avec nos partenaires de ce fameux club des pays les plus riches qui se réunira dans quelques semaines à Houston. Mais j'ai l'intention, à Houston précisément, de demander à nos partenaires, aux six autres pays industrialisés, d'aller plus loin. J'ai l'intention de leur demander d'abord s'il leur est possible de reprendre à leur compte des dispositions du type de celle que je viens d'énoncer ; ensuite, d'allonger de toute façon les délais de remboursement des pays les plus endettés par des moyens divers qu'il conviendra de choisir.

Et j'en reviens à ce projet dix fois traité et dont il faudra bien comprendre qu'il est nécessaire, celui d'un fonds spécial mondial. J'avais proposé qu'il fut financé par des nouveaux droits de tirages spéciaux. Je pense que les pays peuvent renoncer à certains de leurs droits pour alimenter une sorte de fonds mondial de garantie qui servirait à amorcer la pompe pour que, désormais, un nouveau cours des choses préside à la marche des affaires internationales.

Mais, rien ne se fait au hasard. Peut-être à certaines époques l'argent se répandait avec prodigalité, sans contrôle. Moi, je n'ai pas connu ce temps-là. Je veux dire que je n'étais pas responsable au temps où ces pratiques ont pu exister. Vous savez bien, Madame et Messieurs, comment les choses se passent, comment les décisions sont prises. Il peut même arriver que des difficultés naissent à ce propos entre nous. Pas exactement entre vous et moi, mais entre nos hauts fonctionnaires lorsqu'ils discutent âprement de la valeur de tel projet, de son financement, de ses modalités. Il vous arrive même parfois de reprocher à la France, par ses exigences et par sa rigueur, d'exprimer je ne sais quel relent de l'époque coloniale, bien que nous ne prétendions pas, et vous le savez bien, dicter la politique que vous avez à faire.

Les crédits du Fonds d'aide et de coopération qui sont placés sous la tutelle du ministre de la Coopération et qui servent à développer des projets font l'objet d'une instruction interministérielle, avec un luxe de précautions de toutes sortes. Les crédits sont alloués au fur et à mesure des réalisations. On constate, sur place, ce qui se fait, en collaboration avec les responsables de chacun de vos pays.

Il en est de même pour les crédits, prêts et dons gérés par la Caisse centrale de coopération économique. Ce sont des institutions sévères ou des organismes parfois rébarbatifs qui accumulent les étages administratifs, mais qui sont quand même bien nécessaires. Ils permettent en tout cas d'avoir la conscience tranquille. Pour vous comme pour nous cette aide est menée avec la rigueur nécessaire, pour qu'elle soit utile à vos peuples. A tout cela, Madame et Messieurs, vos Etats participent et contribuent. Ils font entendre leurs voix, ils font connaître aussi leurs objections et ils acceptent parfaitement tout ce qui leur permettra de mener leur action sous le contrôle de chefs d'Etat dont je peux dire que j'ai souvent constaté le scrupule sur la manière dont ils devaient gérer les crédits qui doivent servir au développement de leur peuple. Si l'on doit constater un certain nombre de défaillances à

travers le temps, je ne vois pas, ayant fait un examen approfondi de cette situation, ce qui pourrait être vraiment remarqué au cours de ces dernières années.

Pour la balance des paiements, il arrive qu'une contribution soit consentie par la France aux Etats lorsqu'ils ont constaté que leur programmation se heurte à des décisions souvent spéculatives qui ruinent, en l'espace de quelques heures, la patience et la prévision de plusieurs années. Là encore, c'est notre ministère des Finances qui intervient. Il a des instructions financières pour chaque pays. Le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération y prennent part : dans un système aussi précis, par où serait passée cette "évaporation", dont on parle sans arrêt, dans un procès de type cartiériste, comme une sorte d'invitation en sourdine à voir la France arrêter, cesser de pratiquer la politique qui nous rassemble aujourd'hui et qui fait de nous des pays amis et solidaires, nous qui représentons ensemble, sur la scène internationale, un front de quelque 30, 35 pays. Mais sur ces 35 pays, presque tous sont sous-développés. Peut-on dire : que c'est de leur faute, et oublierait-on cette indifférence des peuples riches ou plutôt de leurs dirigeants, cet oubli de leur responsabilité et de leur intérêt, car c'est du développement des termes de l'échange qu'eux-mêmes tireront les moyens de leur prospérité ?

Je n'ignore pas les interrogations que suscitent chez vous les événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe. Vous craignez que bien des capitaux ne se détournent de l'Afrique. C'est une inquiétude que l'on peut comprendre, car les moyens des pays qui sont vos amis ne sont pas illimités. Et bien, il dépend de nous qu'il n'en soit pas ainsi. La France fait son devoir. C'est vrai que si l'on ne rétablit un climat de confiance dans la marche en avant des pays de l'Afrique, il est difficile d'espérer la venue d'investissements étrangers, privés. On peut prendre des mesures de toutes sortes, notamment fiscales, mais ne s'agit-il pas aussi d'un problème politique ?

Si l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique ce sera par une stabilité retrouvée, avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositifs, soit anciens, soit nouveaux qu'il conviendra de déterminer au cours des heures de travail que nous aurons cet après-midi et demain.

Prenons un cas : celui de la zone franc. Je crois que l'on peut considérer que cette zone franc est un facteur de stabilité pour l'Afrique noire. Je crois que les pays qui participent y sont très attachés. Et bien, la France aussi. Périodiquement, l'idée d'une dévaluation du franc CFA est relancée par de grandes institutions internationales. On dit que vous y êtes hostiles, moi aussi. Cela ne réglerait aucune de vos difficultés. Je crains que cela ne puisse aboutir qu'à alourdir les charges de vos dettes et à renchérir vos importations.

Certains d'entre vous se posent la question de savoir si l'Union économique et monétaire européenne ne modifierait pas la relation du franc CFA avec les autres monnaies de l'Europe. Je vous dis dès maintenant que ce qui vaut pour le franc CFA par rapport au franc vaudra demain par rapport à la monnaie européenne si celle-ci, comme nous l'espérons, voit le jour. Je puis m'en porter garant.

Ainsi disposerez-vous d'une vaste zone qui vous apportera certaines formes de sécurité dans le trouble général qui s'empare de l'Afrique. Vous savez que l'Europe dispose d'un Marché commun et qu'elle est à la recherche d'une monnaie unique. Or la zone franc a une monnaie mais elle n'a pas de Marché commun. Il y a pour l'instant d'un côté un marché commun sans monnaie et de l'autre une monnaie sans marché commun. Il y a là peut-être une situation dont la contradiction pourrait toucher à l'absurde. Ne devriez-vous pas, Madame et Messieurs, rechercher l'unification de vos marchés et l'harmonisation de règles administratives, juridiques, fiscales et douanières dans des ensembles suffisamment vastes ? Il serait peut-être trop ambitieux de considérer l'ensemble de l'Afrique noire. La réalité historique et géographique devrait aboutir à plusieurs ensembles et ce serait déjà un grand progrès. En tout cas, nous sommes prêts à vous aider pour mettre en œuvre ce mouvement que je crois indispensable si l'on veut pouvoir disposer de l'instrument politique, géographique, économique qui nous permettra d'avancer dans la lutte contre la crise.

Mais je tiens à dire ceci : de même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre.

Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que sur le plan politique un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés. Je reprends à mon compte l'observation, à la fois ironique et sévère, de Sa Majesté le Roi du Maroc lorsqu'il évoquait la manière dont la démocratie s'était installée en France. Cela n'a pas été sans mal, ni sans accidents répétés. Elargissant le propos, je reprendrai les termes de l'un des chefs d'Etat avec lequel nous dînions hier soir : l'Europe dont nous sommes, nous Français, avait à la fois le nazisme, le fascisme, le franquisme, le salazarisme et le stalinisme. Excusez du peu... Etait-ce les modèles à partir desquels vous aviez à bâtir vos Etats, vous qui n'avez disposé, dans la meilleure hypothèse que d'un quart ? Il nous a fallu deux siècles pour tenter de mettre de l'ordre, d'abord dans notre pensée et ensuite dans les faits, avec des rechutes successives ; et nous vous ferions la leçon ?

Il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Le

peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait. Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on eût connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer. Je le disais récemment à propos de l'Union Soviétique cette révolution est partie de là et elle reviendra là. Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition celles qui s'y refusent, attachées au système ancien et celles qui veulent aller plus vite. Si bien que l'histoire reste encore en jeu. Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète. Désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets.

Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes !... Enfin, on respire, enfin on espère, parce que la démocratie est un principe universel. Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs. Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente six chemins vers la démocratie. Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés...

Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère. Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis. Elle dit son mot, elle entend poursuivre son œuvre d'aide, d'amitié et de solidarité. Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit. Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les Etats qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : il faut donc prendre leur avis et ce ne sont pas simplement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi les organisations non gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain, qui en épousent les difficultés qui savent comment panser les plaies.

Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre. Ce serait considérer qu'il y a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise.

Voilà pourquoi il faut procéder à une étude méthodique de tout ce qui touche à la vie économique. Il faut mettre en place des dispositifs douaniers qui empêcheront des évasions de capitaux qui viennent souvent justifier les critiques entendues. De ce point de vue encore, la France, si vous le souhaitez, est prête à vous apporter l'aide humaine et technique, à former des fonctionnaires, à se trouver auprès d'eux. J'ai vu naître la plupart de vos Etats, j'ai connu vos luttes pour en finir avec l'état colonial. Ces luttes vous opposaient souvent à la France, et seule la sagesse des dirigeants français et africains a évité, en fin de compte, le drame d'une guerre coloniale en Afrique noire. Il fallait bâtir un Etat, une souveraineté, avec des frontières garanties internationalement, telles que les avaient dessinées les compas et les règles des pays coloniaux, dans les salons dorés des chancelleries occidentales, déchirant les ethnies sans tenir compte de la nature du terrain. Et voilà que ces Etats nouveaux, doivent gérer les anciennes contradictions héritées de l'histoire, doivent bâtir une administration centrale, nommer des fonctionnaires après les avoir formés, gérer des finances publiques, entrer dans le grand circuit international, souvent sans avoir reçu des anciens pays coloniaux la formation nécessaire.

Et on aurait à raisonner avec ces Etats, comme on le ferait à l'égard de nations organisées depuis mille ans comme c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal ! Les mœurs, les traditions aussi respectables que les vôtres, l'histoire et la nature de ces peuples, leur propre culture, leur propre façon de penser, tout cela pourrait se réduire à une équation décidée dans une capitale du nord ? Vraiment, je fais appel à votre raison, et je pense que nous nous connaissons assez pour savoir que rien ne sera fait entre nous en dehors du respect et de la considération que nous nous devons. S'il y a contestation dans tel Etat particulier, eh bien ! Que les dirigeants de ces pays en débattent avec leurs citoyens. Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons. Nous en avons discuté plusieurs fois et hier soir encore en particulier. Je sais combien certains défendent scrupuleusement leur peuple et cherchent le progrès y compris dans les institutions.

Plusieurs d'entre vous disaient : "transposer d'un seul coup le parti unique et décider arbitrairement le multipartisme, certains de nos peuples s'y refuseront ou bien en connaîtront tout aussitôt les effets délétères". D'autres disaient : "nous l'avons déjà fait et nous en connaissons les inconvénients". Mais les inconvénients sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée.

D'autres disaient : "nous avons commencé, le système n'est pas encore au point, mais nous allons dans ce sens". Je vous écoutais. Et, si je me sentais plus facilement d'accord avec ceux d'entre vous qui définissaient un statut politique proche de celui auquel je suis habitué, je comprenais bien les raisons de ceux qui estimaient que leurs pays ou que leurs peuples n'étaient pas prêts. Alors qui tranchera ? Je crois qu'on pourra trancher en disant que de toute façon, c'est la direction qu'il faut prendre.

Certains ont pris des bottes de sept lieues, soit dans la paix civique soit dans le désordre, mais ils ont fait vite. D'autres marcheront pas à pas. Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre. Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la Liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie.

A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure. La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur. Vous lui apportez beaucoup. Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Le colonialisme n'est pas mort. Ce n'est plus le colonialisme des Etats, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles.

Nous parlons entre Etats souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Il existe entre nous des conventions de toutes sortes. Il existe des conventions de caractère militaire. Je répète le principe qui s'impose à la politique française chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés. Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles. Mais notre rôle à nous, pays étranger, fut-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.

C'est ce que je fais dans le cadre de ma responsabilité depuis neuf ans. De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas.

Monsieur François MITTERRAND

# REUNION SUR LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

## (NEPAD)

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, M. JACQUES CHIRAC

Paris, le 8 février 2002

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues et vous dire tout le plaisir que j'ai à vous accueillir ici, au Palais de l'Elysée. Et je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation.

Nous voici donc réunis pour nous concerter sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le NEPAD.

Au préalable, permettez-moi de vous dire pourquoi j'ai souhaité cette réunion, en accord bien entendu avec chacun d'entre vous, et de vous présenter quelques réflexions sur les travaux qui devraient être conduits entre nous.

\* \* \*

Alors que l'aide internationale décline de façon inacceptable et que l'écart avec le reste du monde se creuse, une approche nouvelle du développement de l'Afrique est en train d'émerger. Cette approche suscite beaucoup d'espoirs. De

la notion politique de la renaissance africaine ou du renouveau africain, aux premières formulations du Programme pour le Millénaire, le MAP, à l'initiative des présidents Bouteflika, Mbeki et Obasanjo, auxquels s'associa le président Moubarak, jusqu'au le Plan Oméga, initié par le président Abdoulaye Wade, on est arrivé, par maturation, puis par fusion, à la Nouvelle initiative africaine adoptée par le Sommet de l'OUA à Lusaka en juin 2001, et devenue finalement le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique à Abuja en octobre dernier.

Pour ma part, au nom de la France, j'ai salué cette démarche, à ses débuts, lors du Sommet Afrique-France de Yaoundé en janvier 2001 et j'ai souhaité qu'elle devienne une référence. Elle répondait à la confiance dans l'avenir de l'Afrique que je n'ai cessé de défendre et à des appels répétés pour appuyer, par des programmes financiers soutenus et concertés, ses efforts, les efforts de l'Afrique pour la paix, pour le progrès sur le continent.

Lors du sommet du G8 de Gênes, en juillet 2001, après la présentation très convaincante faite par le président Wade au nom de ses pairs, les pays du G8 se sont engagés en faveur du nouveau partenariat proposé par l'Afrique. Ils ont décidé d'apporter des réponses concrètes, lors de leur réunion de juin prochain, à Kananaskis au Canada, sur la base des propositions de hauts représentants spécialement désignés à cet effet.

M. Michel Camdessus, ici présent, et que je suis heureux de saluer en notre nom à tous, a accepté cette mission pour la France.

Depuis lors, les choses ont avancé, de part et d'autre. Un dispositif s'est mis en place, avec des structures de direction et de coordination et des comités ont été chargés d'examiner plus avant les différents champs couverts par le NEPAD. Les représentants du G8 ont participé aux réunions de travail organisées à cette fin.

A mi-parcours, entre le Sommet du G8 à Gênes et celui du Canada en juin prochain, le moment paraît donc venu de recueillir les premières orientations, les premières réactions qu'elles appellent, de faire un point d'étape pour conforter, enrichir ou, le cas échéant, infléchir des propositions qui seront soutenues à Kananaskis et qui donneront en quelque sorte le point de départ de ce nouveau partenariat. Tel est le but de cette concertation informelle avec vous, Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement qui êtes parmi les plus impliqués à ce jour. De leur côté, d'autres membres du G8 ont déjà procédé à des consultations analogues, et afin que tous soient informés de nos travaux, j'ai demandé au Premier ministre du Canada, mon ami Jean Chrétien, président en exercice du G8, de bien vouloir se faire représenter ici par son sherpa, M. Fowler, qui assistera donc à notre réunion. Le Premier ministre britannique a exprimé également ce souhait et son représentant personnel, Mme Amos, est donc venue se joindre à nous.

\* \* \*

Avant de passer la parole à M. Camdessus pour qu'il nous présente les premières réflexions des hauts représentants, je voudrais vous faire part de quelques questions que nous pourrions approfondir ensemble, tout en laissant naturellement à chacun d'entre vous la faculté d'aborder d'autres points qui lui paraissent devoir être évoqués.

La première de ces questions a trait à la volonté d'appropriation par les pays africains eux-mêmes de ce qu'il est convenu de ranger sous les vocables de bonne gouvernance, de paix civile, de démocratisation. C'est l'un des aspects nouveaux du NEPAD, et aussi l'un

des plus prometteurs : l'engagement des Africains eux-mêmes à enraciner, leur propre responsabilité pour préserver ou renforcer des valeurs, des principes, des règles, dont l'Afrique a besoin, comme le NEPAD l'a constaté lui-même, règles qui sont d'ailleurs reconnues comme des facteurs de stabilité sans lesquelles il ne peut y avoir de

développement durable. Il s'agit donc de mieux appréhender les réponses envisagées par vos gouvernements, dans l'esprit même du NEPAD, pour promouvoir les comportements de paix, de démocratie et de bonne gestion des affaires publiques, et le cas échéant, pour sanctionner les déviations, comme a déjà commencé à le faire l'OUA. La question est donc : comment donner aux partenaires de l'Afrique des signaux clairs et objectifs sur le respect ou les manquements à des principes qui fondent leur engagement et qui les justifient pour leurs opinions publiques ? Comment désarmer les critiques sur

l'inefficacité de l'aide publique ou son mauvais emploi, critiques qui tentent de justifier son déclin et qui doivent être sérieusement combattues ?

La deuxième question pourrait porter sur des aspects institutionnels : comment va fonctionner le NEPAD ? Comment matérialiser le partenariat qui est recherché ? Comment le NEPAD va-t-il s'insérer dans l'organisation nouvelle de l'Unité

africaine ? Comment prend-il en compte la diversité des situations ? Peut-il avoir un caractère opérationnel à l'échelle du continent ? Ne faut-il pas privilégier le cadre régional ?

Troisième point, quelle va être son articulation avec les autres dispositifs et organisations qui concourent au développement de l'Afrique ? Quelles sont les implications du NEPAD dans les relations avec les organisations financières

internationales, ses rapports avec les initiatives telles que celles concernant la dette ou les traitements préférentiels accordés aux pays les moins favorisés ? Comment harmoniser le NEPAD avec les accords conclus avec l'Union européenne, la Convention de Cotonou qui intègre un mécanisme de consultations politiques, le processus de dialogue Afrique-Europe engagé lors du Sommet du Caire ? Sans traiter à fond de ces différents aspects, il faut au moins avoir une vision qui fasse ressortir la valeur ajoutée du NEPAD pour donner, comme nous le souhaitons tous, plus de cohérence et d'efficacité aux actions déjà entreprises. Plus de moyens aussi.

La quatrième réflexion pourrait porter sur les aspects opérationnels du NEPAD en vue de réaliser son objectif fondamental : permettre à l'Afrique de combler des retards pour mieux s'intégrer dans l'économie du monde, relever le niveau de vie de ses populations, enclencher le développement durable. Des priorités ont déjà été ciblées : les grandes infrastructures, l'agriculture, l'énergie, l'eau, mais aussi les grands enjeux de la modernité, les nouvelles technologies, le développement humain, la formation, l'éducation, la protection de l'environnement et, naturellement, au premier rang, la santé. Des commissions techniques ad hoc ont été chargées de procéder aux études et évaluations qui s'imposent, de formaliser des projets, en prenant en compte la dimension régionale. On comprend bien la démarche inspirant le NEPAD et qui vise à traiter globalement des lacunes ou des retards, et la volonté de progrès qu'il manifeste grâce à un effort massif ne laissant aucun secteur à l'écart. L'ampleur des besoins, la complexité des questions à traiter alors que les

attentes des populations pour des retombées rapides et visibles sont si fortes, implique sans doute de déterminer des priorités. Le NEPAD a suscité une espérance, il ne faut pas la décevoir. Quelles priorités faut-il donc retenir ?

Comment le G8 pourrait-il donner une impulsion ? Par exemple en recommandant des concentrations d'efforts et d'actions sur des sujets prioritaires ?

Un autre point d'importance enfin, qui a été justement mis en évidence dans le NEPAD, est la nécessaire implication du secteur privé, avec, en contrepartie, l'engagement africain de mettre en place une visibilité suffisante à la bonne marche des entreprises et un environnement indispensable qui favorise le développement des investissements privés. Quels axes d'efforts faut-il privilégier en ce domaine et comment le G8 pourrait-il les appuyer ?

Voilà quelques questions que nous pourrions évoquer ce matin et les réponses que nous leur apporterons seront, je l'espère, de puissants motifs d'aller de l'avant, en déblayant des pistes et en posant les repères du contrat mutuel pour le développement qu'il faut absolument établir pour le XXIème Siècle.

Je vous remercie de votre attention et je passe maintenant la parole à M. CAMDESSUS afin qu'il nous présente les points relevés à ce jour par les experts. Notre débat suivra son exposé.

Monsieur Jacques CHIRAC

(Source : site Internet de la présidence de la République)

## SOMMET AFRIQUE-EUROPE : LE CAIRE - EGYPTE

INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, M. JACQUES CHIRAC,

sur le thème : "L'INTÉGRATION DE L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE PROBLEME DE LA DETTE"

Le Caire, le 3 avril 2000

Je voudrais vous proposer quelques questions, assorties de premiers commentaires :

- Quel regard porter sur un phénomène mondial qui n'a pas de précédent par son ampleur, et que l'usage a qualifié de "globalisation" ?
- Est-il possible d'en refuser la dynamique ?
- Vaut-il mieux y participer et, dans l'affirmative, sous quelles conditions, avec quelles précautions ?
- A cet égard, comment s'insère la question de la dette dans cette formidable mutation ?
- La dette constitue-t-elle un handicap insurmontable ?
- Qu'apportent les mécanismes internationaux mis en place pour répondre à l'endettement ?

Alors que, pour la première fois, l'Afrique et l'Union européenne se réunissent au Sommet, ce sont là, me semble-t-il, certaines interrogations sur lesquelles nous pourrions réfléchir en commun.

\* \*

Quel regard sur la globalisation ?

Les moyens modernes de communication diffusent, rapidement et partout, idées et produits. Des interdépendances se sont créées, dans tous les domaines. L'accroissement des échanges entraîne une dynamique de prospérité dont il serait déraisonnable de vouloir se priver. On perçoit les risques encourus par les pays qui se replieraient sur eux-mêmes. Mais l'ampleur, la rapidité et l'impact sur les sociétés et sur les économies de ces évolutions suscitent une interrogation fondamentale : chacun peut-il trouver son compte dans cette nouvelle donne ?

Certainement pas si c'est la loi du plus fort qui l'emporte. Personne, d'ailleurs, ne pourrait conserver durablement un avantage dans un monde où se creuserait, par le jeu de la globalisation, l'écart entre les plus puissants, les mieux pourvus et les plus faibles, les plus démunis. Il n'y aurait ni stabilité sans laquelle rien n'est possible, ni paix à laquelle tous les peuples aspirent. Ce serait d'ailleurs aller à l'encontre des grandes valeurs humanistes qui, pour nous tous, doivent inspirer les relations entre les peuples.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la problématique de l'intégration dans l'économie mondiale.

Des réponses nous ont déjà été données par la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique et par les réformes économiques que conduisent les pays africains.

La coopération s'est manifestée dès les débuts de la construction européenne. En établissant un lien étroit entre commerce et développement, les premières conventions de Yaoundé et de Lomé visaient à surmonter les contraintes africaines grâce à l'aide publique et à une plus grande ouverture des marchés. C'est dans cet esprit qu'ont été progressivement mis en place les partenariats intégrés qui unissent aujourd'hui l'Union européenne aux pays ACP et de la Méditerranée.

L'accord qui succédera en juin prochain à l'actuelle Convention de Lomé viendra compléter ce dispositif, avec une vision nouvelle. L'intégration régionale deviendra l'élément à privilégier pour l'insertion des pays africains dans l'économie mondiale. Passer d'un système de préférences non réciproques, dont les pays ACP n'avaient pas été pleinement en mesure de tirer parti, vers des accords de partenariat économique régionalisés, favorisera aussi l'interpénétration de nos marchés respectifs. L'Union européenne s'est fortement engagée à soutenir cette évolution en mettant à la disposition des ACP, pour les prochaines années, une enveloppe d'aide très substantielle, dont la France, je le relève au passage, assurera à elle seule près du quart du financement. Avec le projet d'une zone de libre-échange entre l'Europe et la Méditerranée à l'horizon 2010, et l'accord avec l'Afrique du Sud, une perspective de rapprochement des économies de nos deux continents est en train de se consolider.

La réponse aux défis de la globalisation vient aussi des pays africains eux-mêmes qui se sont engagés sur la voie des réformes. Comment susciter l'aide extérieure sans une gestion des affaires publiques guidée par l'intérêt général, sans donner la meilleure affectation aux ressources nationales ? Comment retenir l'intérêt des investisseurs sans créer un environnement institutionnel stable, assurer la sécurité juridique, favoriser la compétitivité

? Des grands chantiers ont été ouverts et ils ont commencé à porter des fruits, avec la reprise de taux de croissance positifs dans nombre de pays. Mais tous ces efforts sont-ils compatibles avec un endettement qui réduit les marges de manœuvre et représente pour des économies encore fragiles et des pays démunis un fardeau aussi lourd ? Cette question ne peut être éludée.

\* \*

L'encours de la dette africaine, qui s'élevait en 1998 à 310 milliards de dollars, représente, à l'évidence, une contrainte considérable. La France voit, dans le service de la dette, un obstacle à l'intégration dans l'économie mondiale lorsque celui-ci dépasse, par exemple, le budget consacré à l'éducation et la santé.

Ne devons-nous pas nous attacher à une approche diversifiée du traitement de la dette ? Car ce n'est pas l'endettement en lui-même qui pose un problème insurmontable mais la difficulté à générer les ressources nécessaires au service de la dette. Une situation d'endettement avec un encours dépassant la production annuelle de richesses peut apparaître inextricable. En réalité, il faut l'apprécier à la lumière de l'impact qu'auront progressivement les mesures d'ajustement interne mises en œuvre pour la résoudre avec l'appui de l'extérieur. Dès lors, la résolution des questions d'endettement peut se réaliser par un effort commun et partagé des créanciers et des débiteurs.

Ne convient-il pas, aussi, de préserver ou de restaurer l'accès au marché financier international des pays africains ? C'est déjà le cas pour les plus développés d'entre eux et l'engagement à leur côté des créanciers privés est un puissant levier de développement. L'Afrique doit trouver ou retrouver des capitaux étrangers pour investir et prospérer, en gérant cette faculté de façon prudente, pour éviter des retournements dangereux comme ceux qu'ont connu les pays asiatiques.

Cela devrait rester vrai, même pour des pays très endettés qui disposent d'importantes ressources potentielles, gage de leur développement futur. Pourquoi une approche franche, confiante et réaliste de leurs problèmes d'endettement avec leurs créanciers publics et privés ne permettrait-elle pas de trouver une solution ? Rien ne serait plus dommageable pour eux que de s'enfermer dans une situation qui porterait atteinte à leur crédit auprès de la communauté financière internationale et compromettrait ainsi l'avenir de leur développement. Ensemble, il est possible de mieux répartir dans le temps la charge des versements des intérêts et de préserver la capacité de lever des ressources en faveur du développement.

Cependant, la dette demeure encore, dans de trop nombreux pays, un fardeau insoutenable. Une forte solidarité internationale est indispensable. La France s'est résolument engagée pour qu'une solution ambitieuse et définitive soit trouvée. D'autres pays en ont également perçu la nécessité.

Lors du sommet de Lyon, en 1996, la mobilisation de la communauté financière internationale a permis de jeter les bases de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En juillet 1999, à Cologne, nous avons proposé trois nouvelles orientations pour renforcer cette initiative : générosité pour un allègement accru de la dette ; équité dans la répartition des efforts entre pays créanciers ; responsabilité de la part des pays bénéficiaires par la mise en place de politiques économiques et sociales rigoureuses.

Pour la France, l'annulation additionnelle de ses créances représentera un effort de près de 7 milliards de dollars. Au total, la France aura annulé, au cours des quinze dernières années, plus de 23 milliards de dollars en faveur des pays lourdement endettés.

J'ai proposé récemment que la France, dans la ligne des engagements pris à Cologne, porte à 100 %, et non pas 90 %, l'annulation des créances publiques bilatérales, qu'elles soient dues au titre de l'aide publique au développement ou au titre des créances commerciales, sur les pays les plus pauvres et les plus endettés. C'est une mesure que j'estime indispensable. A l'issue du processus engagé, c'est-à-dire à l'horizon de deux ou, au plus, trois ans, la France n'aura plus aucune créance annulable sur les pays les plus pauvres. J'appelle l'ensemble des pays créanciers à suivre cet exemple dans la mesure de leurs moyens.

Désormais la priorité doit aller à la mise en œuvre effective des décisions prises à Cologne. Il ne saurait être question de différer, encore une fois, les nécessaires réductions de dette. Il nous faut la mobilisation de tous, F.M.I., Banque mondiale, pays créanciers et pays débiteurs. Le calendrier doit être respecté.

L'initiative prise par les créanciers au profit des pays très endettés s'accompagne d'importants changements dans les relations des pays bénéficiaires avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ces relations mettent désormais l'accent sur la réduction de la pauvreté. Comment pourrait-on contester la priorité donnée, parmi d'autres, c'est vrai, à la lutte contre la pauvreté dans les objectifs des programmes d'ajustement structurel ?

L'annulation de la dette permet d'y contribuer si les marges financières libérées sont affectées à des dépenses au profit des secteurs sociaux. Des mécanismes appropriés pourraient être mis en place pour suivre cette voie, par exemple la création de fonds spécialisés. Il y a là un sujet de concertation entre débiteurs, créanciers et donateurs d'aide.

Mais je comprends les interrogations de pays africains sur l'un des aspects de l'initiative PPTE qui, leur réservant un accès exclusif aux dons, leur fermerait l'accès aux prêts. Comment concilier leur aspiration à plus de diversité dans leurs sources de financement

avec un principe relevant de la logique propre aux institutions financières internationales ? Voilà qui nous montre que nous devons encore approfondir notre réflexion.

Moins de dette, et donc moins de pauvreté. Mais il faut aussi rechercher plus de croissance.

\* \*

C'est vrai, l'Afrique subit encore, plus qu'elle n'en profite, son ouverture sur l'extérieur. Les pays africains sont fortement dépendants du commerce international, par leurs exportations de matières premières qui représentent, en moyenne 25% de leur PIB, et même 35% dans 15 pays. Ils sont particulièrement sensibles aux variations des cours mondiaux de ces produits et l'évolution tendancielle des termes de l'échange leur a été défavorable. Leur part dans le commerce mondial, à peine 2 % actuellement, a décliné.

Il faut s'attacher à renverser cette tendance. Par une plus grande ouverture des marchés des pays industrialisés, comme l'Union européenne en a perçu la nécessité. Par un poids accru dans les négociations commerciales multilatérales. Par une meilleure intégration des pays africains. Par la régulation des marchés. La France a fait de la régulation un axe majeur de sa politique étrangère et elle comprend parfaitement la priorité que l'Afrique attache à la mise en place des mécanismes qui en découlent.

C'est avec cette même préoccupation, celle d'assurer des bases plus solides aux pays africains, qu'il faut s'attacher à gagner la bataille de l'aide publique au développement. C'est là tout le sens du concept " d'additionnalité " retenu l'an dernier à Cologne. L'effort supplémentaire lié à la réduction de la dette ne doit pas se traduire par une diminution des autres composantes de l'aide qui demeurent indispensables. En prenant notamment la décision de maintenir le niveau exceptionnel de sa contribution au Fonds européen de développement, mon pays a témoigné de sa détermination à respecter l'ensemble de ses engagements, dans un souci de cohérence.

Enfin, il n'y a pas de création de richesses supplémentaires sans investissements. Or la part de l'Afrique est très modeste et déclinante dans les flux mondiaux d'investissements privés, à peine 4% durant la période 1996/1997, contre 11% durant la décennie 1980. Et pourtant le taux de rentabilité des investissements y est plus élevé que dans bien d'autres régions qui en attirent davantage. Tout ceci montre qu'il faut aller plus loin dans des efforts qui ont déjà été accomplis, par vos pays, par notre partenariat. Nous avons fixé des objectifs pour la réduction de la pauvreté. Pourquoi ne pas nous en fixer pour les investissements qui feront la croissance de demain ?

\* \*

Mise en place d'une approche globale dans nos relations commerciales, choix de l'intégration régionale, traitements de la dette adaptés à la situation de chacun, maintien des flux d'aide publique au développement, encouragement donné à l'investissement privé par de bonnes politiques économiques, voilà les clés de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Ouvrons dans ce sens à la faveur du dialogue que nous engageons par ce premier Sommet.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Jacques CHIRAC

## XXIIEME SOMMET DES CHEFS D'ETAT D'AFRIQUE ET DE FRANCE

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, M. JACQUES CHIRAC,

Lors de la séance d'ouverture

Paris, 20 février 2003

Depuis maintenant trente ans, la Conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France rythme et inspire une relation privilégiée, faite d'estime et d'amitié mais aussi d'intérêts et de sentiments partagés.

Et c'est pour moi un plaisir particulier que de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à Paris, qui a le grand privilège de vous recevoir une nouvelle fois. Je me réjouis de retrouver les familiers de nos réunions et je voudrais assurer les chefs d'Etat qui nous rejoignent de notre plaisir de les compter parmi nous.

Permettez-moi aussi d'exprimer en notre nom à tous ma grande gratitude au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et au Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, M. Amara Essy, qui nous honorent de leur présence et vont éclairer nos réflexions.

L'Afrique occupe dans le monde une place singulière. Berceau de l'humanité, elle est notre origine. Par ses cultures millénaires, pétries d'influences mêlées, elle est riche d'une expérience humaine à peu d'autres semblable. Ayant surmonté les épreuves immenses qui lui furent imposées, elle recèle de puissantes sagesse. Elle a été envahie, pillée, malmenée, mais elle a résisté. Elle a reconquis son indépendance et affirmé sa dignité dans le concert des nations.

Dotée, malgré sa pauvreté et la rudesse de ses climats, de richesses naturelles abondantes, servie par ses peuples aux talents exceptionnels, il est en son pouvoir de briser désormais les engrenages de la misère et du sous-développement. Déjà, elle apporte aux cultures du monde occidental des voix, des rythmes, une émotion, une vision du monde qui inspirent nos artistes et captivent nos jeunesses. Ses entreprises inventent des modèles originaux et se montrent capables de trouver toute leur place dans l'économie moderne. Et c'est pourquoi j'ai foi dans l'Afrique.

Mais, au moment-même où elle veut construire son développement, elle subit de plein fouet les turbulences et les drames de notre temps, les incertitudes de la croissance mondiale. Elle veut saisir, comme les autres, les chances de la mondialisation. Nous savons qu'elle en a les atouts. Et nous voulons, ensemble, le lui permettre.

Dans l'accomplissement de cette tâche immense, chantier prioritaire de notre temps, notre rencontre sera porteuse d'espérance pour peu qu'ensemble, nous prenions appui sur ces piliers solides que sont le dialogue, la solidarité et le partenariat.

Le dialogue. La France est entendue dans le monde parce qu'elle sait écouter, parce qu'elle veut vous écouter. Nous devons à l'histoire une proximité, des relations politiques, économiques et humaines sans égal par leur intensité. D'où le respect, la compréhension mutuelle qui fondent et enrichissent notre dialogue. Ici, par votre voix, des peuples vont exprimer une nouvelle fois leurs aspirations, leurs espoirs, leurs ambitions. Nous cherchons ensemble comment relayer ces appels. Comment les transformer en initiatives, en réformes, en projets communs.

Car la solidarité est notre grande cause. Nous vivons le paradoxe d'un univers où les écarts de richesses se creusent chaque jour davantage alors que l'abondance pourrait se répandre partout. Nous en refusons la fatalité. Nous ne pouvons accepter, pour des raisons morales, de tenir hors du progrès et de l'espoir des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Ce serait, en outre, un grand très risque pour la paix des nations comme pour l'équilibre du monde.

Le partenariat enfin. Il est au cœur de notre sommet. Il nous procure l'une des clés qui nous ont manqué jusqu'alors pour donner toute leur portée et toute leur efficacité à nos coopérations. Le temps est désormais aux responsabilités partagées. Le monde se félicite de l'engagement des dirigeants africains en faveur des principes qui fondent la tranquillité et la prospérité des peuples : démocratie, bonne gestion des affaires publiques, ouverture économique, respect des souverainetés. A travers la démarche du NEPAD, une trame d'actions convergentes se dessine, qui permettra d'accéder aux ambitions que tous nous formons pour l'Afrique. Une Afrique pacifique et prospère dont la jeunesse et l'élan imprimeront au monde un nouveau dynamisme.

\*

Ce partenariat, j'y vois l'occasion de renouveler l'engagement de la France aux côtés des Africains, de réaffirmer solennellement la communauté de destin qui nous lie et qui nous oblige.

Elle est l'affaire des Etats, mais elle obéit aussi au sentiment des peuples. Les Français savent ce qu'ils doivent à l'Afrique, qui s'est si souvent trouvée à leurs côtés, dans le camp de la liberté contre le totalitarisme. Ils savent aussi tout ce qu'elle apporte à

la France : le soutien, la confiance, la solidarité, des liens intimes entre nos peuples. Dans une société internationale si sensible aux rapports de force, nous travaillons à ce que nos influences se conjuguent davantage au service des grandes causes du monde contemporain.

L'Afrique est au cœur des priorités de la France. C'est pour moi un choix d'évidence, car il répond aux principes-mêmes qui commandent notre diplomatie : promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les solidarités, favoriser les échanges, le dialogue des cultures. Il répond aussi à un devoir de mémoire : celle des grandes blessures qui ont laissé des traces. Il nous est enfin imposé par les temps présents. L'actualité nous commande de réagir aux nouvelles situations de détresse, qu'il s'agisse des grandes pandémies ou du sort des réfugiés et des déplacés. Vous et nous ne pouvons légitimer le recours à la violence, laisser s'installer des zones grises ou de non-droit, laisser des provinces entières tomber en déshérence. Comment ne pas réagir à la grave famine qui menace aujourd'hui 40 millions d'Africains ? Là-aussi, la réponse est à l'action et au volontarisme.

Cette volonté, je tiens d'autant plus à la renouveler que certains parmi vous avaient pu avoir l'impression que la France tendait à prendre ses distances. Le gouvernement a pris les décisions qui s'imposaient pour redresser la barre.

D'abord sur le plan financier, en surmontant les contraintes du moment. Notre aide publique au développement augmentera de moitié d'ici 2007, pour atteindre alors 0,5% de notre PIB. Et nous avons pour objectif de la porter à 0,7% d'ici 2012. L'Afrique, qui est déjà le principal bénéficiaire de notre aide, recevra plus de la moitié des nouveaux flux.

Sur le plan politique, la France s'est engagée pour répondre à des situations de crises ouvertes menaçant parfois la stabilité de régions entières. C'est ainsi que nous avons soutenu, par une logistique et un financement conséquents, les processus de paix engagés en Afrique centrale par les chefs d'Etat de la CEMAC, ou en Afrique de l'Ouest par ceux de la CEDEAO. Et je tiens ici à leur rendre un particulier hommage.

L'urgence et la gravité de la crise ivoirienne nous ont imposé, dans l'attente d'une force régionale, le déploiement d'un important dispositif d'interposition. Nous savons tous que ce dispositif, auquel se sont joints les éléments de l'ECOMOG, a épargné des milliers de vies humaines. Aujourd'hui, les bases de la réconciliation nationale sont posées, grâce aux efforts de tous les médiateurs, à commencer par ceux de la CEDEAO. C'est à tous les Ivoiriens, et en premier lieu à ceux qui les représentent, de faire revivre, avec détermination et sincérité, une société apaisée. Leur responsabilité est immense, car le risque de fracture demeure. Et j'appelle chacun au respect des engagements pris.

Heureusement, la France n'est pas seule à plaider pour l'Afrique. Je voudrais saluer particulièrement l'action résolue de M. Kofi Annan, qui a engagé toute son autorité et toute son énergie pour que ce continent soit au cœur des préoccupations de l'Organisation des Nations unies. Je rends hommage à toutes celles et à tous ceux qui se sont engagés pour une renaissance de l'Afrique en créant l'Union africaine et en lançant le NEPAD.

Ces efforts conjugués ont enclenché une dynamique. Lors des grandes rencontres internationales, les appels de l'Afrique ont été mieux entendus. Ils se sont traduits dans les objectifs ambitieux de la Conférence du Millénaire, comme à Monterrey où fut décidé d'augmenter de 25% l'aide publique au développement, dont la moitié pour l'Afrique. De même, l'adoption à Kananaskis d'un plan d'appui au NEPAD et le cri d'alarme lancé dans la belle conférence de Johannesburg témoignent de l'attention nouvelle portée à votre continent.

Les grandes voies sont tracées. Il faut s'y engager résolument. Rendre les actions plus visibles, au bénéfice direct des populations. Les faire adopter pleinement par les pays industrialisés. Telle est la priorité de la France pour le sommet du G8 à Evian.

\*

Ici, à Paris, je propose que nous confirmions les termes du nouveau partenariat. Nous l'aborderons dans sa dimension politique. Sur quelles bases, pour quels objectifs s'établissent les relations entre l'Afrique et ses partenaires ? Comment les redéfinir ? Comment nous assurer de leur pertinence ? Comment faire pour que ce partenariat ne soit pas seulement l'affaire des gouvernements mais devienne aussi celle des peuples ?

Certaines réponses ont déjà été données et des principes retenus par nous tous. Au sommet de Ouagadougou, en 1998, c'étaient ceux de la bonne gouvernance, ces règles et ces comportements qui régissent les sociétés apaisées et font de l'Etat le garant des libertés publiques et de l'intérêt général. A Paris, en 2000, nous avons préconisé le recours à des mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Lors de notre dernière rencontre, à Yaoundé, nous avons discuté des moyens de donner à l'Afrique sa place légitime dans la mondialisation.

Mais c'est d'Afrique-même qu'est venue, avec le NEPAD, l'expression la plus claire, la plus déterminée, des fondements politiques du nouveau partenariat. Les dirigeants africains eux-mêmes affirment ces valeurs, ces principes, ces comportements nécessaires pour asseoir la paix civile, le développement, le progrès. Ce n'est pas seulement une affirmation de principe puisque vous avez pris le soin d'instituer un mécanisme collégial pour en assurer le respect. Cette prise en mains sera décisive pour la crédibilité des engagements pris.

Il était temps, car de graves crises survenues dans des pays épargnés jusqu'ici nous interpellent. Au-delà de leurs effets dramatiques sur les populations et sur les économies, elles nuisent à l'Afrique tout entière. Elles donnent des arguments à ceux qui doutent des

progrès du continent. Elles occultent les résultats enregistrés pour mettre fin aux conflits dans la région des Grands Lacs, entre pays de la Corne de l'Afrique, ou encore en Sierra Leone. Et je salue tous ceux qui, inlassablement, y reconstruisent la paix et s'exercent sans tapage à "l'efficacité de la sève" pour réparer "celle du typhon".

Il est vrai que des facteurs d'instabilité restent toujours présents. C'est pourquoi il faut renforcer l'autorité de l'Etat, former des forces de sécurité civile, garantir l'honnêteté des consultations électorales. Il faut construire la cohésion nationale par-delà les particularismes. Il faut former la jeunesse à "la culture de paix" et mettre son ardeur au service du développement.

De même, face à des maux endémiques tels que le trafic d'armes, le commerce illicite, le pillage des ressources ou les rébellions menées par des aventuriers, il faut organiser la riposte en s'appuyant sur des principes clairs et reconnus.

Le premier d'entre eux est la condamnation sans faiblesse de toutes les formes de prise illégale du pouvoir. C'est la règle instituée par l'OUA, lors de son Sommet d'Alger. C'est la position constante de la France. Les alternances réussies dans plusieurs pays démontrent que c'est la bonne voie. Y déroger serait nier toute valeur aux dispositions fondamentales fixant la règle du jeu démocratique. Mais, dans le même temps, il faut rejeter la surenchère de la violence pour privilégier le dialogue. Le dialogue politique désarme la violence alors que la riposte l'exacerbe. D'où qu'elle vienne, la violence doit être dénoncée. Leurs auteurs ont désormais à craindre d'être sanctionnés par la Cour pénale internationale qui étend sa protection à tous les citoyens du monde. Il est fini le temps de l'impunité, le temps où l'on justifiait la force. Doit venir maintenant le temps où l'on fortifie la justice.

Mais chacun reconnaît que le développement reste l'enjeu fondamental, celui qui commande tout, la sécurité, la confiance, la paix et le bonheur des hommes. Il tient donc une place privilégiée dans les relations de l'Afrique avec ses partenaires. Lors de nos travaux, essayons-nous à dresser les priorités immédiates du NEPAD, à commencer par ces secteurs-clés qui méritent une attention particulière : le développement social, l'eau, le développement agricole.

Le développement social, c'est vaincre enfin le sida, grâce aux armes dont nous disposons désormais. Il est plus que temps, car ses ravages s'étendent. C'est répondre à des besoins fondamentaux, l'éducation et la santé pour tous. C'est assurer la place des femmes, la protection des enfants et des populations vulnérables. C'est construire l'avenir.

L'accès à l'eau, pour les populations urbaines et rurales, la protection des ressources hydrauliques, l'assainissement constituent autant de grands défis des prochaines décennies. En Afrique, 400 millions de personnes, près d'une sur deux, sont quasiment privées d'eau potable. Cette pénurie est cause de pauvreté accrue, de maladies innombrables, de graves déséquilibres sociaux. Elle est aussi porteuse de catastrophes écologiques pour le continent. Pour atteindre les objectifs du Millénaire et de Johannesburg, il faut que chaque Etat, chaque région, définisse une stratégie. Il faut rassembler des ressources financières considérables. Sachons innover, notamment en recourant à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, permettant des investissements à long terme de grande ampleur.

Le développement agricole a quant à lui été trop longtemps délaissé alors qu'il est impératif pour assurer à tous une alimentation suffisante, pour arracher à la pauvreté les populations rurales, pour augmenter les recettes d'exportation. Sur cette question qui, vous le savez, me tient à cœur, je vous ferai des propositions précises dont nous pourrions débattre.

Je voudrais que les pays développés revoient leurs politiques d'aide alimentaire et de soutien aux exportations agricoles, afin d'éviter la déstabilisation des productions vivrières africaines. Je souhaite que l'Afrique bénéficie d'un traitement commercial privilégié à l'image de ce que l'Europe a déjà engagé. Enfin, il me paraît important de rouvrir le dossier délaissé des matières premières, clé du développement de nombreux pays.

L'aide publique sera déterminante pour appuyer le développement. Mais je tiens à souligner la place du secteur privé. Le NEPAD l'a bien vu : en ce siècle, quel que soit leur volontarisme, ni les Etats africains, ni les Etats partenaires de l'Afrique ne seront les seuls moteurs du développement. Ce sont les investisseurs privés qui créent la richesse et qui font la croissance. Alors, construisons la confiance. Attirons en Afrique les énergies et les talents au service de projets de développement ambitieux. Perfectionnons l'environnement économique et juridique afin de garantir la sécurité de l'entreprise. Cela signifie des codes rénovés, comme ceux qui ont déjà été adoptés dans le cadre de l'Organisation du droit des affaires en Afrique -l'OHADA-, des institutions judiciaires reconnues et la stabilité des règles économiques. Ainsi, les entrepreneurs de vos pays investiront, embaucheront, multiplieront les projets. Les investisseurs internationaux retrouveront le chemin de votre continent. Le dynamisme que l'Afrique y gagnera incarnera cette renaissance à laquelle vous êtes attachés.

\*

Mes chers amis,

Permettez-moi d'évoquer pour conclure les grandes questions qui interpellent le monde. Qu'il s'agisse du combat contre le terrorisme, de la lutte contre la criminalité organisée, du traitement des grandes pandémies ou du développement durable, le défi lancé à l'Afrique est le même que celui lancé aux autres continents. Face aux tumultes nés de la mondialisation, nous

attendons de l'Afrique qu'elle imprime sa marque. Dans les ripostes qui s'organisent, la voix de l'Afrique doit se faire entendre. Le mot d'ordre pour l'Afrique, c'est la présence et l'action, sans relâche, dans toutes les enceintes où se dessine notre avenir commun.

La mondialisation n'est pas seulement économique et financière. Elle doit être aussi humaniste, éthique, culturelle. Elle doit organiser le dialogue des différences. L'Afrique doit y faire entendre ses valeurs, ses valeurs qui sont l'esprit de solidarité, la créativité, la diversité des cultures et des patrimoines. S'il est un continent qui a vocation à humaniser la mondialisation, c'est bien l'Afrique. Ensemble, avec l'Europe, engageons-nous à façonner un monde qui ne soit pas seulement efficace mais également composite et inspiré.

Telle est l'ambition de notre XXIIème sommet.

Je vous remercie de votre présence.

Monsieur Jacques CHIRAC



## DECLARATION FINALE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, M. JACQUES CHIRAC

Paris, 21 février 2003

Au moment où s'achèvent nos travaux, je voudrais en tirer quelques conclusions et vous faire part des suites que la France se propose de leur donner.

Un constat s'impose, celui de votre mobilisation au service de cette renaissance africaine qui doit marquer le XXIème siècle.

Mobilisation pour la sécurité et la paix. Vous en avez fait le premier objectif du NEPAD, car il est la clé de tous les autres. Nous sommes décidés à soutenir votre engagement pour prévenir les crises et les surmonter, en récusant la violence, en appelant les protagonistes au dialogue, en faisant jouer tout leur rôle aux mécanismes régionaux, en appelant la communauté internationale à soutenir la reconstruction et le retour à la paix. Et les difficultés qui surgissent, hélas, dans certains pays, ne doivent pas occulter les perspectives de règlement de conflits qui se dessinent sur la base de ces principes.

C'est d'ailleurs sur cette base que les représentants des forces politiques ivoiriennes sont parvenues à un accord à Marcoussis, le 24 janvier 2003. Vous avez, tous, exprimé votre préoccupation sur la persistance d'une situation qui continue de menacer l'unité du pays et la stabilité de la région. Vous avez renouvelé, ici, votre appel pour engager toutes les parties ivoiriennes à renoncer à la violence et à mettre en œuvre sans plus tarder toutes les mesures d'application de cet accord, dont la première est la constitution d'un gouvernement d'Union nationale, dirigé par M. Seydou Diarra. Vous avez confirmé que seule l'application intégrale et de bonne foi de cet accord permettrait le retour durable de la paix et la réconciliation nationale.

Notre attachement à la paix, nous l'avons rappelé aussi en adoptant la déclaration à propos de l'Iraq qui confirme les principes énoncés par l'organe central de l'Union africaine.

Nous avons réaffirmé la nécessité de dynamiser le processus de paix au Moyen-Orient. Rappelant l'objectif de la création d'un Etat palestinien aux côtés d'un Etat israélien garanti dans ses frontières, nous avons appelé à la mise en œuvre de la feuille de route approuvée par le Quartette.

Mobilisation pour réaliser les objectifs du Millénaire, lutter contre la pauvreté et accélérer la croissance. C'est tenir les engagements dans le domaine de la santé, en particulier pour prévenir le sida et soigner les malades. C'est faire preuve du même volontarisme en matière d'éducation. C'est mettre en place des plans intégrés de gestion de l'eau, doublant l'accès des populations qui en sont privées à l'eau potable. C'est donner à l'agriculture africaine les moyens d'assurer la sécurité alimentaire du continent, de développer aussi les cultures d'exportation, importante source de devises. J'ai présenté, à ce titre, des propositions qu'avec votre appui, je défendrai auprès des pays européens et industrialisés.

Mobilisation pour réussir le combat du développement durable et pour intensifier la lutte contre le terrorisme international.

A cette mobilisation de l'Afrique, il faut que réponde la mobilisation de la communauté internationale, à commencer par celle des pays du G8. A Gênes, le caractère novateur et prometteur du NEPAD a été reconnu. A Kananaskis, un plan d'action a été élaboré. Il affirme que nul pays africain engagé dans la réalisation des objectifs du NEPAD ne doit manquer de ressources pour les atteindre. La prochaine étape, c'est donc Evian où cet engagement réciproque doit commencer à être appliqué. Dans cette perspective, j'ai demandé à M. Camdessus, mon représentant personnel que vous connaissez et estimez tous, de se rapprocher de vous afin que notre mobilisation collective se traduise par des projets concrets.

Avant de nous séparer, je voudrais vous redire tout le plaisir que j'ai eu à vous accueillir et vous remercier de tout l'intérêt que vous avez pris à nos travaux, dont je me propose de rendre compte maintenant dans un point de presse.

Dans deux ans, nous aurons la chance de nous retrouver à Bamako et je remercie le président du Mali de nous y avoir conviés, ce qui, bien entendu, a recueilli l'assentiment de tous.

Je vous remercie.

Monsieur Jacques CHIRAC

## II ANNEXES D'ORDRE MILITAIRE

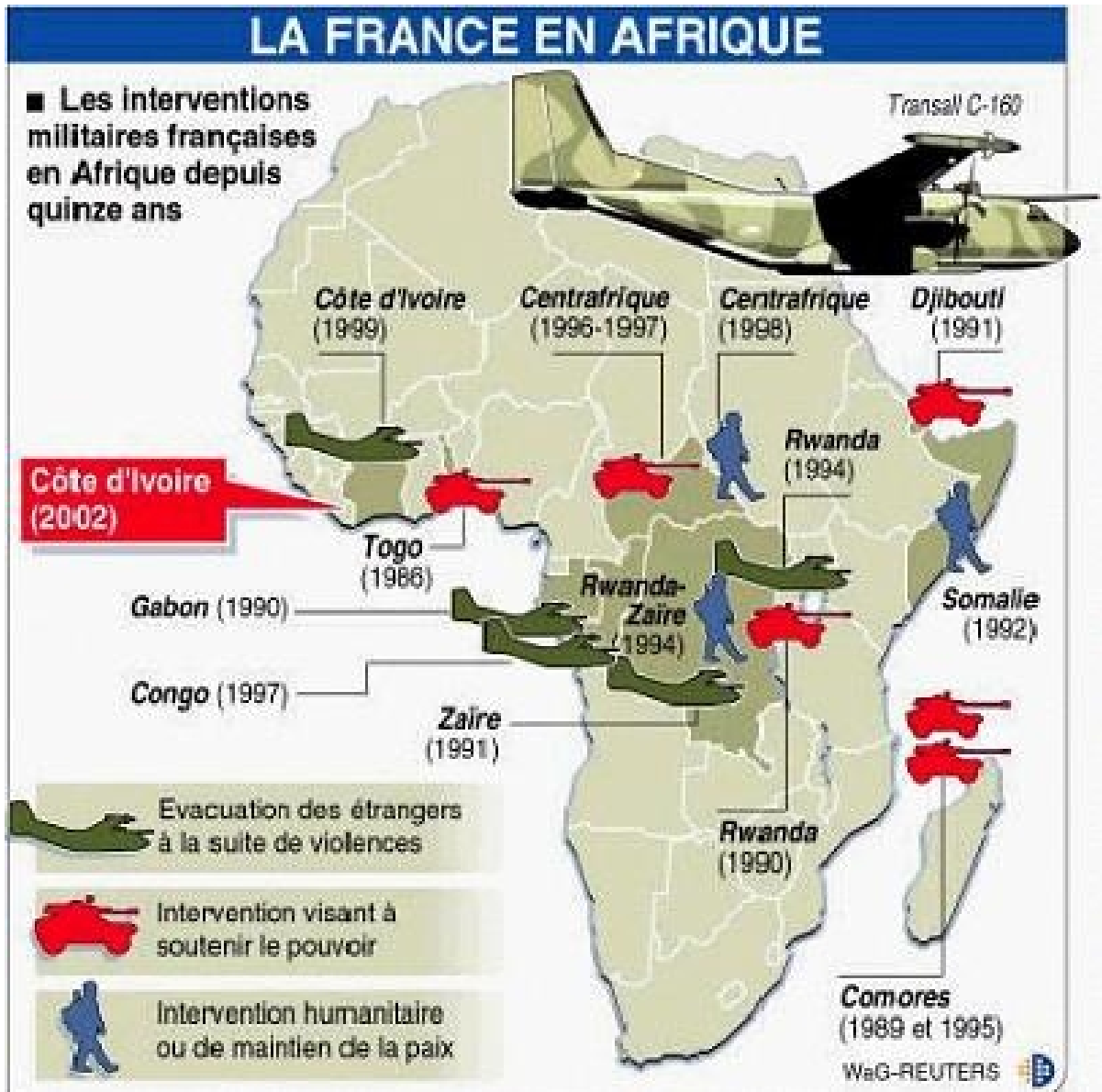
### ANNEXE II. 1 : MOYENS MILITAIRES PREPOSITIONNES EN AFRIQUE

(au 15 janvier 2002)

	<u>HOMMES</u>	<u>MATERIEL</u>
Djibouti	2660	8 hélicoptères 10 Mirage F1 1 Transall
Sénégal	1.140	1 hélicoptère 1 Transall 1 Atlantique
Côte d'Ivoire	510	1 hélicoptère
Gabon	770	5 hélicoptères 2 Transalls
Tchad	950	2 hélicoptères 5 Mirages F1 1 C160 1 Transalls
Total	6030	

**Tableau 6 : Forces militaires prépositionnées en Afrique**

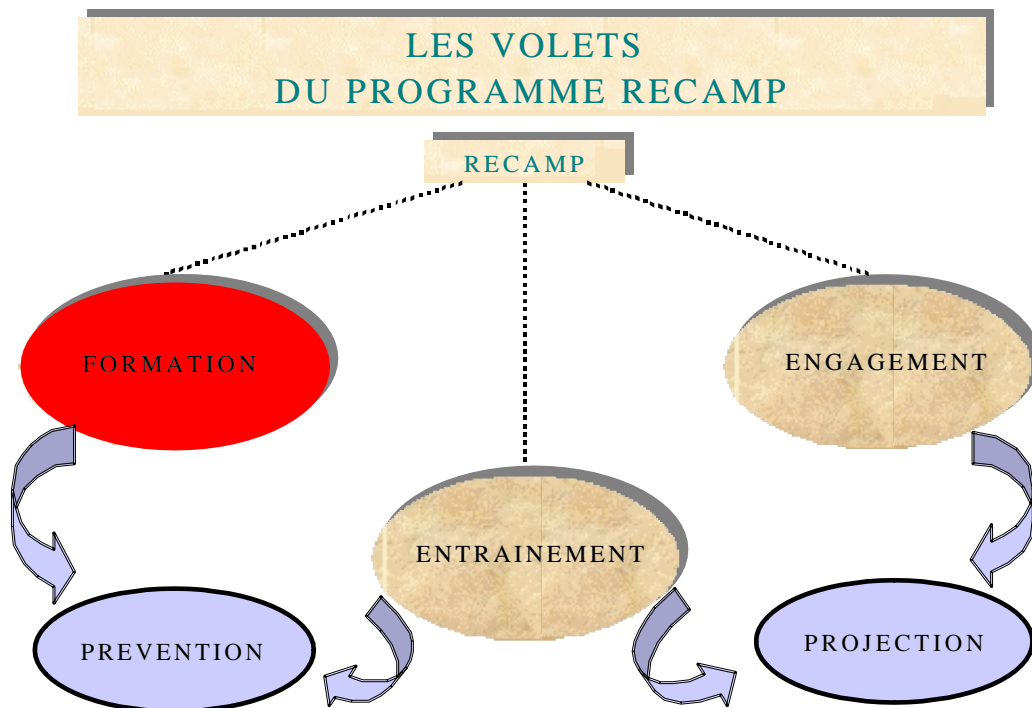
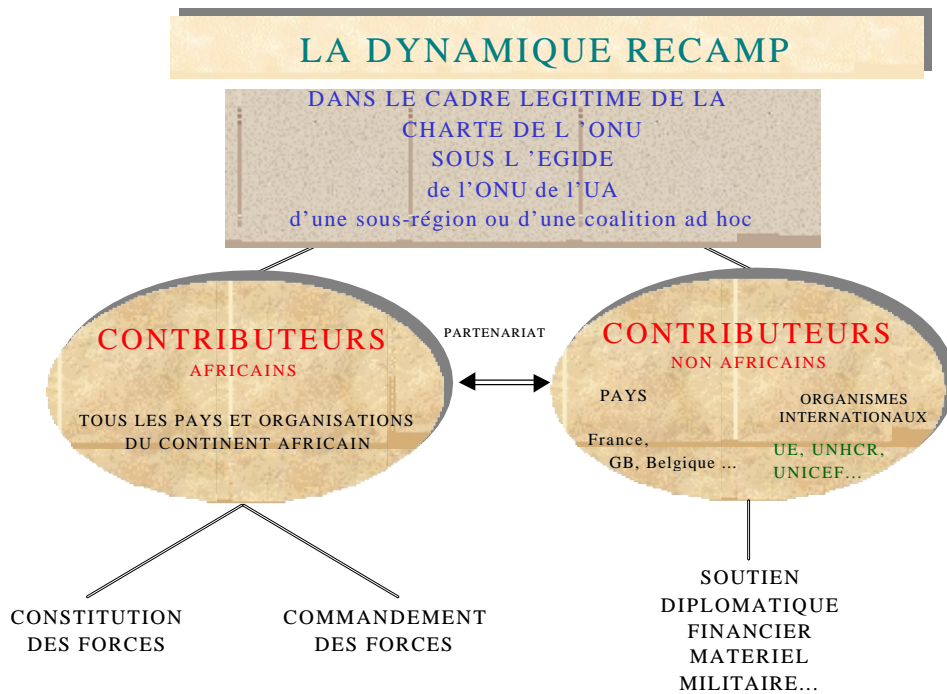
## ANNEXE II. 2 : OPÉRATIONS EXTÉRIURES FRANÇAISES EN AFRIQUE



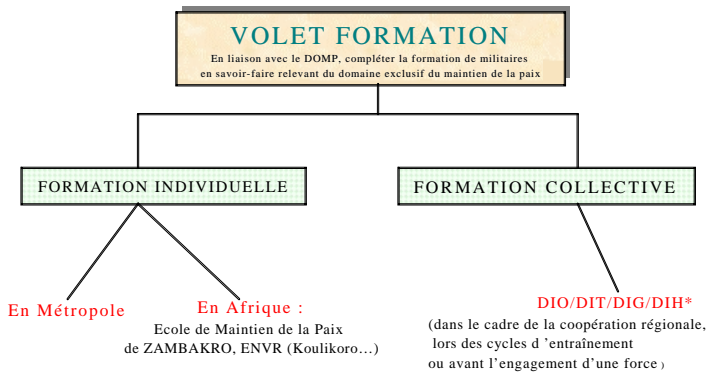
Carte 9 : Interventions françaises en Afrique

## ANNEXE II. 4 : LE PROGRAMME RECAMP

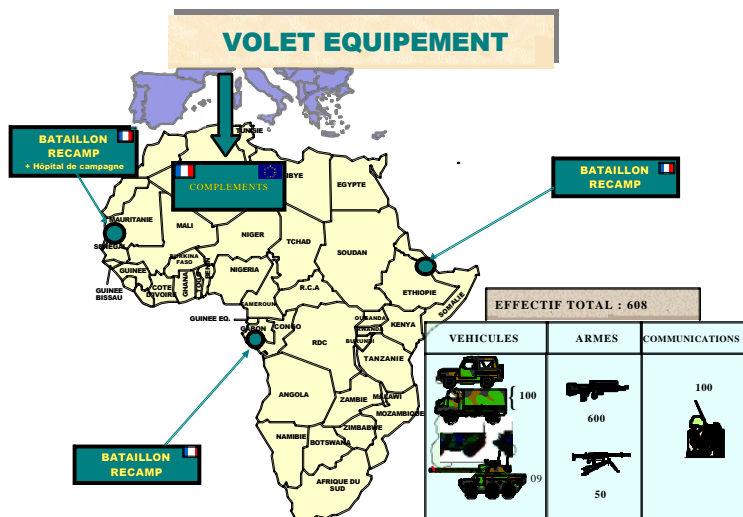
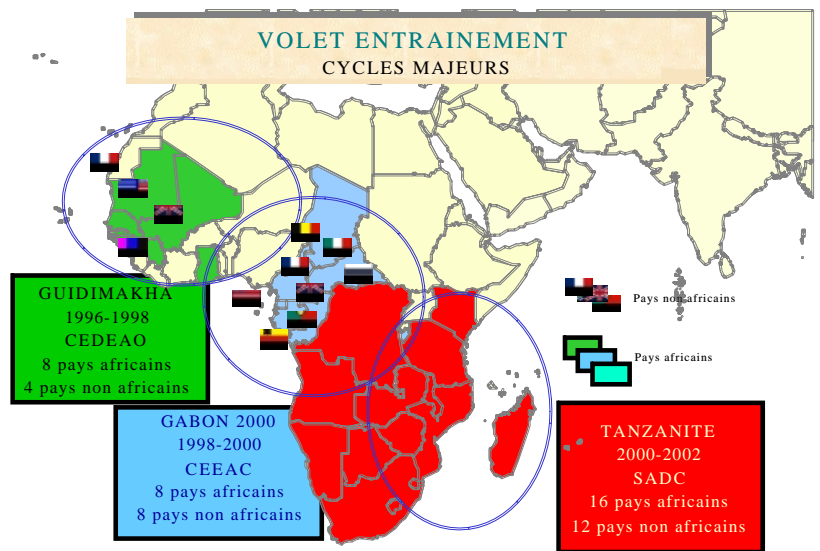
### PRESENTATION GENERALE



## DIFFERENTS VOIETS DU PROGRAMME RECAMP



\*DI : DÉTACHEMENT D'INSTRUCTION OPÉRATIONNELLE/TECHNIQ



### III ANNEXES D'ORDRE ECONOMIQUE

#### ANNEXE III.1 : RISQUES PAR PAYS

PAYS	RISQUE		RISQUE	PAYS	RISQUE
<b>BOTSWANA</b>	<b>A2</b>				
<b>ILE MAURICE</b>	<b>A3</b>	<b>DJIBOUTI</b>	<b>C</b>	<b>CONGO REP. DEM</b>	<b>D</b>
<b>NAMIBIA</b>	<b>A3</b>	<b>ETHIOPIE</b>	<b>C</b>	<b>COTE IVOIRE</b>	<b>D</b>
<b>AFRIQUE DU SUD</b>	<b>A4</b>	<b>GABON</b>	<b>C</b>	<b>GAMBIE</b>	<b>D</b>
<b>ÉGYPTE</b>	<b>B</b>	<b>GHANA</b>	<b>C</b>	<b>GUINEE BISSAU</b>	<b>D</b>
<b>MAROC</b>	<b>A4</b>	<b>GUINEE</b>	<b>C</b>	<b>GUINEE EQUATORIALE</b>	<b>D</b>
<b>SWAZILAND</b>	<b>A4</b>	<b>KENYA</b>	<b>C</b>	<b>LIBERIA</b>	<b>D</b>
<b>TUNISIE</b>	<b>A4</b>	<b>LIBYE</b>	<b>C</b>	<b>MADAGASCAR</b>	<b>D</b>
<b>ALGERIE</b>	<b>B</b>	<b>MAURITANIE</b>	<b>C</b>	<b>MALAWI</b>	<b>D</b>
<b>BENIN</b>	<b>B</b>	<b>MOZAMBIQUE</b>	<b>C</b>	<b>NIGERIA</b>	<b>D</b>
<b>BURKINA FASO</b>	<b>B</b>	<b>NIGER</b>	<b>C</b>	<b>REP. CENTRAFRICAINE</b>	<b>D</b>
<b>CAMEROUN</b>	<b>B</b>	<b>OUGANDA</b>	<b>C</b>	<b>SAO TOME</b>	<b>D</b>
<b>LESOTHO</b>	<b>B</b>	<b>SEYCHELLES</b>	<b>C</b>	<b>SIERRA LEONE</b>	<b>D</b>
<b>MALI</b>	<b>B</b>	<b>TANZANIE</b>	<b>C</b>	<b>SOMALIE</b>	<b>D</b>
<b>SENEGAL</b>	<b>B</b>	<b>TCHAD</b>	<b>C</b>	<b>SOUDAN</b>	<b>D</b>
<b>ANGOLA</b>	<b>C</b>	<b>TOGO</b>	<b>C</b>	<b>ZAMBIE</b>	<b>D</b>
<b>CONGO</b>	<b>C</b>	<b>COMORES</b>	<b>D</b>	<b>ZIMBABWE</b>	<b>D</b>

**Tableau 7 : Classement COFACE du risque-investissement des pays africains**

#### *Risques "Investissement"*

- **A1** La situation politique et économique très stable influe favorablement sur le comportement de paiement des entreprises généralement bon. La probabilité de défaut est très faible
- **A2** La probabilité de défaut reste faible même si l'environnement économique et politique du pays ou le comportement de paiement des entreprises du pays est un peu moins bon
- **A3** Le comportement de paiement généralement moins bon que pour les catégories précédentes pourrait être affecté par une modification de l'environnement économique et politique du pays, même si la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste peu élevée
- **A4** Le comportement de paiement souvent assez moyen pourrait en outre être affecté par un environnement économique et politique qui pourrait se détériorer, la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste acceptable

#### *Risques "spéculatif"*

- **B** Un environnement économique et politique incertain est susceptible d'affecter des comportements de paiement souvent médiocres.
- **C** L'environnement économique et politique du pays très incertain pourrait détériorer un comportement de paiement déjà souvent mauvais
- **D** Environnement économique et politique du pays présentant un risque très élevé qui aggravera des comportements de paiement généralement exécrables.

Source : COFACE 2002

ANNEXE III.2 : RANG DES PRINCIPALES ENTREPRISES MONDIALES

<b>RANG</b>	<b>SOCIÉTÉ</b>	<b>PAYS</b>	<b>CA en milliards de \$US</b>
<b>1</b>	<b>Exxon Mobil</b>	<b>États-Unis</b>	<b>210,4</b>
<b>2</b>	<b>Wal-Mart Stores</b>	<b>États-Unis</b>	<b>193,3</b>
<b>3</b>	<b>General Motors</b>	<b>États-Unis</b>	<b>184,6</b>
<b>4</b>	<b>FordMotors</b>	<b>États-Unis</b>	<b>180,6</b>
<b>CA CUMULÉ DES 100 PREMIÈRES ENTREPRISES AFRICAINES</b>			<b>178,5</b>
<b>5</b>	<b>DaimlerChrysler</b>	<b>Allemagne</b>	<b>150,1</b>
<b>6</b>	<b>Royal Dutch/Shell</b>	<b>R.U. / Pays-Bas</b>	<b>149,1</b>
<b>7</b>	<b>BP</b>	<b>Royaume Uni</b>	<b>148,1</b>
<b>CA CUMULÉ DES 50 PREMIÈRES ENTREPRISES AFRICAINES</b>			<b>145,0</b>
<b>10</b>	<b>FirstRand Banking Group</b>	<b>Afrique du Sud</b>	<b>20,5</b>
<b>11</b>	<b>National Bank of Egypt (NBE)</b>	<b>Egypte</b>	<b>19,0</b>
<b>12</b>	<b>Banco Rio</b>	<b>Argentine</b>	<b>14,3</b>
<b>13</b>	<b>Banque Misr</b>	<b>Egypte</b>	<b>14,2</b>
<b>14</b>	<b>Public Bank</b>	<b>Malaisie</b>	<b>12,6</b>
<b>15</b>	<b>Libyan Arab Foreign Bank</b>	<b>Libye</b>	<b>11,9</b>
Source : <i>Economia n°14-15 chiffres 2000 Publication du groupe Jeune Afrique</i>			

**Tableau 8 : Classement des principales entreprises mondiales**

### ANNEXE III.3 : LA BALANCE COMMERCIALE FRANCAISE EN AFRIQUE

En millions d'euros	IMPORTATIONS CAF		EXPORTATIONS FAB		SOLDE		TAUX DE COUVERTURE (%)	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
	AFRIQUE	13,5	15,2	18,2	18,3	4,6	3,1	134,4
AFRIQUE DU NORD	8	8,9	10,1	10,3	2,0	1,4	125,3	115,9
CEDEAO	2,4	2,5	4,6	4,1	2,1	1,6	188,3	164,7
UEMOA	0,9	0,9	2,1	1,9	1,1	0,9	219,0	200,0
CEMAC	0,7	0,8	1,1	1,3	0,4	0,5	151,6	156,4
SADC	1,8	2,3	1,7	1,7	-0,1	-0,6	99,0	76,1
AFRIQUE ORIENTALE	0,5	0,5	0,6	0,7	0,1	0,1	119,7	124,4

Source : rapport CIAN 2003 du 31 décembre 2002 provenant de MINEFI –  
Direction générale des Douanes

**Tableau 9 : Répartition géographique de la balance commerciale française en Afrique**

## ANNEXE III.4 : L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

### EVOLUTION MONDIALE

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
France	0,64	0,55	0,48	0,45	0,4	0,39	0,31	0,32
Royaume-Uni	0,31	0,28	0,27	0,26	0,27	0,24	0,32	0,32
Allemagne	0,34	0,31	0,33	0,28	0,26	0,26	0,27	0,27
Japon	0,29	0,28	0,20	0,22	0,28	0,35	0,28	0,23
Canada	0,43	0,38	0,32	0,36	0,29	0,28	0,25	0,23
Italie	0,27	0,15	,20	0,11	0,20	0,15	0,13	0,14
Etats-Unis	0,14	0,01	0,12	0,08	0,10	0,10	0,10	0,11
Total CAD	0,30	0,27	0,25	0,22	0,23	0,24	0,22	0,22

**Tableau 10 : Evolution de l'aide publique au développement (en pourcentage)**

(millions USD)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Etats-unis	9 927	7 367	9 377	6 168	8 786	9 145	9 955	10 884
Japon	13 239	14 489	9 439	9 358	10 640	15 323	13 508	9 678
Allemagne	6 818	7 524	7 601	5 913	5 581	5 515	5 030	4 879
Royaume-uni	3 197	3 157	3 199	3 371	3 864	3 450	4 501	4 659
France	8 466	8 443	7 451	6 306	5 742	5 637	4 105	4 148
% CAD	14,3	14,3	13,44	13,25	11,02	9,98	7,6	8
Total CAD	59 156	58 882	55 438	47 580	52 068	56 442	53 734	51 354

**Tableau 11 : Evolution de l'aide publique au développement mondiale (en valeur)**

EVOLUTION NATIONALE

en millions d'euros	1996	2001	2002	2003	1996/2002		2002/2003	
1. Aide bilatérale	3 774	2 653	3 329	4 008	- 545	-14,4%	+679	+20,4%
Ministère des Affaires étrangères		931	986	1 018			+32	+3,2%
Ministère des Finances et AFD	N.D.	420	1 069	1 721	N.D.	N.D.	+652	+61%
Autres ministères et frais administratifs		1 302	1 274	1 269			-5	-0,3%
Soit : - prêts	542	-90	-326	-196	- 868	- 160,1%	+130	+40%
- dons	2 478	2 355	2 367	2 323	- 111	-4,5%	- 278	- 1,8%
- annulations et consolidations	753	388	1 287	1 881	+534	+70,9%	+594	+46,2%
2. Aide multilatérale	1 319	1 789	1 978	1 804	+659	+50%	- 174	- 8,8%
dont: - aide européenne	658	1 165	1 298	1 201	+640	+97,3%	- 97	-7,5%
(- dont FED)	N.D.	442	596	496	N.D.	N.D.	-100	- 16,8%
- banques et fonds de développement	550	503	558	545	+8	+1,5%	- 13	- 2,3%
- institutions des Nations Unies	110	121	122	122	+12	+10,9%	0	0%
Total (hors TOM)	5 094	4 443	5 307	5 876	+213	+4,2%	+ 569	+ 10,7%
APD (hors TOM) rapportée au RNB	0,42%	0,30%	0,35%	0,38%				
APD (TOM inclus) rapportée au RNB	0,44%	0,32%	0,36%	0,39%				

Source : "Jaunes" annexés aux PLF 1998 à 2003.

Tableau 12 : Evolution de l'effort français d'aide publique au développement

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Versements (en m. euros)	5936	6312	6635	6791	7122	6385	5776	5577	5132	5342	4453	4749	4963
% du PNB	0,6	0,62	0,63	0,63	0,64	0,55	0,48	0,45	0,4	0,38	0,31	0,33	0,34

Source : Direction du Trésor

Tableau 13 : Evolution de l'aide publique au développement 1990-2002 TOM inclus

REPARTITION ENTRE L'AIDE MULTI ET BILATERALE

AIDES en M€ et en % du total	1999		2000		2001		2002		2003	
<b>Aide multilatérale</b>	1 419	26,8%	1 385	31%	1789	38,6%	1 978	35,9%	1 868	30,7%
Commission européenne	750	14,16 %	859	19,28%	1165	25,15%	1 298	23,6%	1 201	19,78%
Banques et fonds de développement	363	6,8%	413	9,27%	503	10,86%	558	10,14%	545	8,9%
Nations unies	111	2%	135	3%	121	2,6%	122	2,2%	122	2%
FRPC (FMI)	195	3,68%	-23		81	1,74%	37	0,6%	40	0,6%
<b>Aide bilatérale</b>	3 874	73,19%	3 069	68,9%	2842	61,3%	3 521	64%	4 203	69,2%
Dons	3 264	61,66%	2 861	64,23	2544	54,9%	2 559	46,53%	2 518	41,47%
Prêts	-183		-311		-90		-326		-196	
Annulations et consolidations	790	14,9%	520	11,67%	388	8,3%	1 287	23,4%	1 881	30,98%
<b>APD totale</b>	5 293		4 454		4 631		5 499		6 071	

**Tableau 14 : la part de l'aide bilatérale**

REPARTITION PAR MINISTERE

Budgets (total DO+CP)	1997	LFI 2002	PLF 2003	Ecart 2002/ 2003	Part de chaque ministère
Affaires étrangères et défense <sup>(T1)</sup>	1 505,66	1 515,68	1 891,06	+ 24,8%	59,4%
Agriculture et pêche	37,43	24,80	24,95	+ 0,6%	0,8%
Ecologie et développement durable	0,09	1,99	4,58	+ 130,2%	0,1%
Culture et communication	-	3,87	3,87	0%	0,1%
Economie, finances et industrie	91,04	969,68	996,36	+ 2,8%	31,3%
Jeunesse et enseignement scolaire	0,87	29,12	29,14	+ 0%	0,9%
Enseignement supérieur	3,45	4,81	4,91	+ 2,1%	0,2%
Recherche et technologie	185,80	194,59	205,25	+ 5,5%	6,4%
Travail	1,45	1,83	1,06	- 42,1%	0,0%
Santé, famille, solidarité	-	0,63	1,84	+ 192,1%	0,1%
Equipement, transports, logement, mer	2,81	1,29	1,30	0%	0,0%
Intérieur et libertés locales	19,79	17,58	18,85	+7,2%	0,6%
Sports	0,48	0,67	0,70	+ 4,5%	0,0%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 848,87</b>	<b>2 766,53</b>	<b>3 183,87</b>	<b>+ 15%</b>	

(T1) Compte tenu du transfert, en provenance du budget des Charges communes, de la contribution française au FED.

Source : "Jaune" annexé à la LF 2003.

**Tableau 15 : Répartition par ministère des crédits concourant à la coopération**

# GLOSSAIRE

---

## SIGLES DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- **ACP** - Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, liés par la Convention de Lomé
- **AFD** - Agence française de développement
- **AIMF** - Association internationale des maires francophones
- **ASECNA** - Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
- **BAD** - Banque africaine de développement
- **BCEAO** - Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (l'institut d'émission des sept Etats membres de l'UEMOA)
- **BEAC** - Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC)
- **BEI** - Banque Européenne d'Investissement
- **BID** - Banque islamique de développement (siège à Djeddah, Arabie Saoudite)
- **BOAD** - Banque Ouest Africaine de Développement
- **BM** - Banque mondiale
- **CEA** - Commission économique pour l'Afrique
- **CEEAC** - Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (créée fin 1984)
- **CEDEAO** - Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
- **CEMAC** - Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale
- **CICR** - Comité international de la Croix-Rouge
- **CILSS** - Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
- **CFD** - Caisse française de développement devenu en 1998 l'AFD
- **CNUCED** - Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
- **COMESA** - Marché commun de l'Afrique orientale et australe
- **ECOMOG** - Force ouest-africaine de paix
- **FAD** - Fonds africain de développement (guichet particulier de BAD qui octroie des prêts concessionnels aux pays les plus pauvres)
- **FAC** - Fonds d'aide et de coopération (français)
- **FADES** - Fonds arabe de développement économique et social (siège à Koweït)
- **FAO** - Organisation des Nations unies pour la l'alimentation et l'agriculture
- **FASR** - Facilité d'ajustement structurel renforcée
- **FCFA** - Franc de la zone CFA
- **FED** - Fonds européen de développement
- **FMI** - Fonds monétaire international
- **FNUAP** - Fonds des Nations Unies en matière de populations
- **HCR** - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
- **OCI** - Organisation de la Conférence islamique
- **OIT** - Organisation internationale du travail
- **OMC** - Organisation mondiale du commerce
- **OMS** - Organisation mondiale de la santé
- **ONG** - Organisations non-gouvernementales
- **OUA** - Organisation de l'unité africaine
- **PAM** - Programme alimentaire mondial des Nations unies
- **PAS** - Programme d'ajustement structurel
- **PNUD** - Programme des Nations unies pour le développement
- **UEMOA** - Union économique et monétaire ouest-africaine
- **UMA** - Union du Maghreb Arabe
- **UNICEF** - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- **MNA** - Mouvement de non-alignés

- **SADC** - Communauté de développement d'Afrique australe
- **UE** - Union européenne
- **UDEAC** - Union douanière et économique d'Afrique centrale.

#### ORGANISATIONS REGIONALES - COMPOSITION

- **COMESA** (Marché commun de l'Afrique australe et orientale) : Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. Siège : Lusaka.
- **CEDEAO** (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Libéria.
- **CEEAC** (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale) : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome-et-Principe. Siège : Libreville.
- **SADC** (Communauté de Développement de l'Afrique Australe) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République Démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. Siège : Gaborone.
- **IOR-ARC** (Association Régionale pour la coopération des Pays Riverains de l'Océan Indien) : Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie. Siège : Port-Louis
- **EAC** (Communauté d'Afrique de l'Ouest) : Kenya, Ouganda, Tanzanie.
- **UEMOA** (Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo. Siège : Ouagadougou
- **CEMAC** (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad. Siège : Bangui.
- **SACU** (Union Douanière de l'Afrique Australe) : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland. Siège : Pretoria.
- **CILSS** (Comité permanent Inter-états de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad. Siège : Ouagadougou
- **SIN-SAD** : Burkina Faso, Libye, Mali, Niger, Soudan, Tchad.
- **UMA** (Union du Maghreb Arabe) : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie. Siège : Rabat.

# BIBLIOGRAPHIE

---

## OUVRAGES GENERAUX

- **ABELIN** Pierre, Rapport sur la politique française de coopération, Paris, Documentation française, 1975
- **ADJOVI** Roland, « La politique africaine de la France » in Annuaire français des relations internationales, Bruylant, 2001.
- **BAYART** Jean-François, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998
- **BAYART** Jean-François, chapitre « Quelle politique africaine pour la France et l'Union Européenne ? » in LELIEVRE Henry (dir.), Demain l'Afrique : Le cauchemar ou l'espoir ?, Complexe, 1999.
- **BOURGI** Albert et CASTERAN Christian, Le printemps de l'Afrique, Hachette, 1991.
- **CHABAL** Patrick et DALOZ Jean-Pascal, L'Afrique est partie, Economica, 1999
- **CHAIGNEAU** Pascal, Dictionnaire des Relations Internationales, Economica, 1998
- **CHAIGNEAU** Pascal, Grands enjeux du monde contemporain, manuel H.E.C., Ellipses, 1996
- **COUVE DE MURVILLE** Maurice, Une politique étrangère 1958-1969, Plon, 1971.
- **de La GUERIVIERE** Jean, Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française, Seuil, 2001
- **DOMERGUE-CLOAREC** Danielle, La France et l'Afrique après les indépendances, Sedes, 1994.
- **DOUCET** Didier, L'Elargissement de l'Europe : un risque pour le Sud ?, L'Harmattan, 2001.
- **FERRIER** Jean-Pierre, L'année diplomatique, Gualino, 2002.
- **GAUD** Michel, « Afrique Noire : une recomposition inachevée » in CHARILLON Frédéric (dir.), Les politiques étrangères, La Documentation Française, 2001.
- **GRANDVOINNET** Hélène et SCHNEIDER Hartmut, La gestion des conflits en Afrique, un défi permanent, OCDE, 1998
- **GROSSER**, Affaires extérieures. La politique de la France 1944-1989, Flammarion, 1989.
- **HESSEL** Stéphane, Dix Pas dans le nouveau siècle, Le Seuil, 2002.
- **LELIEVRE** Henry (dir.), Demain l'Afrique – Le cauchemar ou l'espoir ?, Complexe, 1999.
- **LOUVEL** Roland, Quelle Afrique pour quelle coopération ?, L'Harmattan, 1999.
- **MICHAÏLOF** Serge (dir.), La France et l'Afrique, Karthala, 1993.
- **NGOUPANDE** Jean-Paul, L'Afrique sans la France, Albin Michel, 2002
- **REYNTJENS** Filip et MARYSSE Stefaan (dir), l'Afrique des grands lacs, annuaire 2001-2002, L'Harmattan, 2003.
- **ROUSSIN** Michel, Afrique Majeure, France empire, 1997
- **VAISSE** Maurice, La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle, Fayard, 1998.
- **WAUTHIER** Claude, Quatre Présidents et l'Afrique, Seuil, 1995

## OUVRAGES SPECIALISES

- **BALMOND** Louis (dir.), Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque, Institut du droit de la paix et du développement, Université de Nice, Pedrone, 1998
- **CHAIGNEAU** Pascal, La politique militaire de la France en Afrique, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984
- **CIAN** (Conseil Français des Investisseurs en Afrique), LE MOCI, rapport 2003, 31 décembre 2002.
- **DUMOULIN** André, La France militaire et l'Afrique, GRIP/éditions complexe, coll. « Les livres du GRIP », 1997
- **MAMADOU** Aliuo Barry, La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, Karthala, 1997

- **MARINI** Philippe, Projet de loi de finances pour 2003 tome III : les moyens des services et les dispositions spéciales, rapport général n°68 tome III (2002-2003), Sénat (Commission des Finances), 21 novembre 2002.
- **MASSU** Jacques, Le soldat méconnu, Mame, 1993.
- **MESSMER** Pierre, Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation, Albin Michel, 1998
- **NEMO** Jean, rapport: l'assistance technique et les appuis en personnel dans les actions de coopération , 2000
- **PENNE** Guy, **DULAIT** André et **BRISEPIERRE** Paulette, La réforme de la coopération à l'épreuve des réalités : un premier bilan 1998-2001, rapport d'information n° 46 (2001-2002), Sénat (Commission des Affaires Étrangères), 30 octobre 2001.
- Rapport européen, Livre blanc sur l'aide européenne - L'élimination de la pauvreté dans le monde : Faire de la mondialisation un succès pour les pauvres, 2000.

## ARTICLES ET DOSSIERS DE PRESSE

- **de BELLESCIZE** Jean, « Le projet RECAMP », revue Frères d'Armes, 1999.
- **BEN YAHMED** Béchir, « France is back », revue L'Intelligent, 2167, 22-28 juillet 2002.
- **BOUTHELIER** Anthony, « La 'riche Afrique' et les entreprises françaises, revue Internationale et Stratégique, n°46, été 2002.
- **BONIFACE** Pascal, « L'Afrique autrement », quotidiens Nice-Matin et Var-Matin, 25 février 2002.
- **CHAFER** Tony, « Franco-African Relations : No Longer so Exceptional ? », revue African Affairs, n° 101, 2002.
- **CHAIGNEAU** Pascal, « Le tropisme afro-arabe de la diplomatie française », revue Politique et Parlementaire, mars/avril 2002.
- **CHAIGNEAU** Pascal, « La France ex puissance africaine ? », revue Géopolitique Africaine, n°3, été 2001.
- **CHAIGNEAU** Pascal, « Afrique noire-2002 : annus horribilis, revue CCE International, n°506, février-mars
- **CHAIGNEAU**, « L'imbroglie ivoirien », revue Défense Nationale, n°2, février 2003.
- **CHIRAC** Jacques, Intervention du Sommet Afrique-Europe au Caire, 3 Avril 2000
- **CHIRAC** Jacques, discours d'ouverture, Réunion sur le NEPAD à Paris, 8 février 2002.
- **COT** Jean-Pierre, « Des Responsabilités Partagées : la coopération franco-africaine en échec », revue Le Monde Diplomatique, janvier 2001.
- **DIOH** Tidiane, « Villepin, entre deux avions », revue L'Intelligent, 2167, 22-28 juillet 2002.
- **ELA ELA** Emmanuel, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », revue Défense Nationale, n°2, février 2000.
- **FRIEDLING** B, Les forces interafricaines d'intervention pour le maintien de la paix, revue Défense Nationale, juin 2000.
- **GOUTTEBRUNE\*** François, « La France et l'Afrique : Le crépuscule d'une ambition stratégique ? », revue Politique Etrangère, n° 4, hiver 2002/2003.
- **de LA GRANGE** Arnaud, « Après les réseaux, bâtir de nouveaux liens », quotidien Le Figaro, mercredi 17 janvier 2001.
- **KOUROUMA** Ahmadou, «II faut combattre l'afropessimisme », quotidien Le Figaro, 21 février 2002.
- **LEYMARIE** Philippe, « Le continent noir en quête d'un véritable partenariat : malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », revue Le Monde Diplomatique, juin 2002.
- **LEYMARIE** Philippe, « La France dans le piège du génocide rwandais », revue Manière de Voir, n°51, mai-juin 2000.
- **MICHEL** Guy, « Coopération décentralisée : dossier France-Afrique », Marchés tropicaux, n°2616, 29 décembre 1995.
- **NORLAIN** Jacques, « La politique militaire de la France en Afrique », revue Défense Nationale, n°6, juin 2000.

- **SADA** Hugo, « Le Changement à petit pas des Relations Franco-Africaines », L'Afrique entre guerre et paix, revue internationale et stratégique, n° 33, printemps 1999.
- **SADA** Hugo, « L'Afrique entre guerre et paix », Paris, revue Internationale et Stratégique, n°33, PUF/IRIS, printemps 1999.
- **SADA** Hugo, « La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique », revue Défense Nationale, mars 2000
- **SOUDAN** François, « le mode de Jacques Chirac », revue L'Intelligent, 2167, 22-28 juillet 2002.
- **TILLINAC** Denis, « L'Afrique et la France : quelles perspectives ? Rénover les relations franco-africaines », revue Internationale et Stratégique, n°46, été 2002.
- **TILLINAC** Denis, entretien : « L'Afrique et la France : quelles perspectives ? Rénover les relations franco-africaines », site Internet de l'IRIS, 15 mars 2002.
- **VALLEE** Olivier, « Elf, trente ans d'ingérence », revue Manière de Voir, n°51, mai-juin 2000.
- **VILLEPIN** de Xavier, « La politique française en Afrique à l'aube du nouveau siècle », revue Internationale et Stratégique, n°46, été 2002, p 145.
- **WAUTHIER** Claude, « La coopération française entre ravalement et réforme », revue Manière de Voir, n°51, mai-juin 2000.

### SITES INTERNET

- Assemblée Nationale : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)
- COFACE : [www.cofacerating.fr](http://www.cofacerating.fr)
- Documentation Française : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)
- Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) : [www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)
- Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale : [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)
- Intelligent : [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com)
- Ministère des affaires étrangères : [www.diplomatie.fr](http://www.diplomatie.fr)
- Monde Diplomatique : [www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr)
- Nations Unies : [www.un.org](http://www.un.org)
- Organisation de la Francophonie : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)
- Présidence française : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)
- Radio France Internationale : [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)
- Reporters sans frontières : [www.rsf.org](http://www.rsf.org)
- Sénat : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
- SYFIA International agence de presse francophone : [www.syfia.com](http://www.syfia.com)
- Union Européenne : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

### CONFERENCES

- **BOURGI** Albert, conférence « Interventions françaises en Afrique » prononcée au Collège Interarmées de Défense le 6 janvier 2003.
- **CHAIGNEAU** Pascal, conférence « La géopolitique de l'Afrique Noire » prononcée au Collège Interarmées de Défense le 16 septembre 2002.
- **COCHERY** et Colonel PINCE, conférence sur « La sécurité et la protection des ressortissants français à l'étranger » prononcée au Collège Interarmées de Défense le 7 janvier 2003.
- **DEMANGE** Colonel (Air), conférence sur « La projection de forces » prononcée au Collège Interarmées de Défense le 8 janvier 2003.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### TABLEAUX :

Tableau 1 : Evolution de l'effort français d'aide globale au développement .....	47
Tableau 2 : Situation du nombre de coopérants en 2001.....	48
Tableau 3 : APD des principaux pays de l'OCDE membres du CAD.....	64
Tableau 4 : Versements de la France au budget extérieur de la Commission européenne.....	66
Tableau 5 : Effectifs du personnel d'assistance technique au 1er juillet 2002.....	70
Tableau 6 : Forces militaires prépositionnées en Afrique .....	93
Tableau 7 : Classement COFACE du risque-investissement des pays africains .....	97
Tableau 8 : Classement des principales entreprises mondiales .....	98
Tableau 9 : Répartition géographique de la balance commerciale française en Afrique .....	99
Tableau 10 : Evolution de l'aide publique au développement (en pourcentage).....	100
Tableau 11 : Evolution de l'aide publique au développement mondiale (en valeur) .....	100
Tableau 12 : Evolution de l'effort français d'aide publique au développement .....	101
Tableau 13 : Evolution de l'aide publique au développement 1990-2002 TOM inclus .....	101
Tableau 14 : la part de l'aide bilatérale.....	102
Tableau 15 : Répartition par ministère des crédits concourant à la coopération .....	103

### GRAPHIQUES

Graphique 1 : Balance régionale des échanges commerciaux avec la France .....	38
Graphique 2 : Aide publique par pays (en % RNB).....	44
Graphique 3 : Montants des aides publiques des Etats .....	45
Graphique 4 : Evolution de l'aide française au développement.....	46
Graphique 5 : Répartition entre bilatérale et multilatérale .....	65
Graphique 6 : Evolution des fonds européens de développement .....	66
Graphique 7 : Répartition de la coopération par ministère.....	68

### CARTES

Carte 1 : Forces militaires françaises déployées en Afrique.....	13
Carte 2 : Elargissement de l'Europe .....	26
Carte 3 : Afrique colonisée en 1945.....	36
Carte 4 : Monde de la Francophonie .....	40
Carte 5 : Afrique francophone .....	41
Carte 6 : Carte mondiale du SIDA.....	51
Carte 7 : Exercices avec les forces africaines (hors RECAMP) .....	57
Carte 8 : Bases de déploiement en Afrique .....	60
Carte 9 : Interventions françaises en Afrique .....	94

# INDEX

---

## A

aide publique,7, 25, 28, 33, 44, 46, 47, 49, 52, 53, 56, 65,  
67, 71, 72, 76, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 106, 107, 115  
anglophone,117

## B

bonne gouvernance,11, 24, 26, 27, 34, 62, 77, 82, 88, 94

## C

CHIRAC,6, 9, 26, 27, 67, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 97, 113  
coopérants,14, 16, 18, 36, 38, 51, 63, 73, 115  
coopération,5, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22,  
23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 39, 42, 43, 45,  
46, 47, 49, 51, 52, 53, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69,  
71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 84, 85, 90, 109,  
110, 111, 112, 113, 114, 115  
crédits,17, 23, 49, 63, 64, 68, 69, 72, 75, 84, 85, 109, 115

## D

démocratie, 4, 11, 57, 66, 69, 77, 84, 86, 87, 89, 93

## E

entreprises,16, 26, 34, 40, 41, 44, 45, 58, 76, 77, 78, 89,  
93, 94, 102, 104, 113, 115  
économique,4, 8, 9, 11, 12, 16, 17, 21, 23, 24, 26, 27,  
29, 31, 32, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47,  
54, 55, 56, 57, 58, 61, 65, 66, 71, 72, 73, 76, 77, 78,  
80, 83, 85, 86, 90, 93, 95, 96, 102, 110, 111, 117  
Etats-Unis,7, 10, 22, 48, 58, 59, 63, 65, 68, 69, 73, 76,  
77, 78, 104, 106, 117  
Europe,7, 8, 9, 13, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 45, 58, 63, 65,  
67, 68, 70, 71, 74, 85, 86, 89, 90, 92, 95, 96, 107, 108

## F

FED,29, 32, 67, 110  
formation,14, 18, 19, 29, 62, 63, 64, 74, 86, 89  
francophonie,7, 24, 32, 35, 37, 45, 75, 114, 117

francophone,8, 10, 21, 25, 32, 35, 36, 38, 40, 42, 44,  
45, 46, 53, 60, 72, 114, 115, 117, 118

## M

militaire,7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21,  
22, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 33, 36, 38, 40, 44, 49, 55,  
59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 78, 80, 82, 83, 85,  
87, 91, 94, 95, 97, 112, 113, 114, 117, 118  
dispositif,13, 15, 17, 22, 23, 28, 88, 90, 94  
intervention,5, 13, 16, 20, 33, 36, 72, 76, 78, 112  
présence,7, 15, 16, 17, 21, 25, 32, 33, 36, 45, 60, 62,  
63, 69, 71, 75, 83, 93, 96  
mondialisation,8, 11, 23, 26, 30, 42, 43, 50, 69, 83, 93,  
94, 96, 113

## N

NEPAD,9, 25, 26, 28, 34, 47, 57, 88, 89, 93, 94, 95, 97

## O

Organisation des Nations Unies, 67, 93

## P

politique africaine,4, 5, 6, 8, 9, 11, 21, 22, 23, 34, 35, 36,  
37, 39, 44, 60, 63, 66, 77, 80, 112

## R

RECAMP,16, 19, 20, 57, 61, 64, 65, 66, 78, 100, 101  
réseaux,35, 36, 40, 113, 117, 118

## U

Union africaine,20, 59, 93, 94, 97  
Union Européenne,11, 27, 29, 31, 32, 68, 72, 77, 112  
convention de Lomé,82, 84, 90  
FED,70, 107, 109

## Z

zone de solidarité prioritaire,44, 52, 74, 117  
zone franc,35, 38, 40, 41, 44, 45, 46, 71, 76, 85

# TABLE DES MATIERES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>I LA MOUTURE 2003</b>	<b>5</b>
I.1 L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE AFRICAINE	5
I.1.1 La France est de retour	5
I.1.2 L'élargissement des acteurs d'influence dans la zone africaine	9
I.1.3 Les exigences de la nouvelle implication française	11
I.2 UNE POLITIQUE FRANÇAISE JUSTIFIEE PAR LA NOUVELLE DONNE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE	12
I.2.1 La réorientation de la coopération militaire	12
I.2.2 Le RECAMP : deux ans après	17
I.2.3 Les interventions militaires françaises en Afrique, 2002, 2003. L'exemple de la Cote d'Ivoire	18
I.3 LES ACCORDS ECONOMIQUES	21
I.3.1 La réforme du dispositif français de coopération	21
I.3.2 La nouvelle Direction générale de la coopération au sein du ministère des Affaires Etrangères	22
I.3.3 Le pari du NEPAD	23
<b>II <u>UNE POLITIQUE FRANCAISE JUSTIFIEE PAR LA NOUVELLE DONNE</u>         <u>GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE</u></b>	<b>26</b>
II.1 L'IMPACT MONDIAL ET EUROPEEN	26
II.1.1 L'influence induite par la construction européenne	26
II.1.2 La nouvelle répartition française des moyens économiques et militaires engagés	30
II.2 PERCEPTION FRANÇAISE DE LA POLITIQUE AFRICAINE	31
II.2.1 L'image africaine	31
II.2.2 L'Afrique et ses réseaux	32
II.2.3 L'implication des entreprises françaises en Afrique	37
II.3 LA PRISE EN COMPTE DES MUTATIONS ECONOMIQUES	39
II.3.1 La zone francophone : rayonnement économique	39
II.3.2 Dévaluation de l'aide publique Française au développement : causes et effets	43
II.3.3 La zone de solidarité prioritaire	48

<b>III</b>	<b>LA NOUVELLE IDEOLOGIE PARTENERIALE SUBSAHARIENNE</b>	<b>51</b>
III.1	LES PERSPECTIVES D'UN BINOME HISTORIQUE : FRANCE-AFRIQUE	51
III.1.1	Afro-pessimisme ou Afro-optimisme ?	51
III.1.2	L'enjeu de l'or noir...	55
III.2	UNE AMBITION STRATEGIQUE COMMUNE	56
III.2.1	Redéfinition d'une politique de sécurité en Afrique	56
III.2.2	Les limites de l'interventionnisme militaire	61
III.2.3	De l'assistanat à l'assistance...	62
III.3	UN PARTENARIAT : LE NOUVEL AXE FRANÇAIS	62
III.3.1	Analyse du troisième rang mondial en matière d'aide publique au développement : la France	62
III.3.2	Vers une politique française de coopération sans ambiguïté	67
III.3.3	Les nouveaux intérêts stratégiques et économiques américains en Afrique	71
<b>CONCLUSION</b>		<b>75</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>76</b>
<b>GLOSSAIRE</b>		<b>104</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>106</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>		<b>109</b>
<b>INDEX</b>		<b>110</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>		<b>111</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b>		<b>113</b>

# TABLE DES ANNEXES

---

I. ANNEXES D'ORDRE POLITIQUE	77
ANNEXE I. 1 : LISTE DES THEMES DES SOMMETS AFRIQUE - FRANCE	77
ANNEXE I. 2 : CONFERENCES	78
Conférence de La Baule	78
Réunion Sur Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique	83
Sommet Afrique-Europe : Le Caire - Egypte	85
XXIIEME Sommet Des Chefs D'Etat D'Afrique et de France	88
II ANNEXES D'ORDRE MILITAIRE	93
ANNEXE II. 1 : MOYENS MILITAIRES PREPOSITIONNES EN AFRIQUE	93
ANNEXE II. 2 : OPÉRATIONS EXTÉRIEURES FRANCAISES EN AFRIQUE	94
ANNEXE II. 4 : LE PROGRAMME RECAMP	95
Présentation générale	95
Différents volets du programme RECAMP	96
III ANNEXES D'ORDRE ECONOMIQUE	97
ANNEXE III.1 : RISQUES PAR PAYS	97
ANNEXE III.2 : RANG DES PRINCIPALES ENTREPRISES MONDIALES	98
ANNEXE III.3 : LA BALANCE COMMERCIALE FRANCAISE EN AFRIQUE	99
ANNEXE III.4 : L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	100
Evolution mondiale	100
Evolution nationale	101
Répartition entre l'aide multi et bilaterale	102
Répartition par ministere	103